

Tirage: 12 000 exemplaires distribués chaque vendredi dans tous les ménages de l'ancien district de Courtelary.

Imprimerie Bechtel SA
Bellevue 4
2608 Courtelary
032 944 18 18
FAC: 032 944 17 56

Délais de remise des publications
Sport, utile et paroisses: lundi soir
Rédac. et annonces: mercredi 9h
Officiel: mardi 12h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarif des annonces
sur demande
ou sur www.bechteli-imprimerie.ch

Abonnement annuel: 98 fr.

Réclame



Testez-le gratuitement pendant 30 jours sur www.enneatime.ch

La saisie des heures pour les artisans et PME!

Saisissez les heures de travail simplement et efficacement avec votre smartphone.

[enneasoft sa rl - 2606 corgémont - 032 489 52 30 - info@enneasoft.ch - www.enneasoft.ch](http://www.enneasoft.ch)

Feuille d'Avis du District de Courtelary

Contient la Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary

Journal d'annonces et d'informations

Officiel pour les communes de Romont, Sauge, Orvin, Péry-La Heutte, Sonceboz-Sombeval, Corgémont, Cortébert, Courtelary, Cormoret, Villeret, Saint-Imier, Sonvilier, Renan, La Ferrière, Tramelan et Mont-Tramelan

COURTELARY EN FÊTE

Recherche: DJ's et talents!

Pour l'édition 2019 de Courtelary en Fête, le comité organise à nouveau le concours des jeunes talents. Il se déroulera sur la scène Gerber le samedi après-midi 24 août. Ce concours est dorénavant ouvert aux jeunes de 6 ans révolus jusqu'à 18 ans ayant été scolarisés dans le Covicou. Son but est de permettre à de jeunes artistes de montrer leur talent et de passer un bon moment ensemble dans une atmosphère bon enfant. Le délai d'inscription est fixé au 30 juin. Les personnes intéressées doivent contacter Cécile Cattin par courriel à cecile.cattin@hotmail.ch. Un formulaire d'inscription sera distribué dans les classes et il sera également téléchargeable sur le site Internet de la commune de Courtelary www.courtelary.ch sur la page Facebook de la fête.

Venez vivre la 1^{re} Silent Party de Courtelary pendant la fête du village!

Qu'est-ce qu'une Silent Party? Un concept de soirée dansante qui consiste à équiper les danseurs de casque sans fil, par lesquels est diffusé le son des DJ's. Trois DJ's amateurs feront danser (et chanter) chaque personne portant un casque qui affiche la couleur du canal en écoute à ce moment-là. Chaque DJ aura pour but d'obtenir la plus importante audience en casques affichant sa couleur, car les danseurs peuvent changer de canal à leur guise.

L'idée étant de faire la Silent Party en pleine rue, au milieu de la fête, il sera possible de se balader selon ses envies (un local est prévu en cas de météo incertaine).

Des DJ's bénévoles pour animer des séquences de 1h ou 1h30 durant la soirée du vendredi et du samedi sont donc recherchés, l'objectif étant d'avoir le plus de styles de musique différents. Une playlist sur un smartphone peut suffire.

Les plus jeunes ne seront pas pour autant oubliés. Nous avons aussi prévu une Silent Party spécialement pour eux le samedi, en début de soirée.

Là aussi, des jeunes DJ's âgés de 12 à 18 ans pour animer cette Silent Party sont recherchés.

Les inscriptions comme DJ ou demande de renseignements à Jérôme Dubois sont à effectuer par mail à jjamdubois@outlook.com. Parallèlement à cette nouveauté musicale, le comité a conservé le concept des années précé-

dentes qui consiste à programmer deux concerts par soirée, sur la scène Gerber, suivis d'un DJ.

pour le comité,
Emilie Haenni Weber



SOMMAIRE

Travaux imposés pour le téléski Le câble devra être remplacé aux Prés-d'Orvin	3
Maison de l'enfance à Sonceboz Posez vos questions le 17 juin!	5
Les aînés sont invités à la Scierie Le 16 juin, profitez d'un bon repas	5
Comptes 2018 acceptés sans un pli A Corgémont, la situation financière est saine	7
L'orgue revient au milieu de son public Festival d'été le 22 juin au Salon de Musique	9
Déjeuner campagnard à Courtelary Lundi, venez vous régaler dès 9h	9
Sasdoval ouvre ses portes Plusieurs ateliers à choix pour les visiteurs	10
Noces de diamant Margrit et Jean se sont dit oui le 23 mai 1959	10
Une foule de petits animaux La Kermesse s'annonce grouillante de vie!	18
Jetez un coup d'œil à l'agenda Pour ne manquer aucun événement régional!	19
Photovoltaïque et consommation... ... parlons-en mercredi soir!	19
L'équitation à l'honneur à Tramelan Rencontres Equestres de Green Valley	21
Les Interclubs se poursuivent ... et samedi, ils ont eu lieu sous le soleil!	21

Réclame



Compte privé25

«De formidables atouts»

www.cec.clientis.ch

Cadeau attractif à l'ouverture

Nous sommes à votre service!
Le programme complet pour tous jusqu'à 25 ans.

Clientis
Caisse d'Epargne Courtelary

Immobilier

À LOUER À CORGÉMONT
A la Gaude 2

Beau et lumineux
3,5 pièces mansardé

95m², large couloir central.
Appartement fait à neuf en 2012, parquet au sol, salle de bains avec douche, place de jardin (et garage avec lumière et prise possible).
Prix : 980 fr.
+ acompte de charges 210 fr. (suffisant)
Tél. 079 543 15 38
ou à info@myswissadmin.ch

Visites d'appartements
Mercredi 12 et 19 juin 2019

 Plein Soleil

Rue de la Clef 43 à Saint-Imier
De 14h00 à 19h00

www.pleinsoleilsaintimier.ch



Vous avez plus de 60 ans ou êtes bénéficiaires d'une rente AI et vous cherchez un endroit où il fait bon vivre? Vous êtes les bienvenus!

032 322 70 33
www.inovimo.ch





St-Imier - Place du Marché 1

A louer au centre-ville, dans un immeuble représentatif, pour date à convenir une

Surface commerciale de 112 m²

1^{er} étage av. ascenseur, 4 bureaux, hall d'entrée et WC.
Loyer: CHF 1'290.- +CHF 320.- ch.

032 341 08 85 | info@engelmannimmo.ch

engelmann immo.ch



La Roseraie
Home médicalisé pour personnes âgées propose:

des **COURTS SÉJOURS**, après une hospitalisation, pour soulager un proche aidant ou des **LONGS SÉJOURS**.

Dans des **CHAMBRES INDIVIDUELLES** avec salle de bains. Lieu de vie avec activités journalières, cuisine de saison.

LA ROSERAIE
LES FONTENAYES 19, 2610 SAINT-IMIER
032 942 45 45, WWW.LAROSERAIE.CH

LA ROSERAIE

À LOUER À SONCEBOZ
Situation calme, proche de la gare, bel ensoleillement

1 x 3½ pièces

2^e étage, rénové, balcon, 1000 francs, place de parc et charges comprises. Libre de suite.

1 x 4½ pièces

2^e étage, rénové, balcon, 2 bains-WC, 1300 francs, place de parc et charges comprises. Libre dès le 1^{er} août 2019.
Tél. 032 751 11 56

À LOUER À SAINT-IMIER
Midi 11

Appartement de 5,5 pièces

2^e étage, rénové, cuisine agencée, 2 WC, cave et local bricolage. 1300 fr. + 250 fr. AC charges
Libre de suite ou à convenir
Rens. 079 479 00 09

 Pour vous - chez vous

AIDE ET SOINS A DOMICILE
Service du Bas-Vallon

Comment nous joindre ?

Téléphone 032 358 53 53
Téléphone national 0842 80 40 20
Fax 032 358 18 66
secretariat@sasdbasvallon.ch
www.sasdbasvallon.ch

Vide-dressing enfants

19 juin 2019 14h-18h
école de Cormoret
rens. au 079 732 78 25

Caryl Fritsché

LIGNE DE CONDUITE

Dr-Schwab 3 Saint-Imier **AUTO-ECOLE** 077 433 17 70

Cours de sensibilisation
Auto - Moto
4 soirs de 19h à 21h
du mardi 11 juin
au vendredi 14 juin

Inscrivez-vous dès maintenant! www.lignedeconduite.ch



LE MARRONNIER

Appartements protégés à louer pour seniors et/ou personnes à mobilité réduite avec services et prestations.

Sur place, davantage qu'un concierge:
- répondant au système d'alarme
- assistance et encadrement aux locataires compris dans le loyer

Visites et renseignements tous les mardis de 14h à 17h30 Route de Châindon Ba - Reconvilier

2.5 pces dès CHF 1'025.00/mois
3.5 pces dès CHF 1'180.00/mois

032 325 11 11 - lemarronnier.ch
info@merse-transac.ch

LE COÛTER DES ENFANTS: MERCREDI 19 JUIN DE 14H À 17H!

CHEZ Camille Bloch

JE CROQUE

Cake Ragusa et Sirop offert à tous les enfants

MERCREDI 19 JUIN





PARCOURS DÉCOUVERTE · PLACE DE JEUX · TERRASSE ET JARDIN AU BORD DE LA SUZE
à Courtelary - +41 32 945 13 13 - www.chezcamillebloch.swiss/events

Favorisez nos annonceurs

 **MISCHLER SA**
REVÊTEMENTS DE SOLS 2606 Corgémont



MISCHLER SA fête avec vous ses 50 ans

Un conseil d'expert!
Rabais sur tous nos matelas roviva (Suisse)!

- un confort absolu • une hygiène naturelle
- un service sur mesure • nuits d'essai gratuit
- livraison à la maison
- débarras du vieux matelas

C'est l'heure de bien dormir!
Téléphonez au 078 629 94 79!





Christian Constantin en visite à Courtelary

Vendredi 21 juin, 18h
Salle communale de Courtelary

Cette soirée unique dans la région a pour but de soutenir le club et ses juniors.

La conférence débat et le souper : filets de perches façon René à gogo pour 49 francs par personne (hors boisson).

Inscription obligatoire
marco.torreggiani@bluewin.ch


Yannik Paratte (journaliste des sports à la RTS)

COMMUNE DE ROMONT AVIS OFFICIELS



Recensement des logements vacants au 1^{er} juin 2019

Comme chaque année à la même période, nous sommes appelés à communiquer à l'Office fédéral de la statistique un relevé des logements vacants au 1^{er} juin 2019. Les propriétaires disposant d'appartements inoccupés sont invités à en informer au plus vite le bureau municipal par téléphone ou par courriel.

| cm



Assemblée municipale le 17 juin

Le Conseil municipal a fixé l'assemblée municipale dite des comptes, au lundi 17 juin, comme d'habitude à 20h dans la salle du Conseil se trouvant au sous-sol du bâtiment de l'école.

Un menu light figure à l'ordre du jour de cette assemblée qui comptera trois points. Présentation et approbation des comptes municipaux 2018, prendre connaissance de l'arrêté de compte du nouveau collecteur d'eaux usées qui a été réalisé au «Pierrat» et un dernier point pour les divers et imprévus.

| cm

Un nouveau contrat avec Tell-Tex

Les autorités communales ont récemment signé un nouveau contrat avec l'entreprise Tell-Tex pour la récupération de textiles et de chaussures usagés dans la commune. La concession est octroyée pour une durée de 5 ans durant laquelle le concessionnaire versera un émolument annuel de 100 francs.

Fermeture de l'agence AVS du Bas-Vallon

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le jeudi 13 juin en raison d'un cours.

Taxe des chiens

Dans le courant du mois de juillet, l'administration communale va procéder à la facturation de la taxe de chiens. Dès lors, nous invitons les propriétaires qui ne possèdent plus de chien ou qui, à l'inverse, en ont acquis un nouveau, de s'annoncer au bureau municipal jusqu'au 30 juin.

Comptes communaux 2018

Toutes les informations relatives aux comptes 2018 ont été publiées sur le site internet de la commune www.romont-jb.ch. Des explications détaillées seront données lors de l'assemblée municipale du 17 juin.

COMMUNE D'ORVIN AVIS OFFICIELS



Message du Conseil municipal pour l'assemblée municipale du 17 juin

Présentation et approbation des comptes 2018

Le budget prévoyait un excédent de charge de 215405 francs. L'exercice 2018 boucle avec un excédent de revenu de 27381 fr. 75.

Plusieurs raisons expliquent ce résultat:

1. Les rentrées fiscales des personnes physiques sont d'environ 35 000 francs supérieures au montant budgété. Un excédent sur les impôts des personnes morales est à relever, de près de 158 000 francs. Il est toujours très difficile de budgétiser des chiffres proches de la réalité car les données fiscales des entreprises sont très variables.
2. Le montant des dépréciations harmonisées est légèrement inférieur de 3600 francs par rapport au montant budgété.
3. Quelques recettes supérieures au budget et des dépenses limitées au maximum ont aussi influencé positivement le résultat.
4. L'analyse des indicateurs financiers montre une situation financière saine et l'appréciation peut être qualifiée de bonne. Toutefois, l'évolution est à suivre de près car les rentrées fiscales pour les prochaines années restent incertaines.

Pour l'exercice 2018, le résultat des comptes autofinancés se présente de la manière suivante:

Alimentation en eau	- CHF 47 922.25
Traitement des eaux usées	- CHF 3247.36
Déchets	- CHF 40 610.70
Tourisme	CHF 348.80

L'organe de vérification des comptes atteste la conformité et l'exactitude de la comptabilité. Le conseil municipal ainsi que la commission des finances



ont approuvé les comptes de l'exercice 2018 et en recommandent l'acceptation.

Voter un crédit additionnel de 36000 francs pour l'aménagement extérieur de la partie Nord et la réfection de la place de récréation au Sud du bâtiment de l'école

En date du 13 juin 2016 un crédit d'engagement de 185000 francs a été accepté par l'Assemblée municipale. Les travaux ont été réalisés sur les années 2016 et 2017.

Des informations complémentaires vous seront communiquées lors de l'assemblée municipale.

Voter un crédit de 100000 francs pour l'acquisition d'un silo à sel de 50m³ à la voirie

Depuis longtemps en service dans la plupart des communes de moyenne altitude, c'est une installation qui fait partie intégrante des outils actuels au service du déneigement. Un silo à sel est devenu indispensable au bon déroulement efficace et en phase avec la gestion opérationnelle des travaux de déneigement et de salage 18h/24 en situation critique. C'est dans ce but que le conseil municipal recommande d'accepter ce crédit d'investissement de 100000 francs.

Voter un crédit de 90000 francs pour le remplacement de 6 cibles au stand de tir 300 mètres à Jorat

Selon l'Ordonnance fédérale sur les installations servant au tir hors du service, la commune est notamment responsable de l'entretien et du remplacement des cibles des installations de tir.

Les cibles actuelles, situées au stand de tir du Jorat, sont âgées de 30 ans. L'entreprise qui en assure la maintenance n'est plus en mesure de fournir les pièces de rechange nécessaires. Une offre est donc parvenue à la commune pour le remplacement des 6 cibles encore en service. C'est pourquoi, le conseil municipal recommande d'accepter ce crédit d'investissement de 90000 francs.

Débarras du verre vide le dimanche

En vertu de l'article 17 alinéa 1 du règlement de police locale, nous prions les citoyens de ne pas jeter leur verre vide dans les containers de L'Echelette le dimanche, ceci afin de respecter le repos dominical du voisinage. Nous vous remercions de votre compréhension.

FANFARE LA MONTAGNARDE

Concert

La fanfare La Montagnarde jouera le 11 juin devant l'école de Romont à 19h30. Toute la population est invitée à l'aubade, ainsi qu'au verre de l'amitié qui suivra.

PÉRY-LA HEUTTE AVIS OFFICIELS



Fermeture de l'agence AVS du Bas-Vallon

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le jeudi 13 juin en raison d'un cours.

PLAGNE

Belle réussite



Photo: Jean-Daniel Grosjean

Le 6^e vide-grenier, qui a eu lieu à Plagne aux alentours du restaurant Au Vieux Grenier, a rencontré un grand succès. 33 exposants ont participé à la réussite de la manifestation qui s'est déroulée sous un

soleil généreux. L'équipe organisatrice remercie chacun, vendeurs et acheteurs, pour cette superbe journée et vous donne rendez-vous l'année prochaine pour la 7^e édition.

| mya

Fermeture de l'agence AVS du Bas-Vallon

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le jeudi 13 juin en raison d'un cours.

SAUGE AVIS OFFICIELS



COMMISSION 3^E ÂGE DU BAS-VALLON

Marche découverte

Mardi 25 juin, balade intercantonale, Berne – Soleure



La Commission du 3^e âge du Bas-Vallon organise un circuit à la découverte des bornes limitrophes et de l'emplacement de la grotte de la Montagne de Romont le mardi 25 juin prochain. Le déplacement se fera en voiture jusqu'au parking du restaurant (Famille G. Sperisen).

Pour l'expédition, les participants sont priés de prendre de quoi se désaltérer et un petit pique-nique éventuel. Le temps de marche sera d'environ 2h30. La randonnée est ouverte à

toutes les personnes intéressées!

Les lieux de rendez-vous sont les suivants: Péry, place de la gare, 13h15; Orvin, place du village, 13h15; Vauffelin, place de parc de l'église, 13h30.

Pour des renseignements supplémentaires, pour un service de transport jusqu'au lieu de rendez-vous ou en cas de temps incertain, veuillez contacter Gilbert Grosjean au 032 485 14 03 ou Josée Medici au 032 358 15 69.

LES PRÉS-D'ORVIN

Travaux imposés

Suite à l'analyse des installations du téléski des Prés-d'Orvin, il a été démontré que le câble devait être remplacé. En raison des nouvelles réglementations, la station devra aussi procéder à d'autres travaux: la roue de retour sera déplacée de plus de 20 mètres en amont. Un permis est publié avec recours jusqu'au 9 juin. Marc-André Léchet, actuel président du conseil d'administration du téléski, se dit confiant quant à son acceptation. Les frais occasionnés pour les travaux s'élèvent à près de 200000 francs: une grande charge pour la petite station, la faute à un règlement toujours plus sévère. En dehors des travaux sur le terrain, un volet sera également réalisé par des ingénieurs. En outre, des recherches géologiques sont menées en parallèle, ce

qui occasionne aussi des frais. Une fois les travaux effectués, la visibilité sera meilleure

depuis la cabane de contrôle, explique Marc-André Léchet.

| jclivière



Fermeture de l'agence AVS du Bas-Vallon

L'agence AVS du Bas-Vallon sera fermée le jeudi 13 juin en raison d'un cours.



Parti socialiste du Jura bernois


Parti socialiste Tramelan

L'ordre divin

Un film suisse réalisé par Petra Volpe sur le long combat des femmes pour le droit de vote.

Offert par le PS Jura bernois et le PS Tramelan à l'occasion de la grève des femmes du 14 juin.

Samedi 8 juin à 14h au Cinématographe Tramelan



Cabane des pêcheurs à Frinvillier

Samedi 15 juin dès 16h
Dimanche 16 juin dès 11h

Friture de sandres – Grillades

Se recommande
Société des pêcheurs La Suze Bienne et environs



Chasseral

Ouvert aux balades!

Depuis la gare de St-Imier, directement au sommet en bus!
St-Imier – Chasseral, hôtel: arrivées à 10h51, 14h35 et 16h06, retours de Chasseral pour St-Imier à 10h55, 14h55 ou 16h21. Horaires identiques les week-ends et jours fériés.

L'accessibilité au Chasseral est soumise à une taxe touristique.
Renseignements auprès du chauffeur.
Plus d'infos sur notre site internet ou au 032 486 93 45.

Le train rouge qui bouge!

Chemins de fer du Jura
les-cj.ch

meubles geiser sa

2720 Tramelan


% DESTOCKAGE 30% à 50% CHANGEMENT DE COLLECTIONS



Tous les salons et fauteuils Stressless
Liquidation totale

Salons, tables, chambres à coucher, lits boxspring

Tous les produits sont visibles sur notre site
www.meubles-geiser.ch



La Farandole des Jonquilles

Groupe de danse du Vallon de Saint-Imier, organise son traditionnel

DÉJEUNER CAMPAGNARD

Lundi de Pentecôte 10 juin 2019
Courtelary – Halle de gymnastique, de 9h à 13h

Ambiance musicale assurée par l'orchestre SPITZBERG

Prix: adultes: 25 fr. / Enfants dès 6 ans: 10 fr.



GARAGE GERBER

2722 LES REUSSILLES • Tel. 032 487 50 50



Passion for life

www.driving-school-richard.ch

Premiers secours:	Cours de base 1	Cours de sensibilisation
ven 19h00-22h00 et sam 09h00-17h00	samedi 13h30-17h30 15 juin 2019	lundi – jeudi, 19h00-21h00
14 + 15 juin 2019	20 juillet 2019	17 – 20 juin 2019
12 + 13 juillet 2019	Cours de base 2 tous les semaines à Bienne ou Tavannes	26 – 29 août 2019
09 + 10 août 2019	Cours de base 3 08 juin 2019	21 – 24 oct 2019

Dr. Schwab 5, 2610 St-Imier
Inscription: www.driving-school-richard.ch / 032 325 2000

ICI

votre annonce aurait été lue

3 col x 130 mm (317.50 + TVA)



CONFÉRENCES TOUT PUBLIC PHOTOVOLTAÏQUE & CONSOMMATION

Mercredi 12 juin 2019, 18h00
Salle communale, Courtelary
Entrée libre

Trois conférences pour en apprendre davantage sur quelques aspects spécifiques du photovoltaïque:

- «Mont-Soleil–Mont Crosin: haut lieu de formation et PhD Summer School 2018 et 2019», par le Prof. Alfred Rufer (EPFL)
- «Le panneau photovoltaïque, élément de construction et œuvre d'art productrice d'énergie» par le Dr Laure-Emmanuelle Perret (Association Compáz)
- «Peut-on inciter les ménages à consommer davantage de solaire?» par Martin Péclat (Université de Neuchâtel)

En clôture, discussion et apéro offert par l'entreprise



www.espacedecouverte.ch
www.societe-mont-soleil.ch




Digital fiable? Assurément digital?

Journée portes ouvertes samedi 15 juin 2019 de 10h à 15h30

Venez acquérir des connaissances et des perspectives dans le domaine de la simulation, des essais de crash, sur les démonstrations de conduite, ainsi que sur le relevé de lieu d'accident et bien d'autres choses encore. Que vous osiez rouler en tandem aux volants de notre Opel à 2 têtes, tirer le SUV ou faire une course d'obstacles avec des engins électriques assimilés à des véhicules (trottinette électrique & Co), le divertissement est assuré.



11 et 14 heures
Démonstration de conduite:
Mesures du niveau sonore, contrôle de l'efficacité de freinage et analyse de la dynamique de conduite avec différents véhicules.

13.30 heures
Essai de crash en live
«protection occupants dans véhicules automatisés».



Vous trouvez plus d'informations sous www.dtc-ag.ch

DTC Dynamic Test Center AG,
Route Principale 127, Vauffelin



34^e fête champêtre

Samedi 15 et dimanche 16 juin 2019

Samedi, dès 18h: gala d'ouverture avec Jean-Pierre et Colin Straub et Johnstone. Dès 19h30, Alpin-Vagabunden Quartett et bar avec DJ Geeric.

Dimanche, à 11h: gala d'ouverture avec Zmoos-Art. Dès 12h30, ambiance avec Rimo Quintett.

Restauration, grande cantine chauffée, entrée libre. Fermeture estivale: du 15 juillet au 1^{er} août compris.

Famille Christelle & Denis Lécho-Bürgi
Les Prés-de-Cortébert / 2607 Cortébert / 032 489 19 24
restaurant@lacuisiniere.ch / www.lacuisiniere.ch

annonce offerte par



POMPES FUNÈBRES NIGGLI
Jour et nuit
Nicolas Bürgi 032 941 27 55 www.pf-niggli.ch


emploi • à vendre • à louer
concerts • menus • etc.

UNE ANNONCE: UNE ADRESSE

fac@bechtel-imprimerie.ch

La détresse des personnes âgées n'est pas une fatalité.

prosenectute.ch | IBAN CH91 0900 0000 8750 0301 3



PRO SENECTUTE

PLUS FORTS ENSEMBLE

COMMUNE DE SONCEBOZ-SOMBEVAL AVIS OFFICIELS

CORTÉBERT
AVIS OFFICIELS

Future Maison de l'enfance : posez toutes vos questions le 17 juin

Fin juin, l'électorat se prononcera sur un projet pour la crèche, l'EJC et les classes enfantines

Le lundi 17 juin prochain, en préambule à l'assemblée municipale des comptes, la population est très chaleureusement conviée à une séance d'information consacrée au projet de Maison de l'enfance, dont le sort sera scellé le 30 juin par les urnes. Les architectes auteurs du projet seront présents pour répondre à toutes les questions techniques, les membres de l'Exécutif à toutes les autres interrogations de la population.

Cette semaine, avec leur matériel de vote, les ayants droit ont reçu un message des autorités à ce sujet. Le Conseil municipal soutient unanimement le projet.

La réponse à plusieurs problèmes

Ce projet de Maison de l'enfance permettrait de résoudre plusieurs problèmes rencontrés par les infrastructures actuelles dédiées à l'enfance. Avec l'augmentation régulière de la population depuis près de trois lustres – on franchira incessamment la barre des 2000 âmes! –, les plus petites classes d'école obligatoire (1-2H) sont aujourd'hui à l'étroit; l'une d'elle a dû être hébergée dans le troisième pavillon du collège, et donc séparée des autres, ce qui n'est vraiment pas idéal. Les statistiques permettent d'affirmer que trois classes devront être maintenues ces prochaines années pour les 1-2H.

L'Ecole à journée continue (EJC) manque de place elle aussi, dont le succès ne cesse de croître.

La crèche municipale Au P'tit Soleil n'est pas mieux lotie: ses locaux sont devenus trop étroits.

Or la Maison de l'enfance répondrait d'un coup aux besoins spatiaux de ces trois infrastructures, qui offrirait de surcroît l'avantage de regrouper sous un même toit tous les lieux de garde et de scolarisation des plus jeunes enfants de la commune.

Sans gigantisme

Chantal Vaucher, conseillère municipale en charge des bâtiments, souligne que le projet dessiné par arc architecture est loin de tout luxe ou gigantisme. «Les effectifs scolaires varient souvent et fortement, nous en sommes bien conscients; dès lors, un accent particulier a été mis sur la modularité des locaux, plutôt que sur leur nombre ou leur volume.»

Ainsi l'école enfantine comprendra-t-elle trois classes, au rez-de-chaussée où est prévu également un vaste vestiaire commun aux trois institutions et dès lors transformable en espace polyvalent. Les locaux dévolus à la crèche sont tout aussi modulables, qui permettront d'accueillir jusqu'à 50 enfants si besoin.

Enfin, l'EJC bénéficiera de trois salles, d'un réfectoire et d'une cuisine professionnelle.

Synergies à exploiter

Cette réunion de trois institutions permettra de créer des synergies intéressantes. Ainsi la cuisine et le réfectoire de l'EJC sont-ils conçus pour que l'on puisse, à terme, engager un/e cuisinier/ère commun/e aux trois entités.



La façade Est du bâtiment prévu, qui donnera sur un bel espace de jeu

Ainsi également la salle polyvalente prévue dans ce bâtiment est-elle destinée à tous ses utilisateurs.

Les coûts de construction, d'aménagement et d'achat du terrain sont évalués à un total de 6,63 millions de francs, soit le crédit d'engagement soumis à l'électorat le 30 juin.

Les charges d'exploitation, pour leur part, sont calculées à un peu moins de 50 000 francs

par an, une fois déduites les charges actuellement payées en entretien et location des locaux aujourd'hui utilisés par les trois infrastructures.

Quotité préservée

Les charges financières, évaluées à quelque 370 000 francs, sont parfaitement supportables estime le Conseil municipal; ce d'autant qu'elles pourront être réduites par prélèvement sur le

financement spécial ad hoc, qui atteint aujourd'hui 2,7 millions de francs.

Important: les autorités municipales affirment que la réalisation de la Maison de l'enfance ne nécessitera pas de hausse de la quotité d'impôts. | cm

**Séance d'information
Lundi 17 juin, 19h
Halle de gymnastique**

Travaux attribués

Le Conseil municipal a attribué lundi soir le remplacement de la chaudière de l'école primaire à l'entreprise spécialisée Liechi SA, de Tavannes. Un crédit additionnel a été libéré pour ces travaux, qui seront effectués avant l'hiver prochain. Quatre offres étaient parvenues à l'Exécutif. | cm

La Ceass désolée

La Ceass s'excuse auprès du public intéressé et des inscrits, elle qui a dû annuler tout récemment le Grand Prix Caisse d'Epargne de caisses à savon. Une décision prise faute d'effectifs suffisants, puisque s'étaient annoncés dix concurrents seulement. | cm

Couronne: les feux ont été modifiés

Tout récemment, une délégation de l'Office cantonal des ponts et chaussées et des représentants du Conseil municipal se sont rendus ensemble au carrefour de La Couronne, pour y étudier les problèmes de circulation et tenter d'y remédier. L'Exécutif local a souligné en particulier l'affluence dangereuse de véhicules de transit traversant Sombeval pour éviter les feux en direction de Bienne/Tavannes sur la route cantonale. Pour essayer de décourager les conducteurs de choisir cet itinéraire, des chan-

gements ont été apportés aux durées d'attente de chaque feu de signalisation.

Ainsi le temps d'attente, entre deux phases vertes, a-t-il rallongé pour le trafic arrivant de la rue de la Gare et pour celui qui descend de Pierre-Pertuis. Par contre, ce temps d'attente a été raccourci pour les véhicules arrivant de Bienne ou de La Chau-de-Fonds, respectivement du Vallon.

Une sensible amélioration est espérée, mais les autorités municipales soulignent à quel point ces réglages sont délicats. | cm



Vue du chemin qui y conduira à partir de la rue des Prés, la Maison de l'enfance qui fait l'objet de la votation du 30 juin prochain

Fête champêtre à la Cuisinière

La 34^e fête champêtre est agendée les 15 et 16 juin aux Prés-de-Cortébert. Samedi soir, les portes ouvriront à 18h, et l'ambiance sera assurée par Jean-Pierre et Colin Straub ainsi que les Johnstone pour l'ouverture. Les Alpin Vagabunden continueront la soirée. DJ Geeric, quant à lui, assurera l'animation musicale du bar dès 22h.

Dimanche, la cantine ouvrira à 11h. Une nouveauté très attendue pour cette année: les excellents Zmoos-Art se produiront pour le gala d'ouverture dès 11h. Le Rimo Quintett rythmera ensuite le repas et tout l'après-midi.

Christelle et Denis Lécho-Bürgi accompagnés de leur team vous proposent tout le week-end une restauration chaude et froide et se réjouissent d'accueillir un public nombreux dans la grande cantine chauffée.



ASSOCIATION DE LA SCIERIE

Invitation pour les aînés



Les citoyens de Sonceboz-Sombeval de 70 ans et plus sont invités à participer au repas de midi le dimanche 16 juin. A cette occasion sera servi un dîner à partir de 11h30,

dans les locaux de la Scierie. Le comité de l'ASS attend votre visite avec grand plaisir. | jcl

**Dimanche 16 juin dès 11 h 30
Scierie à Sonceboz-Sombeval**

Contrôle des déchets

Lors d'un récent ramassage des poubelles, il a été procédé à un contrôle des vignettes et sacs taxés. Dans l'ensemble, la population de Cortébert joue bien le jeu, très peu de sacs non conformes ayant été trouvés. Par contre, nous constatons trop de plastique non-conforme dans les containers à PET. Cela va des bidons à lessive à des plastiques d'emballage de viande. Merci de bien vouloir jeter uniquement les emballages ayant le signe PET dans ces containers. | cm

Analyses d'eau

L'eau potable de la commune a été analysée sur la base d'échantillons du 6 mai dernier. Toutes les normes de qualité sont respectées et la qualité de l'eau a été reconnue en tout point conforme. Le Conseil municipal remercie les employés communaux Didier Steiner et Paul Scheidegger, qui sont responsables au quotidien de la gestion et de la surveillance du réseau des conduites et des réservoirs. | cm

Représentations

Andrea Köhli représentera la commune à l'assemblée du centre d'animation jeunesse le 19 juin prochain et Michel Walther se rendra à l'assemblée du syndicat d'aménagement des eaux de la Suze le 20 juin. | cm

Résolution

Le Conseil municipal a décidé de souscrire à une résolution proposée par la commune de Wimmis dans l'Oberland bernois. Cette résolution qui sera envoyée aux autorités cantonales demande que les communes des régions soient traitées sur un pied d'égalité avec les centres urbains et ne soient pas défavorisées par les politiques cantonales. En particulier, la résolution demande que le canton n'exerce pas de pression pour inciter les communes à fusionner tant que l'exécution des tâches communales est assurée. Cette résolution fait suite à une volonté d'une petite majorité du Grand Conseil qui entendait réduire les prestations de base de la péréquation financière des communes pour les inciter à fusionner. Ce projet entre-temps abandonné menaçait de réduire de plus de 36'000 francs le montant alloué au budget de Cortébert. | cm

Easyvote

Lors des élections fédérales, la municipalité distribuera la brochure « easyvote » aux jeunes de 18 à 25 ans ayant le droit de vote dans la commune. La brochure se veut une aide pour comprendre les mécanismes parfois complexes des élections afin de favoriser la participation des jeunes. | cm

Travaux chemin des Ruaux

L'augmentation de la circulation au chemin agricole des Ruaux situé au sud-est de la gare cause de nombreuses nuisances (poussière) et dégradations (nids de poule, etc.), entre autres en raison de la vitesse souvent inadaptée des véhicules. Des travaux ont donc été réalisés ces derniers jours afin de réguler d'une part l'écoulement des eaux et d'autre part ralentir le trafic par le creusement de rigoles. Le Conseil municipal remercie les usagers de leur compréhension et de se respecter les uns les autres. Le chemin est en effet aussi bien utilisé par des véhicules agricoles que des piétons ou cyclistes. | cm

Emplois



MUNICIPALITÉ DE RENAN

Educatrice/trice

pour l'école à journée continue (EJC)
de Renan et Sonvilier

(taux d'occupation en période scolaire
entre 65 % et 75 %)

Nous offrons:

un cadre de travail agréable dans une petite
structure qui accueille des enfants
de la 1^{re} à la 8^e HARMOS

Exigences:

être au bénéfice d'un diplôme d'éducatrice/trice
de l'enfance ou titre jugé équivalent

Lieu de travail:

Renan (BE)

Entrée en fonction:

au 1^{er} août 2019

Postulation:

par écrit avec les documents usuels d'ici le
21 juin 2019 à:

CONFIDENTIEL

Ecole à journée continue de Renan
Nadia Sommer
Rue du Collège 5
2616 Renan

Renseignements:

auprès de la directrice de l'EJC,
Nadia Sommer, Tél. 077 461 99 38

Seuls les dossiers répondant aux exigences seront traités.

www.bechtel-imprimerie.ch

Alambica Sàrl

est une société active dans le commerce d'extraits naturels.

Nous recherchons un/une

Employé(e) de production 30-50%

Votre mission:

- Gestion et manutention des stocks
- Préparation des commandes
- Participation à l'amélioration, l'entretien de la production
- Port de charges assez conséquentes
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité

Votre profil:

- Polyvalent, manuel, structuré et autonome
- Bonne condition physique
- Expérience dans l'alimentaire et/ou chimie est un atout
- Flexible, disponible au travail horaire (matin de préférence), poste fixe envisageable dans le futur
- Permis de cariste, remorque est un plus

Alambica Sàrl, Les Nioles 6, 2612 Cormoret
alambica@alambica.ch

L'imprimerie Bechtel SA à Courtelary
est une entreprise en pleine expansion.

Nous recherchons pour une date à convenir un

technologue en impression CFC (imprimeur) à 100 %

Autonome et consciencieux, expérience sur
machine à feuilles (Speedmaster 4 couleurs et
machine offset une couleur).

Si travailler dans un cadre familial,
avec indépendance et avec un esprit
d'initiative vous intéresse, nous attendons
avec plaisir votre candidature accompagnée
des documents usuels.

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4
2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch



Située à 25 minutes de Bienne et de La Chaux-de-Fonds, notre
entreprise est spécialisée dans la fabrication de composants
horlogers et est partenaire des leaders mondiaux de l'horlogerie.

En raison du fort développement de nos activités et afin de renforcer
nos effectifs, nous recherchons un ou une :

MÉCANICIEN FAISEUR D'ÉTAMPES

MÉCANICIEN RÉGLEUR CNC

TECHNICIEN DESSINATEUR EN MICROTECHNIQUE

CONTRÔLEUR DE GESTION

Nouveau poste :
INGÉNIEUR QUALITÉ

Nouveau poste :
INGÉNIEUR PROCESSUS

Nouveau poste :
FORMATEUR

Nouveau poste :
PROGRAMMEUR CNC

Nos prestations

- Outils de production à la pointe de la technologie
- Formation interne
- Salaire évolutif correspondant à vos aptitudes
- Cadre de travail moderne et dynamique
- Conditions sociales étendues



Vous êtes une personne méticuleuse, consciencieuse et vous
appréciez le travail soigné ? Vous portez un intérêt certain pour les
domaines de l'horlogerie et de la mécanique ? Vous souhaitez relever
un nouveau défi ? Alors n'hésitez pas à nous envoyer votre curriculum
vitae accompagné d'un dossier complet à l'attention des ressources
humaines.

Vous pouvez consulter le détail des postes ci-dessus sur notre site
internet www.empsa.ch

Nous nous réjouissons de recevoir votre candidature que nous
traiterons en toute confidentialité.

EMP Ebauches Micromécanique Combe-Aubert 3 contact-rh@empsa.ch
Precitrame SA 2720 Tramelan www.empsa.ch

LES LAURIERS



Établissement Médico-Social | Appartements avec prestations

Rue de la Clé 36 - 2610 Saint-Imier

appartement
disponible
actuellement

Venez visiter notre structure de onze appartements complètement équipés, avec services et prestations.

Loyer dès 1300 fr. par mois avec 45 minutes de prestations de ménage par semaine !
Aide financière possible par les prestations complémentaires.

Chaque appartement comprend :

Cuisinière vitrocéramique, réfrigérateur et lave-vaisselle, salle de bains adaptée y compris un séjour avec un grand balcon de 14 m², une chambre à coucher et une cave.
Un espace restauration est à votre disposition au niveau inférieur de votre immeuble, ainsi qu'une buanderie, un salon de coiffure, de podologie, d'esthétique.

Le loyer est toutes charges comprises, chauffage, électricité, eau, place de parc, abonnement au télé-réseau Diatel, système de contrôle de présence, appel d'urgence intégré au système d'appel téléphonique. Présence de personnel soignant 7j/7 24h/24.

Prestations à la carte :

Complément de ménage, lessive, soins, restauration et animation selon vos besoins, système d'assistance continu.

Visites personnalisées sur demande, renseignements :

Tél. 032 942 40 40 Courriel : info@leslauriers.ch

Un service complet au cœur de votre région !

Impression numérique et offset

Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de
fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

Préresse

Corporate design, création de logo, mise en page de vos documents (papeterie
d'entreprise, flyer, affiche, rapport annuel, livret de fête, fusion de données pour
publipostage, numérisations et retouche photo etc.)

imprimerie
bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary | www.bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18 | info@bechtel-imprimerie.ch

Cours de lecture,
d'écriture,
de calcul pour adultes
parlant français

0800 47 47 47
www.lire-et-ecrire.ch

**SIMPLEMENT
MIEUX**

Association
Lire et Ecrire

Je m'aide...
aidons nous !

Selbsthilfe BE
Info-Entraide BE

Dans des groupes d'entraide
autogérés échanger - avancer
www.infoentraide-be.ch | 0848 33 99 00



Plein soleil sur Arc-en-ciel ?

Le Conseil municipal soutient unanimement le projet d'agrandissement de l'école primaire

En ouverture du point réservé aux « divers », il revenait à Erwin Dornbierer de présenter le projet d'agrandissement de l'école primaire, dont nous avons déjà parlé abondamment dans ces colonnes. L'électorat a reçu cette semaine le message à ce sujet et se prononcera donc par les urnes le 30 juin prochain.

Construit en 2006, le collège baptisé Arc-en-ciel ne suffit plus aux effectifs actuels; le nombre total d'élèves passera de 173 aujourd'hui à 195 en août prochain, ce qui permettra d'ouvrir une neuvième classe primaire.

Elaborée suite à plusieurs séances de la commission d'étude et de construction, sur mandat confié au bureau d'architectes en charge de la rénovation du bâtiment administratif, l'étude de faisabilité porte sur l'érection d'une nouvelle aile, à l'ouest du bâtiment. Une aile quasiment identique à celle qui se dresse à l'Est.

Des projections à moyen terme

En termes d'effectifs scolaires, les projections sont assez fiables à moyen terme uniquement; ainsi est-il tout à fait possible que le collège primaire doive repasser à huit classes dans quatre ou cinq ans. Tout dépendra évidemment de l'éventuel développement du village d'ici là.

Quoi qu'il en soit, le projet mis en votation implique la création de cinq nouvelles salles de classe au total; les deux premières permettront de rendre la salle polyvalente (aile Est) à son usage d'origine; une troisième abritera la 9^e classe du collège (2^e classe de 6H).

Les plus petits sous l'Arc-en-ciel

Cette nouvelle aile permettra par ailleurs de déménager l'école enfantine au collège primaire, où elle bénéficiera d'un volume adapté. Ce qui impliquera, par effet boule de neige, un déplacement de l'Ecole à journée continue (EJC) dans le bâtiment ainsi libéré par les 1-2H. Ce déplacement est particulièrement appréciable, qui résoudra les lancinants pro-

blèmes de sécurité rencontrés par l'EJC, lorsqu'il faut déplacer les plus jeunes depuis la Grand-Rue, le long d'un cheminement dangereux.

Des charges supportables

Le crédit soumis aux électeurs porte sur 1,7 million de francs, qui sera couvert par l'emprunt. Erwin Dornbierer s'arrêta lundi soir aux charges financières créées par cet emprunt, qui sont évaluées à 136 000 francs par an ces cinq prochaines années. « Nous avons calculé ces charges avec une belle marge supérieure, puisqu'en nous appuyant sur des taux d'intérêt de 2 pour cent, un amortissement linéaire de 4 pour cent tel que la loi nous l'impose, et des charges nouvelles (nettoyage, chauffage, entretien de nouveaux locaux) estimées à 34 000 francs l'an. »

Ces charges sont tout à fait supportables pour les finances communales, malgré même les deux projets de rénovation du bâtiment administratif et de remplacement du chauffage à distance.

Toutes les réponses

La discussion ouverte, les questions ont fusé, auxquelles ont répondu à tour de rôle Erwin Dornbierer et Etienne Klopfenstein. Le débat, brièvement résumé:

– **Vitrage.** – La nouvelle aile sera vitrée, comme le reste du bâtiment; mais il faut souligner que depuis 2006, la qualité du vitrage s'est sensiblement améliorée d'une part, que la commission de construction sera très attentive aux matériaux utilisés d'autre part.

– **Economies ?** – En optant pour un nouvel élément quasi identique à la construction actuelle, la commission pense pouvoir réaliser des économies; mais son choix est motivé par des questions architecturales.

– **Objectif fin 2020.** – Quant au calendrier, si l'électorat plébiscite le projet fin juin et que tout se passe sans embûche, on peut envisager un emménagement à fin 2020. Pendant



Une deuxième aile sera adjointe à l'Ouest du bâtiment (à gauche sur la photo)

les travaux, l'accent sera mis sur la sécurité des utilisateurs du collège.

– **Avec les enseignants.** – Sur question d'une enseignante demandant si ont bien été prévus des sanitaires adaptés aux enfants d'école enfantine, il était précisé que ce genre de détail doit encore mis au point, avant la demande de permis de construire; les enseignants seront associés à la démarche. Et le budget prévu comporte une bonne marge pour satisfaire tous les besoins.

– **Plus encore ?** – La nouvelle construction répondra aux besoins de prochaines années; dans 4 ou 5 ans, il est bien possible que le nombre de classes repasse à huit. L'objectif n'est pas de créer des locaux inutilisés. Et en cas de besoin, il est encore possible (comme cela a été prévu en 2006) de créer deux nouvelles classes devant l'aile Est.

– **Un 2^e étage ?** – Quant à la possibilité de construire un nouvel étage sur l'ensemble du collège, la commission l'a

envisagée avant d'y renoncer, en raison notamment de la déclivité du toit.

– **Transparence totale.** – Quant à l'effet de ce projet sur la quotité fiscale locale, le Conseil s'est montré d'une totale transparence; si la situation pourrait se révéler un peu plus serrée durant les six années où la commune continuera d'amortir son patrimoine financier (à raison de 242 000 francs l'an), sa fortune est cependant de trois millions et demi. La grignoter un brin ne mettrait pas l'avenir en péril. L'Exécutif peut donc donner un maximum de garantie quant au maintien de la quotité, mais il ne connaît évidemment pas l'avenir de l'économie mondiale.

– **En cas de refus.** – Si l'électorat refuse le projet, il faudra repartir de zéro, peut-être envisager de louer des conteneurs, en tous les cas trouver une solution d'urgence pour le collège et pour l'EJC.

– **Sous pression ?** – Si le projet peut paraître peu clair, il faut rappeler qu'il s'agit à ce stade d'une étude de faisabilité, dont les détails doivent être encore précisés. Mais la commission l'assure, l'enveloppe financière prévue sera amplement suffisante.



Le bâtiment Swisscom, un bien immobilier tout à fait rentable, même s'il n'abritera pas l'EJC

– **Et l'immeuble Swisscom ?** – Enfin, il était précisé lundi soir que l'immeuble Swisscom, acquis par la Commune pour éventuellement y installer l'EJC, est sous contrat de bail jusqu'en 2015. Cet achat

a été amorti pour moitié par la vente du terrain où ont été construits les appartements protégés, pour moitié par la location perçue. Et le Conseil municipal l'affirme: c'est sans grand investissement qu'il sera possible de louer ces 220 mètres carrés au centre de la localité. Voilà donc un bien immobilier qui rapporte à la collectivité. | cm

Les comptes 2018 acceptés sans un pli

Comme on pouvait s'y attendre, les fort bons comptes municipaux 2018 ont été acceptés clairement et quasiment sans discussion, lundi soir par l'Assemblée municipale qui réunissait 50 participants, sur 1121 ayants droit.

En l'absence de Jean-Claude Liechi, cette séance était dirigée par Jean-Pierre Kocher, vice-président des assemblées.

En préambule, le procès-verbal de l'assemblée de décembre dernier a été approuvé sans la moindre remarque, si ce ne sont des remerciements adressés à son auteur, le secrétaire municipal Fabian Burgunder.

Doublement réjouissant

Pour le plat principal de l'ordre du jour, Raymond Cosavella, conseiller municipal, et Fabian Burgunder, administrateur des finances, présentaient à l'assemblée des comptes déjà largement commentés dans ces colonnes.

On ne s'arrêtera donc qu'à quelques éléments clés, tels le roulement total de 7,5 millions de francs et l'excédent de recettes de 81 000 francs, obtenu alors qu'on prévoyait un excédent de dépenses de l'ordre de 135 000 francs.

Raison principale de l'amélioration enregistrée, on l'a déjà écrit, la hausse des rentrées fiscales, qui ont dépassé de quelque 300 000 francs les recettes de ce type en 2017; cet élément s'avère doublement réjouissant: pour les finances communales d'une part, pour la bonne conjoncture dont elle est synonyme d'autre part.

Sérénité de mise

Avec une fortune nette de 3,5 millions de francs, un patrimoine administratif valant 3,6 millions et des liquidités de près de 4,8 millions, la situation de la commune est saine et permet d'envisager l'avenir avec sérénité.

Fabian Burgunder affirmait sa fierté de présenter d'aussi bons

comptes, en soulignant que la vigilance du Conseil municipal y est pour beaucoup.

Concernant l'exercice financier 2018, l'assistance n'a posé qu'une seule question, de détail. Ensuite de quoi l'approbation des comptes municipaux a-t-elle été entérinée à l'unanimité des voix. | cm



Les rentrées fiscales ont augmenté sensiblement l'année dernière

CORGÉMONT

Spectacle pour enfants

Le HC Corgémont vous attend nombreux sous sa tente demain samedi 8 juin à 16h pour découvrir le nouveau spectacle pour enfants de Tivert et Tifou. Suivra ensuite la traditionnelle disco-sirop en compagnie des mascottes désormais incontournables « La Guêpe » et « L'Ecureuil ». Nous espérons vous voir nombreux pour faire la fête et passer une agréable après-midi. | *La Maison de l'enfance Les Ecureuils et le HC Corgémont*

Réclame

Votre don facilite la vie de Marlène.

Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
www.cerebral.ch
Compte postal: 80-48-4

GROUPE PARKINSON ARC JURASSIEN CORGÉMONT SONCEBOZ

Le groupe fête ses 25 ans

Les membres du Groupe Parkinson ARC Jurassien vous invite à leur faire une petite visite sur leur stand lors de la fête du village de Corgémont le 8 juin. Venez également participer à la conférence donnée par la doctoresse Scheidegger Mafille, spécialiste en neurologie « Qu'est-ce que la maladie de Parkinson ? » le mercredi 19 juin à 14h, à la rue du Collège 12 à Corgémont.

Pour plus de renseignements, veuillez contacter Heidi Gassmann au 032 489 22 79.

CATHOLIQUES

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
TRAMELAN

Messes: samedi 8 juin, 17 h 30; jeudi 13 juin, 9h.
Confirmands: mercredi 12 juin, action de solidarité.

Secrétariat ouvert le lundi matin et le jeudi après-midi.

www.cathberne.ch/tramelan

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
VALLON DE SAINT-IMIER

Horaire liturgique: samedi 8 juin, 18h à Corgémont, messe et fête de la Pentecôte; dimanche 9 juin, 10h à Saint-Imier, messe et fête de la Pentecôte; mardi 11 juin, 9h à Corgémont; jeudi 13 juin, 19h à Saint-Imier.
Repas pour tous: vendredi 7 juin, 12h à Corgémont.

Adoration eucharistique: vendredi 7 juin, 19h à Corgémont.

Vente d'artisanat des Sœurs orthodoxes de Minsk: dimanche 9 juin, 11h à Saint-Imier.

Mouvement Chrétien des Retraités: mercredi 12 juin, pèlerinage à Luxeuil-Bains.

Shibashi: mercredi 12 juin, 9h30 à Saint-Imier.

L'Evangile à la maison: jeudi 13 juin, 19h45 à Saint-Imier.

RÉFORMÉES

PAROISSE RÉFORMÉE
CORGÉMONT ET CORTÉBERT

Cultes: dimanche 9 juin, 10h, collégiale de Saint-Imier, confirmations et baptêmes des catéchumènes de l'Erguël. Prochain culte dans la paroisse: dimanche 23 juin, 10h, temple de Corgémont, accueil du confirmé.

Prière œcuménique: chaque mercredi de 19h15 à 19h40 au temple de Corgémont. Ce moment de partage de silence et d'oraison, dans l'esprit de Taizé, est ouvert à tous.

Groupe des aînés: nous nous retrouverons mardi 11 juin à 11h à la gare de Corgémont pour aller manger à la Jobert. Merci de vous inscrire auprès de David Giauque. Le repas est à la charge des participants, les boissons sont offertes par la paroisse.

032 489 17 08
www.referguel.ch/paroisses/corgemont-cortebert

Secrétariat: corgecorte@referguel.ch

David Giauque, 079 823 75 84
david.giauque@referguel.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 225 500

Présidente du conseil de paroisse:
Christine Brechbühler, 079 565 93 66

Réservation salle de paroisse:
E. Hohermuth, 032 963 11 89,
4hohermuth@bluewin.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
COURTELARY ET CORMORET

Culte: dimanche 9 juin, 10h à la collégiale à Saint-Imier, confirmation des catéchumènes. Camille Cattin, Maddie Toro Pinto, Jonas Laubscher, Luca Tschan, Alexis Vorpe et Milo Waecker confirment ce dimanche à Saint-Imier.
Assemblée de paroisse: jeudi 13 juin, 19h30 à la maison de paroisse à Courtelary, Les Ramées 1. L'ordre du jour est le suivant: 1. Election des scrutateurs. 2. Procès-verbal de la dernière assemblée. 3. Comptes 2018. 4. Election d'un(e) secrétaire des assemblées de paroisse. 5. Election d'un(e) vérificateur(trice) des comptes. 6. Election d'un(e) conseiller(e) de paroisse. 7. Informations paroissiales. 8. Informations du syndicat des paroisses. 9. Divers.

Philippe Hauri, président, 079 271 99 10,
philippe.hauri@bluewin.ch

J.-P. Mérillat, pasteur, 032 944 11 63,
jpmerrillat@bluewin.ch

A. Stieger, secrétariat, 032 944 11 07,
annelise.stieger@bluewin.ch

www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
LA FERRIÈRE

Cultes: dimanche 9 juin, Saint-Imier, 10h, culte des confirmations et de fin de caté pour tout le Syndicat de l'Erguël et apéritif; 19h, Saint-Imier, culte de sainte-cène et d'accueil des confirmands du Haut-Vallon.

Conseil de paroisse: mardi 11 juin, Cure, 8h30.

Moment d'échange philosophique: pour tous de Sonceboz à La Ferrière, samedi 15 juin au Restaurant La Licorne à La Ferrière de 10h30 à 12h suivi d'un apéro. Thème de la rencontre: Pourquoi sommes-nous débordés? Si possible, s'annoncer jusqu'au 12 juin auprès de Serge Médebielle, smedebielle@bluewin.ch, 032 963 11 27, 079 414 03 60.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27
ou 079 414 03 60

Pierrette Wäfler, présidente
et service auto, 032 961 15 81

www.referguel.ch

PAROISSE DE RONDCHÂTEL
PÉRY, case postale 163

Cultes: dimanche 9 juin, 10h, à Vauffelin, sainte-cène. Officiant: Daniel de Roche. La collecte de Pentecôte 2019 est destinée aux trois institutions suivantes qui proposent des services de prise en charge et de soutien pour familles, seniors et personnes en situation de handicap: Service de relève du canton de Berne, Fondation Enfant et Famille et Structure d'accueil de jour dans l'agriculture.

Proposition d'intercession: dans la semaine à venir, nous sommes invités à prier pour le Synode d'arrondissement et les délégués.

Catéchisme 11H: vendredi 14 juin, 18h-22h, répétition culte de confirmation.

Rencontre des aînés, Orvin: mercredi 12 juin, 14h, visite de la maison des Sarrasins datant de 1602, témoin de la vie d'autrefois.

Fruits TerrEspoir: les prochaines commandes sont à remettre jusqu'au 13 juin. Livraisons le 26 juin à Péry et Vauffelin, le 27 juin à Orvin.

032 485 11 85
Lundi: 13h-17h30
Vendredi: 7h45-11h30

contact@paroisse-rondchatel.ch
www.paroisse-rondchatel.ch

Services funèbres:
permanence au 079 724 80 08

Location de salles: 032 485 11 85
Grain de sel, Orvin; salle de la Cure, Orvin; salle de paroisse, Péry.

Visites: Daniel de Roche 079 337 50 76,
Gilles Bourquin 079 280 20 16.

Catéchisme:
7H et 8H, Anne Noverraz, 079 852 98 77.
9H, Anne Noverraz, 079 852 98 77
et Christian Borle, 078 739 58 28.
10H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Daniel de Roche, 079 337 50 76,
et Christian Borle, 078 739 58 28.
11H, Anne Noverraz, 079 852 98 77,
Christian Borle, 078 739 58 28,
et Pierre-André Kuchen, 079 136 76 74.

PAROISSE RÉFORMÉE
RENAN

Cultes: dimanche 9 juin, Saint-Imier, 10h, culte des confirmations et de fin de caté pour tout le Syndicat de l'Erguël et apéritif; 19h, Saint-Imier, culte de sainte-cène et d'accueil des confirmands du Haut-Vallon.

Conseil de paroisse: mardi 11 juin, Amcre, 20h.

Moment d'échange philosophique: pour tous de Sonceboz à La Ferrière, samedi 15 juin au Restaurant La Licorne à La Ferrière de 10h30 à 12h suivi d'un apéro. Thème de la rencontre: Pourquoi sommes-nous débordés? Si possible, s'annoncer jusqu'au 12 juin auprès de Serge Médebielle, smedebielle@bluewin.ch, 032 963 11 27, 079 414 03 60.

Serge Médebielle, pasteur
032 963 11 27
ou 079 414 03 60

Catherine Oppliger, présidente
078 761 46 38

PAROISSE RÉFORMÉE
SAINT-IMIER

Culte de confirmation pour tout l'Erguël: dimanche 9 juin, Pentecôte, à 10h à la collégiale. Officiants: l'équipe catéchistique. Offrande: USBJ. Suivi d'un apéritif. A 19h, célébration de la sainte-cène et accueil des jeunes confirmés du haut-vallon.

Préavis: événement Hé Sens!: dimanche 16 juin, à Villeret. Pour un transport: 032 941 37 58 en matinée.
Femmes protestantes: la Baratte vous accueillera le vendredi 7 juin de 9h30 à 11h à la cure.

Après-midi récréatif des aînés: prochaine rencontre mardi 18 juin de 14h30 à 17h30 à la cure.

Plan annuel des cultes disponible sur le présentoir de la Collégiale, dans les locaux de la cure, peut être envoyé sur demande au 032 941 37 58 ou à paroisse.st-imier@hispeed.ch

Services funèbres:
permanence au 0800 22 55 00

paroisse.st-imier@hispeed.ch
www.referguel.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
SONCEBOZ-SOMBEVAL

Culte de confirmation: dimanche 9 juin à 10h à Saint-Imier.
Catéchisme cycle I, 3H-6H: ce vendredi 7 juin de 11h45 à 13h20 à la cure, Collège 19. Infos: Annerose Riesen, 076 615 23 52.
Aînés: mardi 11 juin de 14h à 17h à la cure, Collège 19, jeux et partage.

Téléphone de piquet de l'Erguël,
services funèbres: 0800 225 500.

Richard Riesen, pasteur (42% dans la paroisse et 13% dans le syndicat des paroisses réformées de l'Erguël), 032 489 17 68, 076 536 53 26,
richard.riesen@referguel.ch

www.referguel.ch/paroisses/sonceboz-sombeval

PAROISSE RÉFORMÉE
SONVILIER

Culte: dimanche 9 juin, 10h, Saint-Imier, collégiale. Baptêmes et Confirmations. 19h, Saint-Imier, collégiale: culte d'accueil des catéchumènes.

Corinne Baumann, pasteur,
079 793 39 20, corinne.charlotte.baumann@hispeed.ch

Beatrix Ogi, présidente et service de taxi, 079 725 15 41

Location de la maison de paroisse:
Mélanie Walliser Stevens,
077 429 74 59
location@paroissesonvilier.ch

Permanence des services funèbres:
0800 225 500

STIFTUNG FÜR DIE PASTORATION
DER DEUTSCHSPRACHIGEN
REFORMIERTEN

TAVANNES, rue du Pasteur Frêne 12

Pfingstgottesdienst, Abendmahl: Sonntag, 9. Juni, 10 Uhr, Saint-Imier, mit Pfarrerin Christina Meili, Jodlerclub La Ferrière.

Christina und Stefan Meili,
Pfarrerehepaar, 079 363 97 16

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

Culte de Pentecôte: dimanche 9 juin, 10h, église, sainte-cène. Pasteur M. Balz. Collecte: églises réformées Berne-Jura-Soleure. Taxi: s'annoncer jusqu'au jour précédent à 12h au 032 487 46 75. Verre de l'amitié à l'issue du culte.
Célébration œcuménique home Les Lovières: lundi 10 juin, 15h, salle polyvalente, célébrant P. Donzé.
Sortie des personnes âgées: jeudi 13 juin, toute la journée (pour les personnes inscrites), sortie en terre vaudoise des personnes âgées des villages de Tramelan et Mont-Tramelan. Personne de contact: Josiane Vuilleumier, 032 487 61 28.

Assemblée de paroisse: jeudi 13 juin, 20h, maison paroisse.

Services funèbres:
permanence au 0848 778 888

www.par8.ch

PAROISSE RÉFORMÉE
VILLERET

Culte: dimanche 9 juin, Confirmations, 10h, Saint-Imier.

Prière matinale: mardi 11 juin à 6h30, église de Villeret.

Repas des aînés à la Meuringue: mardi 11 juin, rendez-vous sur la place du village à 11h30, inscriptions jusqu'au 7 juin au 032 941 56 77 ou au 078 822 35 34.

Assemblée de paroisse: lundi 17 juin, 20h à la cure.

Repas pour tous: mercredi 26 juin dès 12h, à la cure de Villeret.

Secrétariat: 032 941 14 58
(vendredi: 8h-11h)

Le pasteur est de permanence les mardis matin au bureau et tous les jours au 079 289 95 06.

Services funèbres et urgences:
0800 225 500

villeret@referguel.ch, www.referguel.ch

ÉVANGÉLIQUES

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Mennonite
VALLON DE SAINT-IMIER
CORMORET

Culte de partage: dimanche 9 juin à 10h à Cormoret.

R. Geiser, 078 652 64 04
www.eemvs.ch

ÉGLISE DU PLEIN ÉVANGILE
ORVIN, Le Crêt 2

Culte: dimanche 9 juin à 9h45.

www.epeo.ch

ÉGLISE DU ROC
SAINT-IMIER, Jacques-David 12

Week-end du Groupe de jeunes: du vendredi 7 au dimanche 9 juin.

Culte: dimanche 9 juin, 10h, avec Luc Normandin. Garderie et école du dimanche. Accueil café avant et après la rencontre.

Blablathé: lundi 10 juin, c'est pause! Cours de français oral, sans inscription, entrée libre.

Groupes de partage: durant la semaine.

Luc et Renate Normandin

032 941 58 25

<http://egliseroc.wordpress.com>

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Méthodiste Béthania
SAINT-IMIER, Fourchaux 36

Culte: dimanche 9 juin, 9h30, avec Michèle Brugnoli. Garderie et école du dimanche.

Théodore Paka, 032 941 49 67

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
ACTION BIBLIQUE
SAINT-IMIER, rue Paul-Charmillot 72

Culte: dimanche 9 juin, 10h, prédication Michel Rochat. Ecole du dimanche et garderie.

Club d'enfants: jeudi 13 juin, 12h.

JAB junior: samedi 15 juin, 15h.

David Weber, pasteur,
djw.weber@gmail.com
www.ab-stimier.ch

ÉGLISE NÉO-APOSTOLIQUE
SAINT-IMIER, rue de Châtillon 18

Services religieux: dimanche 9 juin, Pentecôte, pas de service à Saint-Imier, retransmission du service de l'apôtre patriarche depuis Goslar, Allemagne, dans les lieux habituels. Mercredi 12 juin, 20h.

Ministres: vendredi 7 juin, réunion des ministres de la communauté, 19h, à la chapelle.

Rencontre conviviale: lundi de Pentecôte 10 juin, à Lamboing dès 10h30. Le soir, pas de répétition du chœur.

Senior 60+: mardi 11 juin, répétition du chœur à Neuchâtel, 11h.

Didier Perret, dpe2610@gmail.com
www.stimier.nak.ch/agenda

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
DU PIERRE-PERTUIS
SONCEBOZ, Pierre-Pertuis 2

Culte: dimanche 9 juin, 9h30, message biblique, école du dimanche.

Etude biblique: mardi 11 juin, 20h.

www.eepp.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE
Mennonite du Sonnenberg
TRAMELAN

Culte de Pentecôte avec baptêmes: dimanche 9 juin à 10h aux Mottes, avec sainte-cène et apéro, groupe junior et garderie.

Etude biblique: mardi 11 juin à 20h à la rue des Prés.

www.menno-sonnenberg.ch

ARMÉE DU SALUT
TRAMELAN, Grand-Rue 58

Groupe de jeunes: vendredi 7 juin.

Prière: dimanche 9 juin, 9h.

Culte: dimanche 9 juin, 9h45, info sur le service des prisons, message de Arnold Lauber, école du dimanche et garderie.

Méli-Mélo: lundi 10 juin, 15h, animation pour les requérants.

Prière 29B12: lundi 10 juin, dès 19h30, nous prions pour vous.

Prière: mardi 11 juin, 9h.

Brico-déco: mardi 11 juin, 20h.

Danse: mercredi 12 juin, 19h.

Repas pour tous: jeudi 13 juin, 12h.

Groupe Accès: vendredi 14 juin, 18h.

P. et M. Donzé, 032 487 44 37

www.ads-tramelan.ch

ÉGLISE ÉVANGÉLIQUE DU FIGUIER
TRAMELAN, Grand-Rue 116
(entrée: face à Albert Gobat 15)

Culte: dimanche 9 juin, 9h30, avec Eric Germain.

Prière et partages: mercredi 12 juin, 20h.

Flambeaux de l'Evangile: samedi 15 juin, 10h.

032 487 32 17, eric.germain@lafree.ch
www.eglisedufiguier.ch

ÉGLISE BAPTISTE L'ORATOIRE
TRAMELAN, rue A. Gobat 9

Culte: dimanche 9 juin, 9h30 avec Daniel Molla, garderie et école du dimanche.

Prière: mercredi 12 juin, 20h.

032 487 43 88 ou 032 487 31 40
www.oratoiretramelan.ch

PAROISSE CATHOLIQUE ROMAINE
DU VALLON DE SAINT-IMIERPremière communion
sous le soleil

Les enfants catholiques des villages du Vallon ont vécu leur première communion, le dimanche 26 mai en l'église de Saint-Imier. Leur parcours de préparation a comporté la participation à des messes

COMMUNAUTÉ
ANABAPTISTE MENNONITE
LA CHAUX-D'ABEL

Groupe de jeunes: week-end Trekking du vendredi 7 juin au lundi 10 juin.

Gottesdienst: Sonntag 9. Juni, 10 Uhr.

AUTRE

TÉMOINS DE JÉHOVAH
SAINT-IMIER, rue du Vallon 28

Réunions hebdomadaires: le mardi à 19h15 et le samedi à 17h.

Plus d'informations: jw.org
(site officiel gratuit)

SYNDICAT
DES PAROISSES
RÉFORMÉES
DE L'ERGUEL

Partage philo

Venez partager un moment d'échange philosophique pour tous!

Le samedi 15 juin de 10h30 à 12h au Restaurant de La Licorne à la Ferrière suivi d'un apéritif offert.

Thème de la rencontre: pourquoi sommes-nous débordés?

Si possible, prière de vous annoncer auprès du pasteur Serge Médebielle jusqu'au 12 juin au 032 963 11 27 ou au 079 414 03 60 ou à smedebielle@bluewin.ch.

PAROISSE RÉFORMÉE
TRAMELAN

N'oubliez pas...

Jeudi prochain, 13 juin à 20h, à la maison de paroisse, Grand-Rue 120, aura lieu l'assemblée de paroisse ordinaire de printemps. En tant que paroissiens, vous êtes directement concernés. Comme d'habitude, la soirée se terminera par la traditionnelle collation serv

FARANDOLE DES JONQUILLES

Déjeuner campagnard

La Farandole des Jonquilles organise son traditionnel déjeuner campagnard le lundi de Pentecôte 10 juin à la halle de gymnastique de Courtelary. Dès 9h et jusqu'à 13h, vous pouvez venir vous régaler de rôtis, œufs au plat, jambon, lard, saucisses, fromage, pain, tresse bircher, etc.

L'ambiance musicale sera assurée par l'orchestre Les Spitzberg.

Le prix du déjeuner est de 25 francs par adulte, 10 francs pour les enfants en âge de scolarité et gratuit pour les enfants de moins de 6 ans.

Les membres du groupe vous accueilleront avec plaisir.

NÉCROLOGIE

† Francis Schenk

La famille, les amis et connaissances ont rendu, vendredi 17 mai, un dernier hommage à Francis Schenk, décédé trois jours plus tôt, après moins de quatre heures d'hospitalisation à Saint-Imier, dans sa 79^e année.

Il y a une dizaine d'années, les premiers symptômes de la maladie d'Alzheimer se manifestaient pour se développer et s'aggraver au fil du temps, jusqu'à ces derniers jours où une brusque et sévère détérioration de sa santé a nécessité son transfert à l'hôpital.

Relevons et saluons comme il se doit le courage, le dévouement et la patience de son épouse. Les soins qu'elle lui prodiguait étaient devenus un fardeau très pesant, en dépit de l'aide d'une personne durant la journée.

Francis Schenk est né le 24 août 1940 à Neuchâtel. Sa famille comptait trois garçons, dont l'aîné est accidentellement décédé à l'âge de cinq ans. Au terme de sa scolarité, primaire puis secondaire, il s'est rendu dans les montagnes neuchâtoises pour acquérir une formation de technicien-horloger, au Technicum du Locle. Son brevet de technicien en

poche, il a mis ses connaissances au service de différents bureaux techniques, chez Omega notamment et, jusqu'à la retraite anticipée, chez ETA à Granges.

En 1972, il a épousé Elisabeth Oswald. Il deviendra papa de trois enfants, Marie-France, Claude-Alain et Alexandre et grand-papa de trois petits-enfants : Maxime, Amélie et Mariette. Sa famille comptait beaucoup pour Francis Schenk. Il prêtait tout naturellement une attention particulière à Alexandre, handicapé.

Habile de ses mains comme la majorité des horlogers et attiré par le bricolage, il a entrepris maints travaux d'entretien ou de rénovation.

Il aimait la nature, partir à la cueillette de champignons, observer les animaux. De la terrasse de sa maison, il s'émerveillait des jeux ou des querelles des oiseaux dans les arbres. Il prenait également beaucoup de plaisir à voyager en Suisse et à l'étranger, principalement en voiture, mais aussi, parfois, en avion. C'était un homme paisible et discret en compagnie duquel on se sentait bien. Nous garderons de lui un souvenir agréable.

CORMORET

Festival d'été au Salon de Musique

Sur le thème « Dessine-moi un orgue... » le samedi 22 juin à 17h30 se déroulera au Salon de Musique à Cormoret le deuxième concert de ce Festival des Quatre Saisons, dont on avait relaté dans ces colonnes en avril dernier le premier succès réjouissant, ainsi que l'ambiance formidable créée par le public. Sous la direction d'Anne Chasseur, ce concert unique en Suisse se déroulera en interactivité avec le public, pour découvrir ensemble comment fonctionne un orgue.

Le programme musical riche et varié – entrecoupé d'un entracte – proposera les œuvres suivantes : J. Haydn, 4 flötenuhrstücke; W. A. Mozart, Variations sur le thème : « Ah, vous dirai-je maman » (extraits); G. Talben-Ball, Variations sur un thème de Paganini, pour pédalier; G.-F. Haëndel/J.Guillou Hornpipe de la Water Music; J.S.Bach, Choral : Schmücke dich, o liebe Seele, BWV 654, F. Liszt / J.Guillou, Poème symphonique « Prometheus ».

Le qualificatif d'« absolument unique » de ce concert réside dans la volonté de sa directrice artistique Anne Chasseur de faire participer de façon ludique et interactive certains membres du public qui se verront proposer de toucher les claviers de l'orgue du Salon de Musique.

Une démarche pédagogique qui accompagne de façon pragmatique sa volonté première de ramener cet instrument au milieu de son public.

Lors de ce concert seront illustrés devant le public :

- les différents sons d'un orgue
- les deux principales familles de jeux d'orgue
- la place que ces sons occupent dans notre salle de concert (l'orgue y est « éclaté » en 5 endroits distincts)



- le fonctionnement du combiné électronique de l'orgue
- l'accorde d'un orgue

L'histoire d'un tel instrument, qui plus est dans le concept de cette salle de concert, n'a jamais fini de soulever de nouvelles questions, pour le plaisir des yeux et de l'écoute.

Ce concert – comme les quatre qui se déroulent en ce lieu à chaque renouvellement de saison, sera suivi d'un repas facultatif. Une offre combinée est proposée sur notre site : concert seul : 25 francs / concert + repas 45 francs.

Les places étant limitées, la réservation est indispensable,

soit à reservation@lesdm.ch, soit au 076 343 60 64 ou au 032 558 60 64.

Les détails du programme figurent également sur le lien www.lesdm.ch/festival-2019.

Samedi 22 juin, 17h30
Salon de Musique
Vieille-Route 22, Cormoret

AVIS MORTUAIRE

Aimez votre vie, soyez heureux, gardez le sourire et souvenez-vous : Avant de parler, écoutez. Avant d'écrire, réfléchissez. Avant de prier, pardonnez. Avant de blesser, considérez l'autre. Avant de détester, aimez et avant de mourir, vivez.

W. Shakespeare

Monsieur et Madame Jean-Pierre et Martine Helbling-Metzger, à Cormoret et leurs enfants Johnny, Patricia, Sandra, Laetitia et petits enfants,

Madame et Monsieur Marceline et Roland Leuenberger-Helbling, à Courtelary et leurs enfants Sandra, Anita, Micla, Pierre-Alain et petits enfants,

Madame et Monsieur Pierette et Nicolas Perrone-Helbling et leur fils Sébastien, à Bienne,

Madame et Monsieur Francine et Giovanni Duca-Helbling et leurs fils Sandro et Marco, à Rimini,

Les enfants de feu Denise et Gilbert Schulthess-Helbling, Dominique, Thierry et familles,

ainsi que les familles Eppner, Roth, Helbling, parentes et alliées, ont la profonde douleur de vous faire part du décès de

Madame Yvette Eppner-Helbling

leur très chère sœur, belle-sœur, tante, cousine, parente et amie, que Dieu a accueillie dans sa 88^e année après une courte maladie.

Adresse de la famille : Madame Marceline Leuenberger
Pâquerettes 14
2608 Courtelary

Yvette, tu fus si bonne, ta grande simplicité, ton travail et ton amour exemplaire furent et resteront pour nous un réconfort.

La Chaux-de-Fonds, le 7 juin 2019.

Le dernier adieu a eu lieu dans la stricte intimité de la famille.

REMERCIEMENTS

Profondément touchée par les innombrables marques de sympathie reçues lors du décès de notre cher époux, papa, beau-papa, grand-papa

Francis Cuche

la famille vous remercie de tout cœur pour vos messages, vos dons, vos fleurs, votre affection et amitié. La tristesse de la séparation est atténuée par les nombreux souvenirs évoqués et les moments vécus en votre compagnie. Vos témoignages sincères nous ont été d'un précieux réconfort.

Les Bugnenets, printemps 2019

REMERCIEMENTS

Le malheur de l'avoir perdu ne doit pas faire oublier le bonheur de l'avoir connu



Une présence, un sourire, une fleur, un message, un don, pour chacun de ces gestes exprimés lors du décès de

Monsieur Eric Tschan

sa famille vous remercie de l'avoir réconfortée par votre amitié et votre sympathie.

Courtelary, juin 2019

Réclame

VOUS VOULEZ VOUS FAIRE REMARQUER ?



CONSEIL EN MARKETING
GRAPHISME
CRÉATION DE STAND
SITE INTERNET

clin d'œil
PUBLICITÉ CRÉATIVE

TONY MARCHAND
2502 BIENNE
032 940 11 16
WWW.CLIN-D-OEIL.NET

SAINT-IMIER – MAISON DE LA MUSIQUE

Petit retour de manivelle

Une votation populaire a eu lieu; un petit oui en est sorti, et il faut naturellement l'accepter bien qu'il ne soit pas forcément de la plus grande utopie de penser que si les référendaires avaient pu disposer pour leur campagne des mêmes moyens que les porteurs du projet, le résultat eût bien pu être inversé.

Ceci dit, et en préambule, soufflé et excitation retombrés, je n'ai pas honte de dire que je fais partie des 569 nons qui sont sortis des urnes. Il ne s'agit ici nullement d'être pour ou contre la culture, le sport, la musique, la pêche ou que sais-je, mais d'essayer de rapporter ci-après, à titre d'enseignement, quelques-uns des arguments citoyens qui ont provoqué un tel clivage parmi les votants.

Tout d'abord les citoyennes/citoyens attachés à notre ancien manège, bien qu'aujourd'hui encore fiché comme digne de protection, ne sont qu'une infime minorité. Pour mémoire, ce bâtiment a été utilisé pour la dernière fois lors de l'exposition locale de Commerce et Qualité en 1962. Beaucoup ne comprennent pas que l'on veuille tout à coup, et quelle que soit la provenance des fonds investis, sauf s'ils

devaient provenir à 100% du privé ou du mécénat, investir plusieurs millions sur un tel objet. Ils n'ont pas compris non plus la frénésie qui a tout à coup pris les deux principaux partis politiques de notre localité pour tirer en avant ce projet avec une telle urgence. Après tout, nulle autorité ne nous avait mis, à ce stade, le couteau sur la gorge pour entreprendre des travaux de réfection sur ce bâtiment, cette situation se pérennisant d'ailleurs depuis plus de 40 ans. Sachant que le secret bancaire était aussi gravé dans le marbre, et ce qu'il en est advenu, peut-être bien que quelques années supplémentaires de patience auraient pu résoudre le problème de lui-même.

De plus, le fait que le Conseil de Ville, dans sa séance du 13 décembre 2018, ait refusé, avec un certain manque de sensibilité, de soumettre cet objet en votation populaire, a indéniablement eu comme conséquence de transformer un projet culturel, en principe fédérateur, en affaire politique.

La genèse de l'affaire posée, je relèverai encore quelques points importants qui ont cristallisé le débat parmi les votants, à savoir:



Le complexe rénové, vu depuis le sud-ouest

- Le très gros doute quant à un besoin réel d'une nouvelle salle de musique. Nécessité non avérée donc.
- Le fait d'avoir recours au fonds de développement pour boucher une partie du budget de fonctionnement. Nous sommes beaucoup à penser qu'un fonds de développement est destiné à créer des emplois et/ou des infrastructures devant bénéficier à tout un chacun, et non pas à couvrir des frais de fonctionnement d'un budget, quel qu'il soit.
- Finalement, ce fonds de développement n'a-t-il pas été créé et alimenté avec l'argent des contribuables? De là à dire que cela ne coûte rien, c'est vraiment raser gratis.
- Du point de vue communaliste, et budgétaire, entrevoir une réalisation de cette importance à un horizon de 15 ans, paraît bien court-

terme. Dès la 16^e, alors quoi? On refille le problème aux contribuables de la génération suivante! C'est quelque part prendre les enfants du Bon Dieu pour des canards sauvages.

Je m'arrête ici, puisqu'il n'y a plus, c'est le cas de le dire, que de mettre le projet en musique. Puissent les porteurs et autres membres-soutien réussir à aller de l'avant rapidement, vraisemblable qu'il est qu'une période d'exécution par trop retardée ne pourrait bien que faire gonfler le montant de l'emprunt qu'il y aura lieu, le cas échéant, de contracter (qui en assumera le service et le garantira sera une autre histoire).

Finalement, je remercie toutes les personnes qui se sont engagées et ont donné de leur temps pour arriver à nous présenter ce pré-projet. Pour le reste et comme le dit l'adage, qui vivra verra. | Denis Huguenin

SASDOVAL VALLON DE SAINT-IMIER

Portes ouvertes

Samedi 15 juin

A nous de vous ouvrir nos portes et de vous accueillir pour vous présenter notre activité. Rendez-vous à la salle de spectacle et en nos locaux, rue des Jonchères 64 et 60 à Saint-Imier.

L'ouverture des portes débutera à 14h avec une visite des locaux du Sasdoval et une présentation de nos prestations par différents ateliers à la salle de spectacles:

- bureau d'information
- soins spécifiques

- difficultés rencontrées par les patients et solutions proposées à domicile

Une rencontre avec les équipes soignantes sera possible pour les visiteurs et un atelier créatif sera dédié aux plus jeunes. La fermeture des portes est prévue à 17h.

Samedi 15 juin, 14h à 17h
Rue des Jonchères 60,
2610 Saint-Imier
032 941 31 33

PAROISSE RÉFORMÉE DE SAINT-IMIER

Assemblée de printemps

L'assemblée qui s'est tenue lundi 3 juin à la cure a réuni 12 ayants droit. Les comptes 2018 ont été présentés et acceptés à l'unanimité. Ils présentent un déficit dû au report de facturation des travaux effectués sur le parvis de la collégiale. La situation financière de la paroisse reste néanmoins satisfaisante. Une nouvelle vérificatrice des comptes a été nommée à l'unanimité, en la personne de Anne-Marie Rüfenacht. Un grand merci pour son engagement!

La pasteure Véronique Tschanz-Anderegg a quitté la paroisse à la fin mai, à notre grand regret, pour aller travailler au Val-de-Travers. La paroisse est donc toujours en recherche d'un nouveau pasteur titulaire. Elle bénéficiera de la desservance du pasteur Alain Wimmer du 1^{er} juin au 30 septembre, ainsi

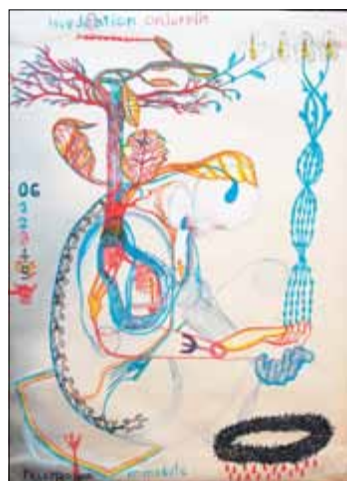
que de la présence du pasteur Marco Pedrol, remplaçant. Les membres du conseil et les collaborateurs restent cependant optimistes, et travaillent dans un esprit d'équipe à la bonne marche de la paroisse. La présidente Françoise Zwahlen Gerber a d'ailleurs terminé son rapport par ces mots: «Si vous pensez que nous pourrions faire mieux, plus, ou différemment, n'hésitez pas à nous contacter, n'attendez pas « que l'autre commence », nous avons besoin de vos idées pour progresser.» Le secrétariat est joignable chaque matin au 032 941 37 58, ou par mail: paroisse.st-imier@hispeed.ch. La présidente a remercié chaleureusement nos deux ministres ainsi que tous les collaborateurs et bénévoles de la paroisse pour leur travail et la séance s'est conclue par un verre de l'amitié. | Le conseil



Une vue dite écorchée, depuis le sud-ouest, sur le bâtiment principal et la salle en elle-même

ESPACE NOIR

La suite du festival



A Saint-Imier, le petit festival lancé hier se poursuit ce soir à Espace Noir! Avec à nouveau Ajaftalakk à 21h, puis Tanche (sorte de drone-groove) à 22h et enfin, In Love Your Mother à 23h pour terminer en beauté.

Vendredi 7 juin, 21h
Espace Noir, Saint-Imier
Prix libre

COMMUNE DE SONVILIER AVIS OFFICIELS

60 ans de bonheur!

Margrit et Jean Marchand ont célébré leurs 60 ans de mariage en date du 23 mai. A cette occasion, Rosemarie Jeanneret, Maire, et Pauline Grosjean, Secrétaire municipale, se sont rendues chez eux pour leur remettre l'attention qui leur était destinée.

Margrit vit depuis 1956 à Sonvilier. De langue maternelle allemande, elle a passé son enfance à Engelberg, entre le Titlis et le Hanen. Elle a ensuite emménagé à Sonvilier pour le travail et a vécu dans la même maison que Jean, avec qui elle a appris le français. Jean a quant à lui toujours vécu à Son-

vilier, à Crêt Besson puis à la rue du Coq.

Margrit et Jean se sont mariés à l'état civil de Sonvilier le samedi 23 mai 1959 puis à l'église catholique de Saint-Imier. De leur union sont nés trois garçons et une fille, puis six petits-enfants.

Ils ont également participé pendant 40 ans à l'organisation de la course des personnes âgées ainsi qu'au traditionnel match au loto.

Le Conseil municipal ainsi que le personnel communal leur adressent encore leurs sincères félicitations pour leurs noces de diamant. | cm



Margrit et Jean Marchand

Prochaine permanence du bureau communal

La prochaine permanence du bureau communal aura lieu le lundi 17 juin. Rosemarie Jeanneret, Maire de Sonvilier, et Pauline Grosjean, Secrétaire municipale, se tiennent à votre disposition de 17h30 à 19h.

NOTRE HISTOIRE en images avec MEMOIRES D'ICI



La Poste des Converters
Mémoires d'Ici, Fonds Jean Chausse

Réclame

imprimerie bechtel sa

Bellevue 4 | 2608 Courtelary
032 944 18 18
info@bechtel-imprimerie.ch
www.bechtel-imprimerie.ch

Feuille d'Avis du District de Courtelary

032 944 17 56 | fac@bechtel-imprimerie.ch

Nous imprimons pour vous en noir et en couleurs

- cartes de visite • cartes de naissance, de mariage • faire-parts de deuil et cartes de remerciements • en-têtes de lettre, factures, devis, formulaires
- papillons, affiches • enveloppes, sachets • jeux de formules • brochures, livrets, blocs • calendriers

Nous réalisons aussi

- numérotations, perforations, découpes, rainages • boîtes pliantes en carton
- publipostage (mailing), etc.

Impression numérique

- Reproduction de tous documents noir/blanc et couleurs à partir d'originaux ou de fichiers informatiques (PDF), de la carte de visite au format A3+

LA FERRIÈRE AVIS OFFICIELS

Taxe des chiens

La facture relative à la taxe des chiens 2019 sera envoyée en juillet prochain. Les propriétaires sont donc invités à annoncer à l'administration communale tous les changements intervenus jusqu'à fin juin, notamment les décès et pour tout chien dès l'âge de six mois atteint au 1^{er} juin. | Le secrétariat communal

SAINT-IMIER

A l'Exécutif imérien règnent cohérence, ambition et confiance en la région

Cinq objectifs, quatre thèmes transversaux et 76 projets prioritaires orientent le programme du Conseil municipal pour la période 2019-2022. La confiance est de mise, n'en déplaise à certain conseiller d'Etat...

« Nos ambitions contrastent avec celles du Gouvernement cantonal et en particulier de son conseiller d'Etat francophone », devait déclarer hier Patrick Tanner, maire de Saint-Imier, dans une intervention qu'il précisait toute personnelle. Il est vrai que de l'ambition, l'Exécutif imérien n'en manque pas, à l'heure de présenter un programme de législation tout entier porté par sa confiance en la région.

Un enjeu complexe

Son rôle de centre régional, la cité erguélienne entend le jouer pleinement, en... se jouant d'un handicap: la non-coïncidence entre son appartenance politique au Jura bernois et son attirance logique pour les hauts du canton de Neuchâtel, l'Arc jurassien intercantonal et même transfrontalier. Les réflexions de l'exécutif vont au-delà des frontières communales et cantonales, souligne-t-il d'une seule voix en précisant que sa

journée « au vert » l'a vu étudier pas moins de 170 projets et propositions. Il en a conservé 76, après avoir dessiné quatre thèmes transversaux prioritaires: la fusion des communes sud Haut-Vallon, la requalification du Plateau-de-la-Gare, la création d'un écoquartier à Fin-des-Fourches et la réalisation d'un pôle d'urbanisation à la Clef (voir encadré ci-contre).

C'est in corpore que le Conseil municipal présentait hier son programme, chaque conseiller s'attachant aux principaux projets de son département. Voyons-en ici quelques volets...

De la crèche au 4^e âge

Pour Paula Tanner, le département de l'action sociale s'attache à conserver une ville solidaire à taille humaine, en s'inquiétant des besoins de tous, de la naissance au 4^e âge. L'Exécutif entend mettre rapidement en place une stratégie pour pallier la pénurie de médecins de premiers recours,

tout en promouvant l'interdisciplinarité de la santé. Un parlement des jeunes, la mise en place du système de bons de garde (pour la garde des enfants évidemment), la création d'un espace de rencontre entre générations et l'identification précise des besoins de la population figurent au programme également.

Quelle école ?

Olivier Zimmermann, responsable des bâtiments et infrastructures sportives, s'attachait à un très gros morceau de son département: la rénovation de l'école primaire, avec adaptation aux nouvelles normes de l'assurance incendie. Objectif visé: une votation populaire en 2020, afin que ce bâtiment, construit au début des années 70, subisse enfin sa première rénovation complète. A moins qu'entre-temps, la priorité doive être mise sur le complexe de l'école secondaire, dont l'assainissement est planifié aussi. « Mais pour l'heure, les spécialistes nous garantissent l'absence totale de danger. Le terrain et donc les murs bougent, certes, mais de manière infime. »

Et le conseiller municipal de se réjouir que Saint-Imier ait été choisie par l'AIB (désormais appelée GVB) comme ville pilote en matière de sécurité moderne, ce qui explique d'ailleurs les travaux en cours sur le Relais culturel et la salle de spectacles notamment.

Travail partagé et circuit secret...

Corentin Jeanneret, chef de l'économie et tourisme, met en évidence trois projets: la création d'un espace de coworking (travail partagé) cette année encore probablement (sur la base d'un partenariat privé-public, il renforcerait les synergies et l'économie présente), celle d'un circuit secret – un nouvel outil touristique qui a attiré près de 15 000 visiteurs en 4 ans à Porrentruy! –, ainsi que la mise au point d'un nouveau parc technologique destiné prioritairement aux start-up.



Paula Tanner, Olivier Zimmermann, Patrick Tanner (maire), Josika Iles, Corentin Jeanneret, Beat Grossenbacher (chancelier), Jean-Luc Berberat et Marcel Gilomen: un Exécutif tourné unanimement vers un avenir qui lui inspire confiance

Au chapitre de l'éducation et de la culture, Jean-Luc Berberat met en évidence les projets muséaux qui verront bientôt leur aboutissement, en attendant la Maison de la musique.

A la tête de l'équipement, Josika Iles cite la poursuite de la rénovation des conduites souterraines, tout en se réjouissant du magnifique projet de chauffage à distance et de la mise en place du « smart metering » (système de compteurs d'énergie intelligents), deux renforcements du rôle de Saint-Imier en tant que cité d'énergie.

Au département urbanisme et mobilité, Marcel Gilomen annonce une étude pour prolonger les lignes de bus, en particulier vers Villeret qui en a émis le souhait, ainsi que de gros travaux de hiérarchisation du réseau routier; un vaste chantier qui permettra enfin une vision globale de la ville et de sa circulation.

Le fossoyeur...

Patrick Tanner, maire, plaisantait sur son rôle de fos-



Vers un nouveau terrain multisports où s'étend actuellement le stade d'athlétisme vétuste

soyeur, lorsque son département des finances doit mettre un veto à certains projets. « Ce Conseil municipal ne manque ni d'idées ni d'engagement », se réjouissait-il. Un Exécutif qui croit foncièrement à l'avenir et au développement de la région, et dont le maire « espère bien

qu'il obtiendra, de la part des autorités supérieures, tout le soutien qu'il mérite ».

Le département du maire vivra et vit déjà partiellement la mise en œuvre de la réforme informatique de l'administration, en se préparant à la réforme de la fiscalité des entreprises. | de



Le Plateau-de-la-Gare, plutôt triste aujourd'hui, va vers un développement convivial, avec des espaces publics qualitatifs notamment



Dans le secteur de la Clef, les projets porteurs devraient voir le jour ces toutes prochaines années, en particulier la future halte CFF et la zone de 40 000 mètres carrés consacrés au logement



A Fin-des-Fourches, le terrain de football devrait disparaître au profit d'un Ecoquartier

Ecoquartier, pôle de logement, centre convivial...

Les quatre thèmes transversaux prioritaires s'appuient ou se déclinent sur divers projets de législation, dont on ne fera pas le détail ici. Arrêtons-nous cependant à ces thèmes d'importance

très régionale, à commencer par la nouvelle commune d'Erguël, à laquelle le Conseil municipal imérien entend bien travailler très sérieusement. « Elus et administration confondus, nous vivons là une expérience magnifique, unique, qui devra permettre à un bassin de 9000 habitants de gagner nettement en influence et en capacité à défendre ses intérêts ».

Un potentiel magnifique

Dans le secteur de La Clef – Vaurenin (le nom de l'ancienne guérite CFF), le Conseil municipal a inscrit à son programme la coordination et la mise au net du pôle d'urbanisation consacré au logement, avalisé par le canton et qui pourrait voir une concrétisation architecturale à l'horizon 2025. Sur 40 000 mètres carrés, un nouveau quartier pourrait donc voir jour – « A condition bien sûr que la demande en logements se fasse toujours sentir! Il n'est pas question de créer une surabondance d'offres », souligne Patrick Tanner –, quartier qui sera desservi par la halte ferroviaire: « Nous espérons que le projet sera développé durant cette législature; il semble bien que soit

acquis le principe de travaux de planification lancés cette année ou au tout début de la prochaine ». Dans le même secteur, la réaffectation de l'ancien Asile, avec ses quelque 3500 mètres carrés de surface brute, est actuellement à l'étude. Ce bâtiment, propriété de la commune, pourrait abriter des services du type médical ou paramédical, par exemple.

Vers le déménagement du terrain de football

Deuxième thème transversal important, la densification de l'habitat dans le secteur Fin-des-Fourches, avec pour corollaire la création d'un centre multisports au sud de la localité, où se trouve actuellement un terrain d'athlétisme clairement vétuste. Les sociétés sportives concernées sont associées aux études, qui ne cachent pas leur intérêt. Du coup, au lieu du terrain de football privé de places de stationnement en suffisance, Fin-des-Fourches pourrait accueillir un écoquartier moderne. Patrick Tanner: « Nous n'inventons rien, nos prédécesseurs y avaient pensé déjà. Mais aujourd'hui une

conjoncture d'événements favorise une étude approfondie, en particulier le préavis favorable du canton pour une densification de l'habitat dans ce secteur. »

La cohérence de l'aménagement parle pour une telle solution, qui créerait des synergies entre les différents utilisateurs du nouveau centre sportif.

Des espaces qualitatifs

Sur le Plateau-de-la-Gare (vaste espace sis entre la Gare, la rue de Châtillon, la rue du Midi et la route de Villeret), le Conseil municipal souhaite une nouvelle convivialité, à travers des espaces publics qualitatifs, autour du futur plus grand hôtel du Jura bernois; un hôtel dont on précisera au passage que le projet suit son cours, un brin ralenti par les procédures menées avec les CFF.

Le projet Migros près des anciens abattoirs – dont on nous assure que nous aurons bientôt des nouvelles... – et la rénovation prochaine des locaux de La Coudre (anciens dépôts Zanella) pour les services techniques communaux, participeront de cette revitalisation globale. | de

Conseil de ville de Saint-Imier

Séance ordinaire du jeudi 9 mai, tenue dès 19 h 30 dans la salle des délibérations du Conseil de ville

Présidence : Gaëtan Aellen, président
Secrétaire : Tiago Rodrigues, vice-chancelier

Gaëtan Aellen, président : « Mesdames, Messieurs, il est 19 h 30. J'ai le plaisir d'ouvrir ce soir la deuxième séance du Conseil de ville de cette législature et vous souhaite à toutes et à tous une cordiale bienvenue. Tout d'abord, permettez-moi d'adresser mes salutations à Monsieur le maire, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, Mesdames les conseillères de ville, Messieurs les conseillers de ville, Monsieur le chancelier, Monsieur le vice-chancelier ainsi qu'aux représentants de la presse. »

Gaëtan Aellen, président : « Vous avez reçu l'ordre du jour. Est-ce que des modifications sont demandées ? »

Gaëtan Aellen, président : « Cela ne semble pas être le cas. »

L'ordre du jour se présente de la manière suivante :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019
3. Communications du président et du maire
4. Renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) pour la période 2020-2023 des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :
 - Crédit d'engagement de 520 800 francs (soit 130 200 francs par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision
 - Crédit d'engagement de 540 980 francs (soit 135 245 francs par an) pour la subvention annuelle au Centre de Culture et de Loisirs (CCL) pour la période 2020-2023 : décision
 - Crédit d'engagement de 537 600 francs (soit 134 400 francs par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision
 - Crédit d'engagement (dépense liée) de 89 584 francs (soit 22 396 francs par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2020-2023 : décision
5. Crédit d'engagement de 690 000 francs, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des parkings est et ouest de la Clientis Arena (Patinoire d'Erguël) – décider du mode de financement : décision
6. Modification de l'état des faits : crédit d'engagement de 375 000 francs (250 000 francs voté par le CV en date du 13 décembre 2018), prévu partiellement au plan financier, pour la réalisation d'un monte-personnes (auparavant un ascenseur) intérieur à la Salle de spectacles et divers travaux à réaliser, dont l'aménagement d'un bloc WC supplémentaire au 1^{er} étage – décider du mode de financement : décision
7. Nomination de six membres au sein de la commission temporaire « Votations communales : constat, une faible participation du Corps électoral »
8. Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Cornelio Fontana, inéligible suite à quatre mandats consécutifs (art. 22 RO)
9. Motions et interpellations
10. Petites questions
11. Divers et imprévu

1. Appel

Sont présents : Cédric Spielhofer (PLR), Denis Gerber (PLR), Mathias Nikles (PLR), Yann Doutaz (PLR), Samuel da Silva (PLR), Gisèle Tharin (PLR), Gaëtan Aellen (PLR), Christian Tharin (PLR), Daniel Müller (PLR), Patrick Doman (ARC), Michel Meyer (ARC), Josepha Chiesa (ARC), Swann Thommen (ARC), Claude Voisin (ARC), Raphaël Perotto (ARC), Morgane Bussian (ARC), Danika Perret (ARC), Philippe Garrau (ARC), Michèle Comte (ARC), Roger Comte (ARC), Elisabeth Beck (PS), Nathalie Fiechter (PS), Michel Ruchonnet (PS), Vital Carnal (PS), Marie Ruchonnet (PS), Gerolamo Pepe (PS) et Loïc Springenfeld (PS).

Sont excusés : Jean-Paul Gerber (PLR), Vincent Brahier (PLR), Joëlle Häller (PLR) et Florine Pessotto-Bueche (ARC).
Conseil municipal : Patrick Tanner (maire), Marcel Gilomen (vice-maire), Jean Luc Berberat, Paula Tanner, Corentin Jeanret, Josika Iles, Olivier Zimmermann et Beat Grossenbacher (chancelier municipal).

Excusé : –
Presse : Céline Lo Ricco Châtelain (Le Quotidien jurassien), Marta Duarte (RJB), Blaise Droz (Le Journal du Jura) et Steven Champion (Canal Alpha).
Public : –

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 février 2019

Le procès-verbal de la séance du 7 février 2019 est approuvé à l'unanimité, avec remerciements à son auteur Tiago Rodrigues, vice-chancelier.

3. Communications du président et du maire

Gaëtan Aellen, président : « Le samedi 26 janvier dernier avaient lieu les assemblées générales du Corps de musique de Saint-Imier ainsi que de la Chorale tessinoise, malheureusement n'étant pas encore nommé au poste de président du Conseil de ville, je n'ai pas pu y participer. Néanmoins je leur adresse mes meilleurs vœux pour cette année et espère vivement pouvoir prochainement côtoyer leurs sociétés à une autre occasion. »

Le samedi 23 février a eu lieu l'inauguration du nouvel Espace Jeunesse d'Erguël à laquelle je n'ai malheureusement pas pu participer.

Le jeudi 28 février, une délégation du Conseil municipal et du Conseil de ville a participé à la Cérémonie des nouveaux habitants. C'est une cinquantaine de nouveaux citoyennes et citoyens qui ont répondu positivement à l'invitation et qui ont eu l'opportunité de visiter le musée de la Compagnie des montres Longines. Ensuite, un apéritif ainsi qu'une soirée raclette plutôt chaleureuse se sont déroulés à la Salle de spectacles.

Le mercredi 13 mars, j'ai assisté à la Cérémonie de remise des diplômes ES en soins infirmiers du ceff Santé-Social. Sept nouveaux infirmiers ont été diplômés. Daniel Roulin, directeur du domaine ceff Santé-Social était ravi que les autorités imériennes participent à ce genre d'événement.

Le mercredi 3 avril, j'ai eu l'honneur de présenter Saint-Imier et notre région à l'assemblée des délégués du parti libéral-radical du canton de Berne.

Le samedi 6 avril, j'ai participé en tant que membre et représentant du Conseil de ville à l'assemblée générale de la Société de tir de Saint-Imier. Une société dynamique qui compte de plus en plus de jeunes parmi sa relève. Le traditionnel tir en campagne se déroulera le week-end du 24 mai et vous êtes invités à venir essayer ce sport. Par cette occasion, le président, Robert Aellen vous transmet ses meilleures salutations.

Le vendredi 12 avril, notre première vice-présidente et notre scrutatrice ont participé à un débat organisé conjointement par le parti socialiste du Haut-Vallon et celui du Jura bernois sur le thème de la RFFA, réforme qui sera votée le 19 mai prochain.

Mardi 23 avril, j'ai rencontré une partie du comité de l'Imériale concernant le cortège de cette année. Plus d'informations vous seront transmises lors du Conseil de ville du mois de juin.

Et enfin j'ai reçu une lettre du Centre éducatif et pédagogique de Courtelary concernant le don du Conseil de ville de l'année 2018. Je vous en donne lecture :

« Votre don en faveur du CEPC

Monsieur,

C'est avec une grande satisfaction mais surtout une immense gratitude que nous avons pris connaissance de votre don en faveur du Centre éducatif et pédagogique (CEPC).

Le CEPC est un acteur régional majeur dans le domaine de l'aide à l'enfance en situation de difficultés. Nous offrons un lieu de vie avec des prestations éducatives, sociales et scolaires dans un environnement qui se veut le plus proche possible

de la vie d'un enfant au sein d'une famille ordinaire.

Votre contribution sera destinée à améliorer leur bien-être et notamment affectée à des activités de loisir.

Au nom des enfants et de l'ensemble du personnel, je tiens à réitérer notre reconnaissance et vous adresser mes plus sincères remerciements.

Centre éducatif et pédagogique
Vincent Delémont
Directeur.»

Patrick Tanner, maire : « Comme il est de coutume, cette séance du Conseil de ville est l'occasion de vous présenter la situation concernant le bouclage des comptes communaux de l'année dernière. Ces comptes ont pour l'heure été adressés à la Commission des finances ainsi qu'au Conseil municipal. Ils sont actuellement en cours de révision et vous seront soumis formellement pour adoption lors du Conseil de ville du 20 juin prochain. L'exercice 2018 boucle avec un bénéfice de 1 316 784 fr. 63 du compte général et un bénéfice du compte global de 1 698 378 fr. 23 alors que le budget prévoyait un déficit du compte général de 617 275 francs et un déficit du compte global de 725 350 francs, soit une amélioration par rapport au budget de 1 934 059 fr. 63 pour le compte général et de 2 423 728 fr. 23 pour le compte global. Pour rappel, le résultat du compte global s'obtient avec l'addition au compte général financé par l'impôt des différents résultats des financements spéciaux affectés à une tâche publique déterminée. Si l'on voulait résumer le résultat de l'année 2018, on pourrait dire que l'amélioration du résultat du compte général est de l'ordre de 1 900 000 francs par rapport au budget et qu'il peut s'expliquer comme suit :

– Des revenus fiscaux supplémentaires pour 675 000 francs ;

– La dissolution partielle de la provision pour la péréquation financière de 275 500 francs ;

– En lien avec les investissements, des amortissements du patrimoine administratif de 281 000 francs de moins que prévu et une charge d'intérêts à moyen et long termes inférieure de 73 400 francs au budget ;

– Par des restitutions de tiers, notamment assurances maladie et accidents de 85 300 francs de plus que prévu ;

– De 211 900 francs de dépenses en moins que prévu dans les charges de biens et de services et autres charges d'exploitation ;

– De 90 200 francs de taxes et prestations de services facturées en plus que prévu ;

– Et finalement par 150 900 francs de dédommagements supplémentaires des communes et des Syndicats de communes pour des frais d'écolage notamment.

Le Conseil municipal, sur proposition de la Commission des finances, propose de ne pas procéder à des attributions particulières cette année. Le financement spécial Impôt des

personnes morales totalisant d'ores et déjà un solde de 4 millions de francs et il n'a pas été jugé approprié de l'augmenter encore. En effet, ce fonds doit permettre de ne pas prendre des décisions hâtives en cas de mise en œuvre de la réforme fiscale des entreprises, mais il ne doit pas non plus permettre aux autorités de se reposer sur un coussin trop important avant de prendre des mesures structurelles pour rééquilibrer le compte de résultat. Il est donc proposé de virer l'entier du bénéfice 2018 à la fortune nette pour la porter à 12 275 745 fr. 86. L'exercice 2018 peut donc à nouveau être qualifié d'excellent. Je me dois cependant immédiatement de relativiser ce résultat très favorable suite à des informations qui nous sont parvenues après la clôture des comptes. En effet, pour être correct, le résultat de l'exercice devrait tenir compte d'une correction fiscale à la baisse de l'impôt des entreprises de l'ordre de 850 000 francs. Cette correction, doublée en raison de l'adaptation des acomptes 2019, sera effectuée à la charge de l'exercice 2019 et représentera ainsi une diminution des recettes fiscales des entreprises de l'ordre de 1 700 000 francs par rapport au montant qui figure au budget de l'année 2019.

Je profite encore de vous communiquer deux dates à noter dans vos agendas :

– Mercredi 6 juin à 18 h 30 se tiendra l'assemblée générale ordinaire de Eau-Vallon SA. Le lieu vous sera précisé sur l'invitation.

– Mardi 18 juin à 19 h 30 se tiendra l'assemblée générale ordinaire de Crescentia SA, société de développement économique de la Municipalité de Saint-Imier. L'assemblée se déroulera dans la salle du Conseil municipal. »

4. Renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) pour la période 2020-2023 des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :

– Crédit d'engagement de 520 800 francs (soit 130 200 francs par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision

– Crédit d'engagement de 540 980 francs (soit 135 245 francs par an) pour la subvention annuelle au Centre de Culture et de Loisirs (CCL) pour la période 2020-2023 : décision

– Crédit d'engagement de 537 600 francs (soit 134 400 francs par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2020-2023 : décision

– Crédit d'engagement (dépense liée) de 89 584 francs (soit 22 396 francs par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2020-2023 : décision

Rapport du Conseil municipal :

La LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles), votée en 2009 par le Grand Conseil, est entrée en vigueur en 2013. Elle a pour buts d'assurer le financement des institutions culturelles d'importance régionale tout en soulageant les communes-sièges en élargissant la liste des communes participant à leur subventionnement, selon la clé de répartition suivante :

– 50 % à la charge de la commune-siège

– 40 % pour le canton

– 10 % pour le BSJb culture (Syndicat de communes Bienne-Seeland-Jura bernois pour la culture).

[NB : pour les bibliothèques régionales, la commune-siège assume 70 % des subventions, le canton 20 % et le Syndicat 10 %]

Sur les 23 institutions bénéficiant de ce nouveau statut, trois sont localisées à Saint-Imier : le Musée, le CCL (Centre de culture et de loisirs) et la Bibliothèque. Depuis le 1^{er} janvier 2016, les subventions d'exploitation et les prestations attendues par les organes de subventionnement sont définies dans des contrats portant sur une durée de quatre ans. C'est précisément ces contrats de prestations qu'il s'agit de renouveler pour la période 2020-2023.

Après une assez longue période de négociations avec le canton, les nouveaux contrats de prestations ont été finalisés à la fin de l'année 2018. Ils laissent apparaître de substantielles augmentations des subventions d'exploitation, notamment en ce qui concerne le Musée et le CCL, qui s'expliquent pour deux raisons.

– La première est imputable à la hausse des loyers versés à la Fondation Reine-Berthe, propriétaire des locaux occupés par les institutions culturelles. Ces hausses, sans lesquelles la Fondation ne pourrait pas assurer sa pérennité, ont d'ores et déjà été entérinées par le Conseil de ville dans sa séance du 14 juin 2018 ; elles se montent à 56 000 francs par an pour la Commune municipale.

– La seconde hausse résulte de demandes supplémentaires des trois institutions. Acceptées par le canton et par le Syndicat de communes en 2018, elles se répartissent comme suit :

– 20 000 francs pour le CCL au titre de renforcement de la médiation culturelle

– 11 000 francs pour la Bibliothèque au titre de la professionnalisation et de l'adaptation des taux d'occupation des bibliothécaires

– 38 000 francs pour le Musée au titre de la professionnalisation et de la hausse du taux d'occupation de la conservatrice ainsi que des frais de gardiennage. Il est tenu compte de l'ouverture prochaine d'un nouvel espace au sein du Musée pour y accueillir une exposition permanente consacrée aux troupes jurassiennes.

Le total des hausses annuelles est de 68 395 francs, dont 36 409 fr. 50 à la charge de la Commune municipale.

Contrats LEAC 2020-2023

Comparaison

Institutions	2016-2019				2020-2023				Différence			
	St-Imier	Canton	Syndicat	Total	St-Imier	Canton	Syndicat	Total	St-Imier	Canton	Syndicat	Total
Musée	86 200	68 960	17 240	172 400	130 200	104 160	26 040	260 400	44 000	35 200	8 800	88 000
CCL	95 245	76 196	19 049	190 490	135 245	108 196	27 049	270 490	40 000	32 000	8 000	80 000
Bibliothèque	126 000	36 000	18 000	180 000	134 400	38 400	19 200	192 000	8 400	2 400	1 200	12 000
Total	307 445	181 156	54 289	542 890	399 845	250 756	72 289	722 890	92 400	69 600	18 000	180 000
Part des hausses de loyers									55 990.50	55 614.50	111 605.00	
Total des hausses de subventions annuelles sans les loyers									36 409.50	31 985.50	68 395.00	

Outre l'acceptation des contrats de prestations des institutions ayant leur siège à Saint-Imier, notre commune doit aussi approuver sa part de financement aux autres institutions du Jura bernois et de Bienne. Dès 2020 la contribution annuelle de Saint-Imier s'élèvera à 22 396 francs, soit une augmentation de 1021 francs par rapport à la période précédente. Elle s'explique par la hausse des subventions accordées aux autres institutions de la région.

A cela s'ajoutent finalement les frais de fonctionnement du syndicat BSJb culture de quelque 650 francs par an.

On le voit, la part budgétaire consacrée au soutien à nos institutions culturelles va subir une assez forte hausse, en grande partie imputable à la revalorisation des loyers de la Fondation Reine-Berthe. Mais tant le Musée que la Bibliothèque et le CCL ont montré durant les quatre dernières années qu'ils méritaient d'être fortement soutenus par notre commune. De par leurs activités, leurs manifestations, leurs animations, ils contribuent en effet grandement au rayonnement de Saint-Imier.

Chaque année, un entretien de reporting visant à évaluer les objectifs inscrits dans le contrat a lieu avec des représentants du canton, du syndicat et de la Municipalité. Si globalement les valeurs cibles étaient largement atteintes, voire dépassées, il manquait encore des ressources pour réaliser tous les objectifs. Si ces hausses sont avalisées, nos institutions seront à n'en pas douter encore plus performantes, plus présentes et plus à même de répondre aux attentes non seulement des autorités politiques, mais aussi et surtout de la population imérienne et régionale.

C'est pourquoi le Conseil municipal unanime, la Commission culturelle unanime et la Commission des finances unanime vous recommandent d'accepter le financement des contrats de prestations tel qu'il vous est présenté.

Ouverture de la discussion :

Gaëtan Aellen, président : « Je vous propose d'ouvrir la discussion sur l'ensemble du point 4 et ensuite de passer au vote également sur l'ensemble de celui-ci. »

Patrick Domon, ARC : « Conformément à l'art. 12 du Règlement d'organisation de la commune municipale de Saint-Imier, je signale avoir un intérêt indirect avec cet objet, le CCL étant mon employeur. »

Gisèle Tharin, PLR : « La fraction libérale radicale a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal concernant la demande de renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles pour la période 2020-23 pour les trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional mais également pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la même période.

C'est en effet une grande chance pour notre commune de pouvoir disposer de prestations dans le cadre de la loi sur l'encouragement des activités culturelles. Ceci permet de promouvoir la culture dans notre village par le biais des trois institutions bien connues, telles que le Musée, le Centre de Culture et de Loisirs, et la Bibliothèque régionale. Il est sans dire que les coûts seraient beaucoup plus conséquents pour notre commune sans ces prestations, ainsi, pour pérenniser ces institutions et leur développement, la fraction libérale-radicaliste approuve le renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC. »

Elisabeth Beck, PS : « La fraction socialiste prévoit favorablement le financement des contrats de prestations LEAC de 2020 à 2023 tels que présentés. Pour informer celles et ceux qui nous l'ont, les augmentations de subventions d'exploitation annuelles de 56 000 francs sont dues à une hausse des loyers à verser à la fondation de la Reine-Berthe pour assurer son existence et permettent de garantir ainsi le bon fonctionnement des institutions culturelles qui en sont les locataires. D'autre part, une hausse de 36 409 fr. 50 est imputable à de nouvelles prestations nécessaires au développement harmonieux des trois institutions que sont la bibliothèque, le musée, et le CCL. »

Danika Perret, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance du rapport du Conseil municipal ainsi que des contrats de prestations annexés. Il s'agit d'une tâche laborieuse que la réalisation de ces contrats de prestations et nous tenons avant tout à remercier leurs auteurs. Par la loi sur l'encouragement des activités culturelles, le Grand Conseil du canton de Berne a pour objectifs de :

- renforcer la diversité culturelle ;
- faire participer la population à la vie culturelle ;

- préserver l'héritage culturel et faciliter la diffusion des créations culturelles contemporaines ;

- renforcer le canton de Berne en tant qu'espace culturel bilingue ;

- accroître l'attractivité du canton.

De par son engagement culturel, notre commune rayonne au niveau régional et permet une diversité d'offres attractives. ARC salue également la demande de renforcement de la médiation culturelle de 20 000 francs. Ce fonds permettra de :

- faciliter l'accès de la population à l'héritage culturel et à la création artistique ;

- ainsi qu'à l'inciter à s'engager dans des activités culturelles propres.

Nous sommes également extrêmement satisfaits de constater une volonté de professionnalisation pour la Biblio-

thèque et pour le Musée. En conclusion, la fraction ARC accepte les crédits d'engagement pour la subvention annuelle au Musée, pour la subvention annuelle en faveur du CCL, pour la subvention annuelle allouée à la Bibliothèque et pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois. »

Au vote, le renouvellement des contrats de prestations dans le cadre de la LEAC (Loi sur l'encouragement des activités culturelles) pour la période 2020-2023 des trois institutions culturelles de Saint-Imier reconnues d'intérêt régional :

- crédit d'engagement de 520 800 francs (soit 130 200 francs par an) pour la subvention annuelle au Musée de Saint-Imier pour la période 2020-2023 ;

- crédit d'engagement de 540 980 francs (soit 135 245 francs par an) pour la subvention annuelle au Centre de Culture et de Loisirs (CCL) pour la période 2020-2023 ;

- crédit d'engagement de 537 600 francs (soit 134 400 francs par an) pour la subvention annuelle à la Bibliothèque régionale de Saint-Imier pour la période 2020-2023 ;

- crédit d'engagement (dépense liée) de 89 584 francs (soit 22 396 francs par an) pour le financement des institutions culturelles de portée régionale de la sous-région Bienne – Jura bernois pour la période 2020-2023 ;

est accepté à l'unanimité.

- 5. Crédit d'engagement de 690 000 francs, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des parkings est et ouest de la Clientis Arena (Patinoire d'Erguël) – décider du mode de financement : décision**

Rapport du Conseil municipal :

Nous vous remettons en annexe le rapport du chef du Service urbanisme et mobilité concernant l'objet cité en titre.

La ClientisArena a été mise en exploitation en octobre 2018 après sept mois de travaux. Durant sa première saison, la nouvelle infrastructure a tenu toutes ses promesses avec une amélioration non négligeable de son efficacité énergétique. Quelques améliorations seront encore apportées ces prochains mois, afin de rendre le bâtiment pleinement opérationnel pour le public et les utilisateurs.

Afin de ne pas retarder les travaux et de risquer d'endommager les aménagements extérieurs durant le chantier d'assainissement de la patinoire, la réfection des deux espaces est et ouest adjacents a été planifiée à l'issue de la première période d'exploitation.

Les travaux et la saison de hockey étant aujourd'hui ter-

minés, il est prévu de réaliser les aménagements extérieurs durant cet été.

L'entrée de la patinoire se situe du côté ouest. A cet égard, l'espace entre le bâtiment et la rue qui mène Sur le Pont concentre les principaux enjeux : besoins en places de stationnement, sécurisation des voies d'évacuation, mise en valeur du bâtiment, etc.

Afin de répondre au mieux aux différentes attentes et contraintes, l'espace ouest à disposition a été divisé en deux parties distinctes. La première est dédiée au stationnement. La seconde, de nature multifonctionnelle, permet de répondre aux autres besoins évoqués ci-dessus.

Le projet prévoit la création d'une zone de stationnement permettant d'accueillir 21 véhicules en ouest. Cet espace sera en outre doté d'une case pour la recharge des véhicules électriques (éventuellement deux à terme, en fonction du développement de cette motorisation) ainsi que d'une case réservée aux personnes à mobilité réduite.

L'esplanade devant la patinoire constitue un espace sécurisé soustrait au trafic, afin de garantir les voies de fuite de la patinoire et d'offrir une zone d'attente conviviale au public et aux utilisateurs.

La distinction par rapport à l'espace de stationnement s'opère non seulement par l'usage qui en est fait, mais également par le traitement du revêtement de sol. Ainsi, l'espace polyvalent ne sera pas en enrobé, mais recouvert d'un dallage. Il sera physiquement séparé de l'espace de stationnement par des potelets et agrémenté par du mobilier urbain, des arbres en bacs, des bancs et des poubelles.

Comme tout projet entrepris par la Municipalité depuis plusieurs années, il est prévu de supprimer au maximum les obstacles physiques, afin de diminuer les obstacles aux déplacements des personnes à mobilité réduite.

Sur le terrain situé en est, il est prévu un aménagement simple avec la pose d'un enrobé permettant le marquage d'une cinquantaine de places de stationnement. Ce secteur est grevé par différents contraintes liées aux dangers naturels (zone d'inondation), aux sites pollués ainsi qu'à la distance à la Suze. Des contacts préalables ont d'ores et déjà été établis avec les offices cantonaux concernés par notre mandataire, afin de s'assurer de la conformité du projet au regard des différentes contraintes.

Les travaux planifiés peuvent être détaillés comme suit :

	CHF
- Travaux préparatoires	8 000.-
- Dépollution	20 000.-
- Travaux de génie civil	372 000.-
- Marquage et signalisation	15 000.-
- Eclairage public des deux places	50 000.-
- Mobilier urbain	35 000.-

- Aménagements extérieurs
- Honoraires et frais d'impression
- Divers et imprévus (5%)

Total
TVA
Total TTC

40 000.-
73 300.-
27 000.-
640 300.-
49 303.-
689 603.-

Ouverture de la discussion :

Gaëtan Aellen, président : « J'ouvre la discussion. »

Vital Carnal, PS : « Avons-nous pensé que cette infrastructure sportive est décentralisée et que l'urbanisme ne doit pas primer sur le pragmatisme ? Seulement 21 places de parc à l'ouest où se situe l'entrée est insuffisant. L'aménagement de la place avec des pavés et des arbres ne va pas faciliter le déneigement. En outre, il serait souhaitable de créer des places de stationnement supplémentaires, par exemple à l'ancienne scierie. Car une enceinte sportive de 1000 spectateurs avec seulement 70 places de parc : est-ce suffisant ? Par contre une nouvelle place de stationnement sera créée à l'est, mais il n'y aura pas d'entrée de ce côté du bâtiment ! Pour cela un accès a été réalisé le long du bâtiment pour rejoindre l'unique entrée, mais sera-t-elle bien déneigée pour pouvoir faire rouler les sacs de hockey qui pèsent leur poids ? Malgré toutes ces remarques et pour aller de l'avant, la fraction socialiste accepte le crédit d'engagement de 690 000 francs, financé par un emprunt. »

Cédric Spielhofer, PLR : « Le PLR a étudié le rapport concernant l'aménagement des parkings à la nouvelle patinoire. Afin de rendre ce lieu accessible pour les matchs, les événements sportifs, les entraînements, et autres manifestations, il est indispensable d'avoir des places de stationnement dans les alentours du bâtiment. L'aménagement côté ouest, qui permet l'évacuation en cas de sinistre, et l'installation de différents stands lors d'événements, nous semble conforme et approprié. Le financement a été cependant vivement discuté car une partie d'investissement aurait pu être reprise par Erguël Sports SA. Cependant le PLR accepte le crédit d'engagement de 690 000 francs, prévu au plan financier, et cela par emprunt, à la bonne banque, et souhaite bon vent à tous nos sportifs de glace. »

Swann Thommen, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt du rapport du Service urbanisme et mobilité concernant l'aménagement du parking est et ouest de la Clientis Arena et accepte à l'unanimité le crédit d'engagement de 690 000 francs prévu au plan financier pour la réalisation de ces travaux. En effet ce projet de parking s'inscrit parfaitement dans la logique de la nouvelle patinoire et offrira ainsi un espace pensé pour accueillir d'une part les usagers motorisés et d'autre part offrira une zone d'attente conviviale. L'ajout d'une case pour la recharge des véhicules électriques est une belle initiative. La réalisation de ces travaux durant cet été est très pertinente et permettra ainsi d'être opérationnel dès cet hiver. La fraction ARC accepte donc ce projet à l'unanimité. »

Au vote, le crédit d'engagement de 690 000 francs, figurant au budget des investissements, pour l'aménagement des parkings est et ouest de la ClientisArena (Patinoire d'Erguël), financé par emprunt, est accepté à l'unanimité.

- 6. Modification de l'état des faits : crédit d'engagement de 375 000 francs (250 000 francs voté par le CV en date du 13 décembre 2018), prévu partiellement au plan financier, pour la réalisation d'un monte-personnes (auparavant un ascenseur) intérieur à la Salle de spectacles et divers travaux à réaliser, dont l'aménagement d'un bloc WC supplémentaire au 1^{er} étage – décider du mode de financement : décision**

Rapport du Conseil municipal :

En date du 13 décembre 2018, le Conseil de ville s'est prononcé sur un crédit d'engagement de 250 000 francs concernant la réalisation d'un ascenseur intérieur et la mise aux normes de protection incendie de la Salle de spectacles. Ce crédit a été accepté à l'unanimité par le Législatif.

Suite au développement du projet, les propositions qui avaient été soumises au Conseil de ville n'ont pas rencontré un écho favorable auprès du Service des monuments historiques du canton de Berne. Le projet a dû être retravaillé, afin d'obtenir son aval dans le cadre de la procédure du permis de construire.

En raison des nombreux changements intervenus depuis décembre dernier (changement de l'état des faits) ainsi que des coûts supplémentaires induits par la démarche, le Conseil municipal a pris la décision de soumettre le nouveau projet à l'autorité compétente pour décision.

Nous vous remettons en annexe le rapport adapté de la cheffe du Service bâtiments et infrastructures sportives.

Pour rappel, depuis plus de deux ans, la plateforme élévatrice pour personnes à mobilité réduite située sur l'escalier sud, à l'extérieur de la Salle de spectacles, est hors service. En raison d'un coût de réparation élevé et d'une localisation peu adaptée, l'Exécutif a souhaité étudier une solution plus durable et confortable, prévoyant l'installation d'un ascenseur intérieur.

En outre, un contrôle de conformité aux normes incendies du bâtiment a été réalisé dans l'intervalle par l'AIB. Le rapport met en lumière plusieurs adaptations nécessaires à réaliser jusqu'à fin mars 2020 (mise aux normes des sorties de secours, résistance au feu de certaines portes intérieures). En cas de non-respect des recommandations de l'AIB, l'exploitation de la salle pourra être maintenue, mais avec un nombre de spectateurs limité à 100 sur la galerie, contre 128 aujourd'hui.

Selon le Service bâtiments et infrastructures sportives, il est également nécessaire d'entamer des travaux d'assainissement intérieurs, dont notamment la cuisine qui ne correspond plus aux critères d'hygiène.

Le nouveau projet qui vous est soumis prévoit de maintenir les différents travaux initialement prévus. Il est cependant envisagé de remplacer l'ascenseur intérieur par un monte-personnes (plus lent) situé à l'emplacement de l'ancienne cabine téléphonique et partiellement dans l'espace sanitaire homme au rez-de-chaussée. Ces travaux entraîneront la diminution de l'espace « bar », la suppression d'un urinoir et la création



d'un nouveau local de stockage pour le bar.

A l'étage, il est prévu de créer un local de rangement dans la partie sud, afin de conserver la symétrie axiale de la salle souhaitée par le Service des monuments historiques suite à l'aménagement du monte-personnes au nord. De chaque côté, des locaux de rangement seront créés avec un léger avancement de la cloison mobile de la salle (env. 1,1 mètre).

Afin de compenser la perte d'un urinoir au rez-de-chaussée, mais également dans le but d'offrir plus de sanitaires, notamment pour les dames, il est proposé la création de WC complémentaires au 1^{er} étage.

Le projet a également été adapté à l'extérieur. Une solution ayant été trouvée pour prolonger l'escalier intérieur jusqu'à la galerie, la construction d'un escalier de fuite en façade sud peut être abandonnée. Avec cette solution, exceptionnellement validée par l'AIB pour aller dans le sens du Service des monuments historiques, seules les marches d'escaliers sud-est devront être élargies à 1,8 mètres pour permettre l'évacuation de la salle.

Les coûts se présentent comme suit:

Comme détaillé ci-dessous, une partie de ce montant (mise aux normes principalement) figure dans le budget 2019 avec une somme de 300 000 francs prélevée sur le financement spécial.

Afin de réaliser la totalité des travaux décrits dans le présent rapport, un montant supplémentaire de 375 000 francs (+125 000 francs par rapport au crédit initial), planifié pour la réalisation d'un monte-personnes intérieur (avant un ascenseur) à la Salle de spectacles et figurant partiellement au plan des investissements en 2019 (250 000 francs au plan financier), est sollicité auprès de votre autorité par le Service bâtiments et infrastructures sportives.

Compte tenu de ce qui précède et afin de ne pas étaler les travaux sur de trop nombreuses années, le Conseil municipal, unanime, sur préavis unanimes de la Commission bâtiments et infrastructures sportives et de la Commission des finances, vous propose de libérer un crédit d'engagement de 375 000 francs prévu partiellement au plan financier (250 000 francs) en proposant de le réaliser par autofinancement.

Descriptifs	Crédit soumis le 13 décembre 2018 [CHF]	Nouveau crédit pour décision [CHF]
Cuisine : assainissement et mise aux normes d'hygiène	90 000.-	90 000.-
Terrasse 1	35 000.-	133 000.-
Espace galerie : construction d'un escalier de secours	91 000.-	
Divers : aménagements de confort et réparations	40 000.-	14 000.-
Extérieurs : élargissement accès, escaliers et murets, fontaine	65 000.-	65 000.-
Ascenseur intérieur	185 000.-	247 000.-
Bloc WC supplémentaire au 1	-	70 000.-
Total	506 000.-	619 000.-
TVA	38 962.-	47 663.-
Total TTC	544 962.-	666 663.-
Arrondi	550 000.-	675 000.-
Montant figurant dans le budget courant de l'année 2019	-300 000.-	-300 000.-
Crédit d'engagement nécessaire	250 000.-	375 000.-

Ouverture de la discussion :

Gaëtan Aellen, président : « Bien, j'ouvre la discussion. »

Marie Ruchonnet, PS : « Nous sommes appelés ce soir à voter un crédit d'engagement de 375 000 francs pour des aménagements à la Salle de spectacles. Il s'agit d'un nouveau projet et c'est la raison pour laquelle l'intitulé est : Modification de l'état des faits. Nous avons repris les documents qui nous avaient été fournis pour le Conseil de ville du 13 décembre 2018 où nous avions accepté un crédit d'engagement de 250 000 francs pour la réalisation d'un ascenseur intérieur avec diverses modifications. La fraction socialiste avait posé des questions concernant l'ascenseur et notamment pour savoir s'il partait vraiment depuis le sol du rez-de-chaussée car les plans n'étaient pas clairs. En étudiant les deux projets, nous constatons que celui présenté ce soir apporte indéniablement un plus. Il s'agit d'un ascenseur qui partira sur le sol au niveau du bar et qui aura ainsi un accès aisé pour les personnes à mobilité réduite. D'autre part, et c'est ce qui fait la force de ce nouveau projet, les normes exigées par l'AIB ont été prises en compte et tous les désirs de l'AIB sont satisfaits par ce nouveau projet. Si tel n'était pas le cas, nous ne pourrions plus organiser de manifestation dans notre Salle de spectacles. Enfin, la réalisation d'un WC supplémentaire au 1^{er} étage est aussi un plus. Il y a d'autres modifications et aménagements prévus dans le projet qui nous est soumis ce soir et ils sont parfaitement détaillés dans les documents que nous avons reçus. Les deux projets étant différents, il ne faut pas comparer les 250 000 francs de décembre 2018 et les 375 000 francs de ce jour. Il s'agit d'un autre projet que nous approuvons à l'unanimité. Nous avons bien conscience qu'il ne s'agit que d'une étape dans la réfection de notre Salle de spectacles et que d'autres phases vont suivre nécessitant des sommes importantes. Nous avons apprécié l'information concernant la ventilation et nous espérons vivement qu'une solution pourra être trouvée. La

fraction socialiste soutient cette modification de l'état des faits et accepte le crédit d'engagement de 375 000 francs, par autofinancement. »

Claude Voisin, ARC : « La fraction ARC a pris connaissance avec intérêt de la documentation relative à l'augmentation substantielle du crédit d'engagement initialement voté par notre Conseil de ville en fin d'année passée. Si, et nous vous rassurons d'office, il nous semble absolument indispensable de doter cette salle d'un système permettant aux personnes à mobilité réduite d'accéder à l'étage, notre fraction a longuement débattu sur les modalités et les choix à faire, mettant en parallèle les options et leur coût. En l'occurrence, le nombre de places et le coût lié ont fait débat. Le projet du monte-charge amputé déjà l'étage principal de la salle d'une cinquantaine de places, ce qui, disons-le, n'est pas négligeable, notamment dans les calculs des organisateurs d'événements qui verront leurs rentrées financières potentielles à salle comble réduites d'un sixième. Mais si nous voulions économiser un tant soit peu sur ce crédit d'engagement en réduisant la voilure et en évitant les travaux coûteux en lien avec la sortie de secours, la galerie devrait s'alléger d'environ une trentaine de sièges. A ce stade, une réflexion a donc eu lieu dans nos rangs sur la vision politique de ce lieu à moyen et long terme. A l'issue de longues discussions, il nous apparaît indispensable de conserver une galerie dotée d'un maximum de sièges et de maintenir dans cette salle de spectacles une capacité maximale afin d'y favoriser l'accueil d'événements polyvalents et l'offre complémentaire dans notre Ville. Nous sommes donc favorables unanimement au projet global. Notre fraction s'est ensuite interrogée, et c'est là l'objet d'une question tout à fait naïve ce soir, sur le réaménagement de la cuisine de la salle. Effectivement, et au vu de la tendance actuelle pour les locataires de la salle à accueillir des traiteurs plutôt qu'à cuisiner sur place, nous aurions aimé, à titre purement informatif, être renseignés sur les réfections concernées par les 90 000 francs, et donc sur les options prises dans cette mise aux normes. La fraction ARC, unanime, soutient l'installation d'une solution pour les personnes à mobilité réduite, relève le travail effectué et en remercie ses auteurs, et salue au passage l'installation opportune d'un WC supplémentaire au premier étage. Nous ne pouvons que souligner, une fois de plus, que les normes cantonales diverses contraignent à des dépenses supplémentaires colossales, et qu'il n'est pas évident, en ce sens, de mener à bien des rénovations dans de tels objets. Nous acceptons l'augmentation du crédit d'engagement de 250 000 francs à 375 000 francs. »

Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Les 90 000 francs, c'est une estimation. Ceci est dû aux normes AIB, et l'électricité, qu'il faut revoir. Il y a aussi le système portes coupe-feu, et également une grande partie qui concerne les normes au niveau des mesures d'hygiène. Même si vous avez un traiteur qui vient avec ses plats, certaines normes sont obligatoires, et la cuisine de la Salle de spectacles ne répond plus à ces normes. Ce qui peut être conservé, le sera. Nous n'allons pas remplacer des éléments juste pour les remplacer. »

Claude Voisin, ARC : « Merci. »

Yann Doutaz, PLR : « La fraction libérale-radical a pris bonne connaissance du rapport du Conseil municipal au

sujet de la modification de l'état des faits concernant la réalisation d'un monte-personnes intérieur et la mise aux normes de protection incendie de la Salle de spectacles. En date du 13 décembre 2018, le Conseil de ville a accepté un crédit d'engagement de 250 000 francs concernant la réalisation d'un ascenseur intérieur et la mise aux normes de protections incendie de la Salle de spectacles. Malheureusement, le Service des monuments historiques du canton de Berne n'a pas approuvé le projet de base. Afin que l'utilisation de la Salle de spectacles puisse perdurer dans des conditions adéquates, la fraction libérale-radical approuve la libération d'un crédit d'engagement de 375 000 francs prévu partiellement au plan financier à hauteur de 250 000 francs, par autofinancement, pour réaliser l'installation d'un monte-personnes ainsi que la création de sanitaires supplémentaires et la mise aux normes de protections incendie. »

Au vote, la modification de l'état des faits : crédit d'engagement de 375 000 francs (250 000 francs voté par le CV en date du 13 décembre 2018), prévu partiellement au plan financier, pour la réalisation d'un monte-personnes (auparavant un ascenseur) intérieur à la Salle de spectacles et divers travaux à réaliser, dont l'aménagement d'un bloc WC supplémentaire au 1^{er} étage, financé par autofinancement, est acceptée à l'unanimité.

Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « Je profite de l'occasion pour vous informer de 2-3 choses. Le système de location va être revu totalement, ainsi que le contrat d'entretien lié aux installations techniques. Le système actuel avec la société GC-Tech Sàrl date d'une décision du Conseil municipal de 1990. Il est temps de dépoussiérer ceci. »

7. Nomination de six membres au sein de la commission temporaire «Votations communales: constat, une faible participation du Corps électoral»

Patrick Doman, ARC, propose Florine Pessotto-Bueche, ARC, et Swann Thommen, ARC.

Michel Ruchonnet, PS, propose Nathalie Fiechter, PS, et Vital Carnal, PS.

Samuel da Silva, PLR, propose Gisèle Tharin, PLR, et Denis Gerber, PLR.

Au vote, les candidats sont nommés à l'unanimité, moins les intéressés.

8. Nomination d'un membre au sein de la Commission urbanisme et mobilité, en remplacement de Cornelio Fontana, inéligible suite à quatre mandats consécutifs (art. 22 RO)

Mathias Nikles, PLR : « Le parti libéral-radical propose Ludovic Zürcher au sein de la Commission urbanisme et mobilité en remplacement de Cornelio Fontana, inéligible suite à quatre mandats consécutifs. »

Au vote, le candidat est nommé à l'unanimité.

9. Motions et interpellations

Gaëtan Aellen, président : « Bien, alors nous avons une motion qui a été déposée ce

soir. Je donne la parole au parti libéral-radical. »

Daniel Müller, PLR : « Motion intitulée : Gestion du parc immobilier des immeubles de notre commune. Lors de la séance du 24 octobre 2013, notre fraction avait déposé une motion concernant la gestion du parc immobilier et avons informé le Conseil de ville que nous allions réactualiser cette dernière. Par cette prise de parole, cela est chose faite et nous pouvons dès lors considérer notre motion du 24 octobre 2013 comme traitée par le dépôt de cette « nouvelle » motion. Le parc immobilier de notre commune se compose de :

- Rue de la Clef 37 : 10 appartements.
- Rue Jacques-David 4, 6 et 8 : 23 appartements.
- Office du tourisme : deux locataires (Parc régional Chasseral et Jura bernois Tourisme).
- Route de Sonvilier 3 (bâtiment ceff Santé-Social) libéré prochainement par le Canton.
- Les abattoirs dans le cas où l'investisseur ne donnerait pas suite à son accord avec la commune.
- Le manège dans le cas où le projet de la Maison de la musique ne se réaliserait pas.
- Les bâtiments administratifs à la rue Agassiz.
- Les bâtiments de la voirie et des Services techniques.
- La volière à la rue du Vallon.
- La Salle de spectacles.
- Plus tous ceux que nous avons malencontreusement oubliés.

Les immeubles de la Rue Jacques-David sont au bénéfice d'un règlement spécial de notre compétence. Par ailleurs en se basant sur le rapport d'activité 2017 de la Commission de gestion, un grand déficit dans l'application de ce règlement a été relevé et cette commission a demandé à l'exécutif de respecter cette réglementation ainsi que de mettre à jour les missions des services devant interagir dans la gestion de ces immeubles. Pour le reste des bâtiments, la fraction libérale-radical demande au Conseil municipal de rendre un rapport complet de la gestion des bâtiments et de la planification des entretiens prévus à moyen et long terme. Nous souhaitons également que le rapport contienne :

- Une évaluation sur les possibilités d'externaliser la gestion courante des appartements de nos immeubles par des professionnels de l'immobilier ou par un fiduciaire.
- Une évaluation sur les possibilités de la création d'une agence immobilière communale.

Nous souhaitons en effet que le personnel communal se concentre plus sur les gros projets de nos immeubles au lieu de devoir régler un nombre incalculable de petites choses. »

Patrick Tanner, « Conformément à l'art. 3, al. 3, du Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier, le Conseil municipal proposera à votre conseil lors de sa prochaine séance soit l'entrée en matière ou son refus, et il appartiendra au Conseil de ville de déterminer la suite. »

Gaëtan Aellen, président : « Très bien, nous pouvons passer aux réponses aux interpellations. Je donne la parole au Conseil municipal. »

Jean Luc Berberat, chef du Département éducation et culture: «Je vais apporter une réponse définitive à l'interpellation de Beat Grossenbacher, ARC, du 3 septembre 2015 portant sur les Schubertiades. Il y aura bientôt quatre ans, Beat Grossenbacher, actuel chancelier, avait déposé une interpellation dans laquelle il proposait au Conseil municipal d'étudier la possibilité pour notre commune de faire acte de candidature pour l'organisation des Schubertiades, festival de musique classique le plus populaire en Suisse romande. Il rappelait à cette occasion que depuis 1973, des villes comme La Neuveville, La Chaux-de-Fonds ou Porrentruy avaient accueilli cet événement. Bienne s'apprêtait alors à recevoir les Schubertiades et 20000 visiteurs. J'avais alors répondu que l'idée était séduisante mais que cela me paraissait compliqué, vu l'ampleur de l'événement, d'organiser un tel festival à Saint-Imier. J'avais alors émis l'idée d'une collaboration avec les communes environnantes. J'ai ensuite pris contact avec Espace 2 pour demander le cahier des charges tout en posant une candidature «sous réserve». J'arrivais un peu trop tôt et on m'a prié d'attendre que le comité se réunisse pour évaluer les candidatures pour 2019. J'ai attendu plusieurs années, tout en tentant de renouer les contacts et en proposant une candidature double avec Tramelan. Mais je n'ai pas reçu de cahier des charges. Début 2019, j'ai retenté ma chance en envoyant un mail. J'ai alors reçu une réponse de la personne nouvellement nommée au comité d'organisation qui s'est montrée intéressée par la candidature de Saint-Imier. J'ai enfin obtenu le cahier des charges dans la foulée. Et là j'ai vite compris que ce serait très compliqué pour Saint-Imier d'organiser un tel événement. Je me suis approché de Philippe Krüttli, directeur de l'Ecole de musique du Jura bernois, pour qu'il évalue à son tour la faisabilité du projet pour 2021. Il m'a très vite répondu qu'à ses yeux, nous n'avions pas les moyens d'organiser les Schubertiades à Saint-Imier.

– Au niveau des salles, le total des places assises est à peu près à la moitié de ce qui est demandé (sans compter l'éventuelle Maison de la musique qui ne serait de toute façon pas achevée en automne 2021).

– L'espace urbain de Saint-Imier ne s'accommode pas bien avec les exigences de mobilité et d'accessibilité requises.

– Une fermeture de la route cantonale serait nécessaire sur deux jours en tout cas. L'itinéraire de déviation perturberait aussi beaucoup l'espace autour de la Salle de spectacles.

– Pour le concert de gala, on est loin du compte avec notre salle. Nous n'arrivons de plus pas à satisfaire les autres demandes liées au concert de gala (loges pour chœur et orchestre hommes et femmes).

– Un recours à des salles dans les villages avoisinants n'arrange pas beaucoup la situation et demanderait la mise en place de navettes onéreuses et pas forcément dans l'esprit de la manifestation.

– Enfin, même en imaginant que nous disposerions de toutes les infrastructures nécessaires, le délai jusqu'à l'échéance de 2021 est trop court pour réunir un comité de personnes motivées et disponibles pour ce type d'engagement.

M'appuyant sur son analyse, j'ai donc dû à regret annoncer le 20 février dernier à M. Funk, d'Espace 2, que Saint-Imier retirait sa candidature pour l'organisation des Schubertiades en 2021. Il m'a répondu le jour même qu'il comprenait très bien nos craintes et nos problèmes et qu'il était effectivement préférable de ne pas s'engager dans ces conditions. Mais le cas échéant il restait à disposition pour nos projets futurs. Ainsi, après avoir étudié la possibilité d'organiser les Schubertiades, le Conseil municipal est désolé d'annoncer qu'en l'état actuel il n'est pas envisageable pour notre commune de se lancer dans une telle entreprise. Je vous remercie d'avance de votre compréhension.»

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale: «Je vais tenter, au nom du Conseil municipal, de répondre de la manière la plus complète possible aux interrogations de la fraction PLR quant à deux interpellations, la première concernant des cours informatiques pour les aînés et la deuxième concernant le taux d'aide sociale de notre commune. Concernant l'interpellation intitulée: cours d'informatique pour le 3^e âge. Cette thématique a déjà été abordée dans le cadre de la Commission de la Jeunesse, dans ce cas, comme dans d'autres, des expériences probantes et satisfaisantes ont été déjà réalisées dans l'Arc jurassien. Pro Senectute propose à quelques endroits un projet nommé, «Cyberthé» tout comme un cybercafé. Il propose un lieu de compétences pour tout ce qui concerne les nouvelles technologies, ordinateurs, tablettes et smartphones, mais au lieu d'y boire du café, on y sert du thé et des petits biscuits. Cet aspect, bien qu'anecdotique, est important, car l'apprentissage des nouvelles technologies passe forcément par des moments conviviaux. Après plusieurs années d'expériences à La Chaux-de-Fonds ou à Neuchâtel, il a été démontré qu'au-delà des cours qui pouvaient être donnés aux aînés, c'est surtout le soutien par des personnes maîtrisant ces technologies, avec les outils de l'utilisateur lui-même, qui est le plus profitable. Envoyer ou recevoir des photos, publier sur les réseaux sociaux ou communiquer avec les petits-enfants qui se trouvent de l'autre côté de la planète font partie des compétences qui pourront être apportées par ce projet. Le projet est d'autant plus profitable pour la cohésion sociale, qu'il met en présence personnes âgées en lien avec de jeunes adultes. L'échange d'expériences, d'histoires de vies et la mise à disposition des compétences entre ces populations, permettent de répondre concrètement à cette problématique de l'accès aux nouvelles technologies pour les aînés en apportant une plus-value par l'échange intergénérationnel. Reste à évoquer le coût de ce programme et les possibilités de travailler avec des structures existantes. Pro Senectute pourrait, par exemple, ajouter cette offre à Saint-Imier sur son programme, et des contacts ont été pris avec le responsable informatique de l'Ecole secondaire. Il ne resterait finalement que les émoluments distribués aux jeunes moniteurs ainsi que la part des frais occasionnés par le thé et les petits gâteaux. Le Service de l'action sociale ne dispose pas de budget pour ce programme mais si le Conseil de ville le demande, nous pourrions au sein du Conseil municipal, dégager un montant de 2000 francs permettant d'implémenter ce projet à partir de la rentrée d'août. Le numérique étant un thème d'actualité et pouvant profiter au sein de l'administration d'un membre de la Commission Fédérale pour l'Enfance et la Jeunesse, je ne peux

que vous recommander la lecture du rapport suivant, intitulé «Grandir à l'ère du numérique» que vous pouvez obtenir en version électronique ou pour les plus attachés au papier, auprès de la Chancellerie fédérale.»

Denis Gerber, PLR: «Merci pour la réponse.»

Paula Tanner, cheffe du Département action sociale: «Maintenant concernant l'interpellation intitulée: Aide sociale: Saint-Imier avec 11,43 % est nettement au-dessus de la moyenne du canton qui est de 4,6 %. En préambule je me permets de vous présenter la plaquette qui vous a été distribuée et qui s'intitule «L'aide sociale en bref et en clair». Cette brochure d'une vingtaine de pages vous permettra, si vous n'êtes pas complètement à l'aise concernant le fonctionnement de l'aide sociale, de comprendre de quel cadre légal nous parlons et surtout de repréciser un certain nombre de points, qui comme vous l'avez souligné dans votre interpellation font remonter, je cite, «un certain nombre de critiques pas toujours objectives ou de commentaires». Je tiens aussi à préciser quelques points concernant les financements de l'aide sociale et le mélange qui est très largement fait entre les dossiers d'aide sociale et ceux qui dépendent des mandats accordés par l'Autorité de Protection de l'Adulte et de l'Enfant (APEA). Différencions les deux types de prise en charge: l'aide sociale dépend d'un cadre légal qui lui est propre. Son ancrage figure dans la Constitution fédérale à l'article 12 notamment. Dans le canton de Berne, comme partout en Suisse, des lois cantonales existent et se réfèrent toutes, ou presque, aux normes de la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS). Bien que le canton de Berne souhaite par son conseiller d'Etat réduire encore cette aide aux personnes en allant en deçà de ce qui est attribué ailleurs en Suisse. Nous aurons par ailleurs la possibilité de nous exprimer dans les urnes à ce sujet dans dix jours. Ces normes sont largement expliquées dans la brochure que nous vous avons remise. L'aide sociale répond à une logique inscrite à la fois dans la Constitution mais également dans la Loi sur l'aide sociale, elle doit être accordée selon des critères qui sont très restrictifs, identiques dans toutes les communes du canton et doivent permettre, dans le meilleur des cas, de subvenir à une existence digne. Le système de financement est globalement celui-ci: l'ensemble des coûts d'aide sociale est partagé pour toutes les communes du canton à raison de 50 % des frais et répartis en fonction du nombre d'habitants, le reste étant à la charge du canton. Le financement des personnes travaillant pour cette mission est, pour sa part intégralement, pris en charge par le canton et n'émerge pas aux frais des communes. Les mandats, cependant, sont ordonnés par une autorité, l'APEA, et les mandats des curateurs professionnels, qui suivent des personnes, enfants, personnes âgées, etc., dépendent directement de cette même autorité. Toutes ces actions sont comptabilisées par types de dossiers, une curatelle d'enfant compte plus qu'une curatelle d'adulte par exemple et un forfait est attribué par le canton pour ces différents mandats. Pour Saint-Imier, cela représente plus de 1,4 millions de francs de recettes pour les charges salariales en 2018, aide sociale et mandats réunis. Globalement si ces dossiers étaient traités dans une commune de l'Emmental, les frais pour notre collectivité seraient les mêmes qu'actuellement, à l'exception des infrastructures qui sont entièrement à la charge

des communes. L'aide sociale est, de mode générale, bien plus demandée et accordée en Suisse latine qu'en Suisse alémanique, exception faite des grands centres urbains qui se retrouvent confrontés aux mêmes difficultés des deux côtés de la Sarine. Le contrôle social, la peur de se faire remarquer, la honte de «profiter du système» ou la mise à ban des bénéficiaires au sein des communautés rurales n'est pas un mythe, on retrouve globalement ces mêmes difficultés d'accès aux droits fondamentaux dans le domaine du chômage par exemple. Elle est plus présente partout en milieu urbain et dans les communes bénéficiant d'infrastructures que dans les campagnes ou dans les communes périurbaines. Cela étant dit, et en tenant compte de la marge de manœuvre qui nous est accordée par la loi, nous n'avons en l'état pas de moyens d'analyser de façon scientifique, ni l'augmentation globale des cas d'aide sociale, ni l'augmentation des mandats attribués par l'APEA. Comme le Conseil municipal l'avait fait en 2018, nous pouvons expliquer un certain nombre de déterminants, notamment l'apparition massive des working-poor, l'impossibilité pour les personnes de plus de 50 ans de retrouver un emploi ou la difficulté pour les jeunes adultes de s'insérer tôt et durablement dans le marché du travail. Ce n'est jamais simple et les causes de l'arrivée des personnes à l'aide sociale ne sauraient répondre à une prétendue «attractivité» d'une commune plutôt qu'à une autre. De nombreuses études scientifiques cette fois, démontrent en effet que le «tourisme social» n'existe pas en Suisse. La mission des services sociaux est de répondre à la loi et uniquement à la loi. La difficulté de proposer des alternatives au canton est réelle, notre Municipalité en a fait l'expérience en 2017. En effet, notre commune a proposé au canton de cofinancer un projet pilote plus local, d'insertion par le travail, mais celui-ci n'est pour le moins pas entré en matière, s'appuyant sur des fonctionnements et des institutions existants. Saint-Imier souffre paradoxalement dans ce domaine de ce qui fait sa richesse, petite ville, forte composante urbaine, richesse des infrastructures culturelles, une ville ou, absolument, il fait bon vivre! La configuration de notre ville, avec des infrastructures importantes, une composante indiscutablement urbaine, des appartements avec nombre d'entreprises font que, naturellement, elle attire des personnes espérant trouver ou ayant trouvé un emploi. Il est évident que les taux d'aide sociale entre une commune agricole du Seeland et Saint-Imier ne peuvent pas être comparés mais il n'est pas non plus possible de répondre de manière scientifique à la question que vous, et nous, nous posons. Pour ce faire, la Commission sociale propose de confier une étude à un organisme, HES, ou Université, afin de pouvoir poser un véritable diagnostic socioéconomique et socioculturel de notre commune tout en sachant que de nombreuses difficultés techniques seront à dépasser pour cette étude. La protection des données des personnes n'étant qu'un seul des domaines où nous serons confrontés aux limites de ce que permet la loi. Cette étude, si nous pouvons la réaliser, sans volonté de discrimination et de stigmatisation d'une population déjà en difficulté, aura peut-être le mérite de démontrer que les réalités ne sont pas identiques dans toutes les régions et communes du canton. Il n'en demeure pas moins, et il est important de le souligner, que les personnes émergeant à l'aide sociale arrivent souvent chez nous

après plusieurs années de difficultés et que c'est seulement lorsque tous les autres dispositifs possibles sont épuisés que le recours à l'aide sociale intervient. Le grand défi reste, pour notre commune comme pour les autres, de favoriser au maximum la réinsertion des bénéficiaires et d'axer nos efforts sur la prévention de la précarité et des difficultés sociales, afin d'endiguer la spirale des coûts liée à une chronicité des besoins d'aides. Ces démarches sont cependant loin d'être applicables pour chacun, et nécessitent également une somme conséquente d'investissements, financiers et de temps, qu'il est paradoxalement souvent difficile d'obtenir politiquement. Il faudrait assurément oser investir plus dans la prévention pour tenter d'enrayer au maximum les cercles vicieux de la dépendance.»

Denis Gerber, PLR: «Merci des informations données. Elles sont tellement denses que je vais attendre qu'elles soient sur papier pour pouvoir m'en imprégner. Merci.»

Patrick Tanner, maire: «Suite à l'interpellation de Samuel da Silva, PLR, la Chancellerie municipale a effectué un sondage auprès de tous les membres du législatif. Il en ressort que 18 conseillères et conseillers de ville sont prêts à recevoir des fichiers informatiques exclusivement. Les 13 autres souhaitent que la documentation continue à leur être remise sous forme de papier. Compte tenu de ce résultat plutôt encourageant, la Chancellerie municipale et le Service informatique ont étudié une solution rationnelle et unique pour tous les utilisateurs potentiels de la Municipalité. Il faut en effet savoir que le Conseil municipal et plusieurs commissions ne reçoivent aujourd'hui déjà la plupart des documents que sous forme électronique. Ce soir, nous pouvons vous annoncer qu'une plate-forme est en place à l'échelle communale. Dès demain, elle sera à disposition non seulement du Conseil de ville et du Conseil municipal, mais également des commissions municipales et de la presse. Vous allez recevoir un courriel de Fabien Lavanchy, notre informaticien, avec votre nom d'utilisateur, votre mot de passe et, bien sûr, un mode d'emploi. La plate-forme de partage de documents proposée permet de consulter les ordres du jour, rapports et autres dossiers mis à disposition au format électronique. Elle est disponible et peut être utilisée depuis n'importe où. Il suffit de disposer d'un PC, Mac, laptop ou smartphone et d'une connexion à Internet. Dès demain, vous aurez la possibilité d'y consulter les documents que vous avez reçus pour cette séance. Vous pourrez en disposer en tout temps dans le dossier «Archives». Dès qu'il sera disponible, le procès-verbal de la présente séance sera déposé dans le dossier «PV». Pour ce qui est de la prochaine séance du Conseil de ville, celle du 20 juin, les documents seront disponibles sur la plate-forme 15 jours avant. Chaque fois, médias compris, vous recevrez toutes et tous un courriel vous informant de la mise en ligne d'un nouveau dossier. Le but du PLR, si nous avons bien compris l'interpellation de Samuel da Silva, PLR, est non seulement d'utiliser sensiblement moins de papier, mais également d'économiser des frais d'expédition. Dès lors, nous proposons que les personnes qui ont manifesté le souhait de continuer à recevoir la documentation sous forme de papier, viennent la chercher à la chancellerie. Celle-ci leur sera remise au guichet. Pour ce qui est des comptes et du budget, ils continueront à vous parvenir par courrier postal, comme cela

a été souhaité par l'interpellateur. Mais, ils seront également disponibles sous forme informatique. Pour terminer, et pour autant que les mesures que nous venons de détailler soient appliquées, nous pouvons répondre de la manière suivante aux trois questions posées par Samuel da Silva, PLR:

1. Les économies réalisées peuvent être estimées à quelque 3000 francs par an, soit 900 francs en frais postaux et 2100 francs en photocopies.
2. A son article 8, alinéa 1, le Règlement du Conseil de ville de Saint-Imier se contente de préciser que «l'ordre du jour, les préavis ainsi que la documentation sont envoyés 15 jours avant le Conseil de ville». Dès lors qu'il n'est pas précisé sous quelle forme, il n'y aurait du point de vue du Conseil municipal pas de modification à apporter au règlement communal.
3. Comme cela a été précisé en préambule, la livraison des documents sous forme électronique peut être mise en place à court terme.»

Samuel da Silva, PLR: «Merci pour cette réponse. Merci au Conseil municipal et à l'administration pour la réactivité. Je me réjouis d'emblée de cette mise à jour de notre commune.»

Patrick Tanner, maire: «Je me permets de répondre à l'interpellation posée par Christian Tharin, PLR, lors du dernier Conseil de ville et concernant l'organisation de la Police administrative. En préambule, je tiens à adresser mes remerciements aux agents de police qui effectuent au quotidien un travail remarquable et parfois dans des conditions difficiles. Ils sont régulièrement raillés voire insultés et malgré cela, ils font leur travail en restant de bonne humeur et au service de nos concitoyennes et concitoyens afin de garantir que les intérêts de chacun soient pris en compte et respectés par les autres usagers. Trop souvent, on oublie, au même titre que les hommes des Travaux publics le font pour le déneigement, qu'ils se lèvent en pleine nuit pour assurer le respect des mesures hivernales. Je regrette également qu'un tel discrédit soit alimenté au travers de votre intervention dans Le Journal du Jura, puis même dans Le Matin avec des titres polémiques du type «Mais qui donc fait sauter les amendes?» ou encore «Amendes supprimées: le Maire éteint l'incendie». On pourrait croire que l'on vit dans une république bananière à Saint-Imier. Je le regrette d'autant plus, Monsieur Tharin, que vous étiez président et que vous êtes toujours membre de la Commission de gestion et que vous auriez pu, sans difficulté aucune, avoir accès à ces informations sans créer un climat de suspicion totalement injustifiée envers la Police, le Conseil municipal ou encore moi-même. Cela dit, je vais apporter les réponses à vos questions en les reprenant une à une:

1. Quel est l'organe compétent pour supprimer une amende d'ordre?

La responsabilité d'infliger une amende d'ordre incombe à l'agent chargé du contrôle. Le retrait d'une amende d'ordre n'est autorisé que lorsque la personne chargée du contrôle s'est trompée dans les faits ou dans les éléments constitutifs de l'infraction. L'annulation de l'amende d'ordre relève en principe de la compétence de la personne ayant effectué le contrôle. Si l'amende d'ordre a été infligée par un organe

de contrôle de la commune, la commune respectivement la division de la commune chargée du contrôle des véhicules en stationnement peut exercer une influence jusqu'à un certain degré sur l'annulation d'une telle amende. Ce, toutefois, seulement dans le cadre décrit ci-dessus. Si une amende d'ordre est annulée de manière illicite, la question de l'élément constitutif d'entrave à l'action pénale se pose. Celui qui contraint un collaborateur ou une entreprise mandatée à annuler ou à modifier une amende d'ordre se rend éventuellement punissable pour entrave à l'action pénale et éventuellement contrainte.

2. Combien d'amendes d'ordre ont-elles été supprimées en 2018 ?

En 2018, 55 amendes d'ordre ont été supprimées sur un total de 1486 contraventions, soit 3,7%. En voici le détail :

- 2 amendes annulées en raison d'une erreur de numéro de place de parc mais dont la place était payée;
- 3 sur le parking de l'Hôpital en zone bleue en raison d'une hospitalisation d'urgence;
- 26 en raison de vices de forme suite à des réclamations (9 concernent les agents de la Police administrative et 17 les deux agences de sécurité mandatées);
- 4 en raison d'un chargement ou déchargement de marchandises;
- 2 à des personnes à mobilité réduite qui avaient oublié de placer leur carte sur le pare-brise;
- 2 pour cause de panne de véhicule;
- 7 en raison d'une erreur dans le numéro de plaque ou de plaques inconnues;
- 3 suite à l'absence de signalisation après les travaux à la Rue du Temple;
- Et finalement 6 à la rue de Beau-Site en raison d'une signalisation pouvant porter à confusion.

3. Des macarons permanents pour parquer au-delà du temps fixé en zone bleue ont-ils été accordés, si oui pour quelles raisons ?

Des macarons permanents pour parquer au-delà du temps fixé en zone bleue ont en effet été délivrés par le Conseil municipal à Sasdoval (6 autorisations) ainsi qu'à une infirmière indépendante pour les soins à domicile. Pour la première fois depuis de nombreuses années, 13 autorisations de stationner de manière illimitée ont été délivrées au printemps 2018 par le Conseil municipal suite à l'engagement pris par le Département urbanisme et mobilité dans le cadre du chantier de la Place du Marché. Cette pratique a ensuite ouvert la voie pour les travaux qui ont suivi durant l'année à la Raiffeisen (1 autorisation) ainsi qu'à la rue Agassiz (12 autorisations). Cette pratique a aujourd'hui été interrompue et abrogée par le Conseil municipal.

4. Qui est responsable de l'engagement de nos policiers sur le terrain ?

Les policiers administratifs sont responsables de leur engagement sur le terrain. Je dois dire que je ne comprends pas très bien où vous voulez en venir avec cette question. Les agents sont attachés au Service administration générale et police

dont le chef de service est Yanick Courvoisier.

5. Qui est le garant politique ?

Conformément au droit supérieur, le maire est le chef opérationnel de la police. Mon collègue Marcel Gilomen, en charge de l'Urbanisme et de la Mobilité, est pour sa part responsable de toutes les questions liées à la circulation routière ou touchant à la sécurité du domaine public.

6. Combien d'amendes d'ordre ont déjà été distribuées à ce jour depuis le début de l'hiver ?

Durant l'hiver 2018/2019, ce sont 446 amendes d'ordre qui ont été infligées en raison du non-respect des mesures hivernales.

7. Cela représente quel montant ?

Pour les mesures hivernales, ces 446 contraventions représentent un total de 17840 francs. Durant l'année 2018, je peux encore vous communiquer que sur les 1486 amendes d'ordre distribuées, 1222 ont été payées pour un total de 53735 fr. 40, 62 ont fait l'objet d'une dénonciation au Ministère public, 26 n'ont pas été payées (17 en provenance de France, 1 d'Angleterre, 3 d'Espagne, 3 d'Allemagne et 2 de Belgique), 121 étaient encore en cours d'encaissement au 31 décembre 2018 et 55 ont été annulées.

8. Quels sont les coûts engendrés pour distribuer ces amendes ?

Il s'agit en grande partie des coûts salariaux des agents. Il n'y a pas d'autres coûts liés à la distribution de ces amendes d'ordre, à l'exception des carnets d'amendes d'ordre. Durant les mesures hivernales, les heures de travail de nuit de 3h du matin à 6h sont comptabilisées à 150% à reprendre en congé dès que possible. En outre, une indemnité d'intervention de 50 francs et doublée les week-ends et les jours fériés est versée aux agents en sus du salaire. Il n'y a cependant pas d'indemnité de service de piquet. En plus des coûts liés à nos agents, je peux encore mentionner les coûts engagés auprès d'une agence de sécurité privée pour un montant total en 2018 de 36570 fr. 70 et pour différentes missions. Les agents de sécurité sont toutefois également habilités par la Police cantonale à verbaliser les véhicules stationnaires en infraction.

9. Enfin sur le même sujet, où en est le traitement de notre intervention du 5 février 2015 qui a été transmise au Département de l'administration générale ?

Comme je vous l'avais communiqué lors du Conseil de ville du 8 décembre 2016, le dossier de la création d'une éventuelle fourrière est dans les mains du Département de l'urbanisme et de la mobilité depuis cette date. Je n'ai malheureusement pas plus d'information à ce stade à vous communiquer concernant ce dossier. Mon collègue, Marcel Gilomen peut peut-être vous éclairer à ce sujet. »

Christian Tharin, PLR : « Merci. Je précise juste que notre intervention n'était pas de discréditer l'action des agents, mais bien au contraire de montrer leur travail, et qu'ils ne font pas « simplement rien », mais qu'ils sont là. »

Patrick Tanner, maire : « Merci, je m'en réjouis. »

Marcel Gilomen, chef du Département urbanisme et mobilité : « Concernant la fourrière, nous avons essayé de l'intégrer dans une place en amont des Longines, pour y mettre également le container feu et les déchets carnés. Malheureusement, nous avons eu un refus de l'OACOT et de l'OPC. Pour le moment, la fourrière et le container feu sont encore à l'étude. Pour les déchets carnés, la solution n'est pas encore définitive. »

Christian Tharin, PLR : « Merci. »

Gaëtan Aellen, président : « Y a-t-il encore des réponses aux interpellations ? »

Gaëtan Aellen, président : « Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer aux nouvelles interpellations. Je donne la parole. »

Denis Gerber, PLR : « Interpellation intitulée Eaux usées. Je me permets de revenir sur cet objet. En effet en date du 16 juin 2018, le conseiller municipal chargé de ce dossier avait fourni diverses informations. Plus particulièrement, il avait signalé :

1. Que le Conseil municipal avait confié en date du 20 mars 2018 un mandat pour actualiser les 2 PGEE (zone urbaine et zone agricole) à un bureau d'ingénieurs.

Ma question :

- Où en est-on dans ce dossier ?

2. Qu'un inventaire de chaque bâtiment (localisation, répertoriage, intégration dans une base de données) avait été réalisé.

Nous nous permettons donc de revenir sur des questions qui n'ont toujours pas reçu de réponse précise et pourtant il nous semble que des dossiers et des archives des services concernés mis à jour régulièrement doivent pouvoir fournir les éléments demandés.

Je les rappelle pour la forme :

a) Puits perdus

- L'utilisation des puits perdus est-elle légale ?

- Comment est assuré le contrôle de ce mode d'élimination ?

- En cas d'accident écologique qui est responsable, le propriétaire ou la commune ?

b) Fosses septiques

- Quelle est la cadence des contrôles des vidanges des fosses ?

- Quel département assume la responsabilité de ces contrôles ?

- Des archives de ces contrôles sont-elles disponibles ?

- Combien de dossiers ont-ils été remis pour contrôle à nos services pour 2017, 2018 ?

- Les dossiers recueillis, analysés et contrôlés ces cinq dernières années devraient permettre de déterminer de manière concrète la charge réelle de travail représentée par cette activité. Qu'en est-il ?

D'autre part des chiffres ont été articulés dans les explications fournies ; certes les dépenses nécessaires seront importantes, mais notre fraction est d'avis que d'une part l'égalité de traitement de tous les citoyens n'a pas de prix,

mais surtout que le respect de l'environnement est fondamental. Notre démarche a pour but d'éviter tout risque de pollution et assurer une élimination des eaux usées conformément aux exigences légales et aussi de mettre tous les habitants de Saint-Imier sur un pied d'égalité quant à cette problématique. »

Josika Iles, cheffe du Département de l'équipement : « Je vous remercie pour votre interpellation. J'en prends acte. Le Conseil municipal vous répondra lors d'un prochain Conseil de ville. »

Denis Gerber, PLR : « Merci. »

Christian Tharin, PLR : « Interpellation intitulée : Protection des données. Selon l'article 14 du Règlement des commissions permanentes adopté par notre conseil en février 2015, la Commission de gestion exerce les attributions d'autorité de surveillance communale en matière de protection des données. Les recommandations émises par cette commission ne sont pas contraignantes pour l'exécutif, ce qui veut dire que ce dernier pourrait décider de ne pas entrer en matière sur certaines d'entre elles et rendant par conséquent caducs les efforts fournis par la Commission de gestion. Je me permets de dire qu'ici j'ai mis au conditionnel. Par le biais de notre intervention, nous souhaitons connaître les intentions du Conseil municipal lorsque ce dernier reçoit des recommandations de la part de la commission responsable du domaine de la protection des données et nous le prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- Les recommandations émises sont-elles automatiquement suivies et particulièrement concernant la protection des données ?

- Qui porte la responsabilité en matière de protection des données lorsqu'une recommandation n'est pas suivie ?

- La Commission de gestion est-elle informée automatiquement lorsque des décisions touchant la protection des données sont prises, comme par exemple la plateforme Internet sécurisée en cours d'élaboration qui sera disponible pour toutes les commissions ?

- Faut-il légiférer en introduisant une contrainte pour l'exécutif dès le moment où la Commission de gestion fait des recommandations et particulièrement concernant la protection des données ? »

Patrick Tanner, maire : « Merci. Le Conseil municipal peut suivre les recommandations de la Commission de gestion, mais elles ne sont pas contraignantes comme vous l'avez dit. Elles sont suivies si le Conseil municipal estime qu'il y a un sens et si c'est pertinent. Lorsqu'on parle de responsabilité, évidemment, c'est celui qui prend la décision qui assume la responsabilité. Si le Conseil municipal devait prendre une décision contraire à une recommandation, et que c'est une erreur, cette erreur serait de la responsabilité du Conseil municipal et non pas de la Commission de gestion. Pour les autres questions, je vous propose de formuler une réponse, complète, représentative du Conseil municipal, lors de la prochaine séance. »

Christian Tharin, PLR : « Merci. »

Gisèle Tharin, PLR : « Interpellation intitulée : L'Esplanade une histoire qui n'en finit pas. A de nombreuses reprises déjà notre fraction a fait mention des déprédations et des problèmes liés à l'Esplanade des collèges.

Ce sont maintenant les habitants des alentours, de la Rue de la Chapelle, du Passage de l'Esplanade, et de la rue Agassiz, qui par notre intermédiaire vous font savoir qu'ils n'en peuvent plus de ces problèmes récurrents concernant les fréquentations de cet endroit. Ce n'est pas faute d'avoir essayé de rétablir la situation en dialoguant avec les utilisateurs de l'Esplanade mais également en interpellant à l'époque les anciennes autorités, la Police administrative et cantonale mais également à travers de courriers malheureusement restés sans réponse. En 20 ans la situation s'est dégradée, les quelques mesures prises n'ont pas connu de succès, le confort des habitants n'est de loin pas revenu et la traversée de l'Esplanade le soir est devenue une appréhension. Il n'est plus possible pour le voisinage de profiter de ses espaces extérieurs en toute tranquillité car depuis quelque temps, la nouveauté de ces occupants est l'utilisation de « box musicale » pour passer du « RAP ». Ces nuisances sonores ont lieu tant la journée que le soir. C'est une désolation de voir le nombre de déchets joncher le sol. Ce sont évidemment les employés communaux qui doivent quotidiennement évacuer les déchets, les débris de verre, les canettes vides et remettre les lieux en état. Le fait que les lumières de l'Esplanade s'éteignent à 22h ne contraint en rien ces utilisateurs car ils se dirigent sous les arcades du ceff, lesquelles sont équipées d'une lampe avec détecteur, ils profitent également de l'éclairage du lampadaire situé au Passage de l'Esplanade. En cas de mauvais temps, c'est le parking situé sous l'Ecole à journée continue qui est fréquenté. A trois reprises cette année déjà, les pompiers ont dû se rendre sur place suite au déclenchement de l'alarme automatique. C'est un ras-le-bol général des citoyens et l'interrogation justifiée de se demander ce que font les autorités communales pour leur sécurité et leur bien-être. Ils souhaitent avoir des solutions concrètes et radicales. Cela est effectivement une honte pour notre village, son image devient gangrénée par tous les événements survenus dernièrement dans la presse. Aggressions, déprédations, drogues, tout ceci commence sérieusement à faire peur. Combien de temps encore allons-nous fermer les yeux sur ce qui se passe ? Nous sommes les élus de nos citoyens et nous nous devons de nous battre contre ce fléau. Il est important aujourd'hui d'agir avant qu'un malheureux et tragique événement ne se produise. On a toléré, on a été gentils, on a été patients et compatissants. On ne peut plus se permettre d'être passifs. Des solutions doivent être trouvées très rapidement. Il s'agit d'une urgence. »

Patrick Tanner, maire : « Je ne peux pas laisser Gisèle Tharin, PLR, dire que nous fermons les yeux sur ce qui se passe, et que nous sommes passifs. C'est quelque chose que je ne peux admettre puisque le Conseil municipal prend un nombre de mesures. Je regrette bien évidemment la situation qui nuit au voisinage, mais je peux vous dire que de nombreuses mesures sont mises en place. Au niveau de l'éclairage sous les arcades, c'est notamment pour permettre aux caméras de fonctionner. Les rondes sont aussi renforcées. J'ai passé une soirée avec la police pour aller parler avec les groupes de jeunes, et discuter de la problématique. Nous prenons chaque fois une mesure pour essayer d'endiguer ce phénomène. Malheureusement, nous n'avons pas de formule miracle. C'est une préoccupation des autorités. On ne ferme pas les yeux. Nous avons ren-

contré, pas plus tard que ce début d'année, sauf erreur, des habitants du quartier de l'Esplanade. Je vous donnerai encore en détail peut-être des mesures qui sont mises en place par l'exécutif. Je vous donnerai une liste des mesures qui sont prises et qui pourraient être prises sur la Place de l'Esplanade. J'aimerais aussi dire que cette problématique est certes un problème des autorités, mais aussi de tous les citoyens. Parfois la police ne peut pas intervenir seule dans certains groupes. Chacun doit avoir un comportement responsable. En tant qu'autorité, nous sommes ouverts. Nous sommes également parfois face à des situations où l'on ne trouve pas de solution. Nous sommes aussi en discussion avec l'Espace Jeunesse d'Erguël afin de discuter de cette problématique. »

Gisèle Tharin, PLR : « Merci M. le maire pour toutes ces explications. »

Denis Gerber, PLR : « Interpellation intitulée : Accès aux gradins de la Clientis Arena. Comme beaucoup de spectateurs des diverses manifestations qui se sont déroulées dans la nouvelle enceinte de la Clientis Arena (Patinatoire d'Erguël) durant l'hiver qui peine à se terminer nous avons pu apprécier les nouveaux locaux mis à disposition de nos sportifs. Cependant nous nous permettons ce soir de demander au Conseil municipal d'intervenir auprès des gestionnaires de la patinoire (Erguël Sports SA) pour trouver une solution quant à l'accès aux gradins. En effet à l'intérieur les marches existantes ou leur absence dans certaines zones sont de vrais obstacles pour une partie non négligeable des personnes présentes lors des manifestations. Erguël Sports SA peut-elle envisager de remédier à cet état de fait pour le début de la saison prochaine ? »

Patrick Tanner, maire : « Je peux d'ores et déjà vous répondre, en tant que président d'Erguël Sports, que cette problématique est en cours, et que de nombreux travaux d'amélioration (nous attendions aussi le décompte définitif) sont à l'étude et devraient être réalisés avant l'ouverture de la prochaine saison. Nous discutons également des marches qui sont relativement petites à l'heure actuelle. »

Denis Gerber, PLR : « Merci. »

Gaëtan Aellen, président : « Y a-t-il encore des interpellations ? »

Gaëtan Aellen, président : « Bien, ce n'est pas le cas, passons au point suivant. »

10. Petites questions

Gaëtan Aellen, président : « Je donne la parole au Conseil municipal pour les réponses aux petites questions. »

Olivier Zimmermann, chef du Département bâtiments et infrastructures sportives : « En réponse à Michel Bastardoz, ancien conseiller de ville PLR, concernant la volière, un projet est à l'étude pour en faire un lieu de stockage. Nous sommes en train de voir pour la mise à niveau des sols, et l'étanchéité du toit. Il s'agirait également de rouvrir les toilettes pendant la journée pour les utilisateurs du jardin public, avec ouverture et fermeture à certaines heures comme cela se fait pour les toilettes publiques de l'office du tourisme. Vous en saurez plus prochainement. »

Gaëtan Aellen, président : « Le Conseil municipal a-t-il encore des réponses aux petites questions ? »

Gaëtan Aellen, président: «Ce n'est pas le cas. J'ai reçu sept nouvelles petites questions, je donne la parole.»

Michel Ruchonnet, PS: «Cette question concerne les bâtiments sociaux gérés par la commune. Nous aimerions savoir quelle est la vision du Conseil municipal concernant la gestion des bâtiments, la politique de rénovation, y a-t-il des projets ou des pistes pour la présente législature qui débute? Nous avons conscience que cela va occasionner quelques recherches et nous n'attendons pas de réponse détaillée ce soir. Pour le moment, au vu de la motion du PLR, nous allons attendre de voir si cette motion est acceptée. Ceci nous intéresse beaucoup et nous y reviendrons si besoin.»

Michel Ruchonnet, PS: «Nous aimerions savoir quelle est la vision du Conseil municipal concernant la petite enfance à Saint-Imier. Cette question fait suite à l'annonce par la fondation La Pelouse de fermer la crèche Barbapapa située dans les bâtiments de La Roseraie pour juillet 2020. Vous ne le savez peut-être pas, mais la crèche Barbapapa fonctionne à La Roseraie depuis 2007 dans le cadre d'un projet intergénérationnel qui est une réussite. J'en veux pour preuve que La Roseraie (par son directeur François Nyfeler) a été invitée à présenter les résultats de cette expérience intergénérationnelle lors d'un colloque romand le 13 juin prochain qui va réunir le monde politique et le monde des institutions concernant la prise en charge des aînés dans nos communes au niveau romand. Quelle est la vision du municipal sur ce projet intergénérationnel qui relève d'une actualité brûlante? Le canton de Berne s'est prononcé pour un système de «bons de garde» qui va amener un plus grand nombre de places de crèche et les parents seront encouragés à faire jouer la concurrence entre les crèches.»

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale: «Effectivement, nous sommes tous au courant que la crèche Barbapapa va être retirée de La Roseraie. Avec cette décision, on peut croire que le projet tombe à l'eau. Le Conseil municipal, également avec cette mise en place des bons de garde, va étudier votre question et dès que j'aurai plus de nouvelles à ce sujet, je reviendrai vers vous pour vous répondre.»

Michel Ruchonnet, PS: «Vous avez jusqu'en 2020, mais faut s'y prendre à temps.»

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale: «J'essaie avant 2020.»

Michel Ruchonnet, PS: «Cette question concerne l'engagement du Service social de Saint-Imier dans un projet initié par un collectif de bénéficiaires de l'aide sociale de la région. Comme vous l'avez appris dans les journaux, un collectif de bénéficiaires de l'aide sociale a pris l'initiative d'organiser le 1^{er} mai dernier une «soupe populaire» qui a rencontré un certain succès. Le but de ces gens est de sortir de l'ombre et des caricatures ou autres stigmatisations. La radio romande était présente et a fait de nombreuses interviews. C'est lors d'une discussion avec ces citoyens à part entière que nous avons appris que le Service social de Saint-Imier n'avait pas désiré se joindre à cette action. La prochaine action de ce type est prévue pour la fin juin dans la vallée de Tavannes et nous serions fiers que notre Service social participe d'une manière ou d'une autre. Nous pensons qu'il faut saisir un

moment où ces gens nous tendent car ils ont leur place à la table des négociations pour savoir comment nous allons sortir de cet épineux problème. Jusque-là, le politique s'est contenté de prendre des décisions de manière unilatérale et ces gens nous font un signe d'appel qui est fort. Quelle est la position du Service social face à une action de ce genre?»

Paula Tanner, cheffe du Département de l'action sociale: «Je prends note. Je vais me renseigner auprès des collègues du Service social, et je reviendrai vers vous.»

Michel Ruchonnet, PS: «Pas vers moi, vers tous. Merci beaucoup.»

Swann Thommen, ARC: «La fraction ARC aimerait s'interroger sur l'implantation dans un futur proche des antennes 5G dans notre paysage local et le rôle que peut avoir notre commune dans la régulation de cette nouvelle technologie. Depuis quelque temps, beaucoup d'informations circulent dans les médias concernant les dangers de cette technologie et les moratoires déposés par le canton du Jura, Vaud et Genève ne font que soulever ces questions dans le rôle que l'Etat a face aux entreprises privées et aux risques que ce progrès technologique peut avoir sur les espèces et la biodiversité. Actuellement les moratoires déposés par ces cantons ont été réfutés par la Confédération qui argumente que seul son organe compétent est en mesure de prendre des décisions concernant les risques et l'implantation de cette nouvelle technologie. Il faut savoir que la Confédération a déjà permis l'implantation de nombreuses antennes sur le paysage suisse, en ville principalement, et que les autorisations vont être délivrées tout prochainement afin de déployer ce nouveau réseau. Pouvons-nous refuser de vivre dans la société de l'internet et celles qui ne le souhaitent pas ont-ils et elles l'occasion d'en empêcher le déploiement? Il faut savoir qu'aujourd'hui il n'y a pas encore de moyens fiables pour évaluer la dangerosité de cette technologie et que malgré les alertes lancées par la communauté scientifique et ce depuis quelques années sur les risques engendrés par les ondes électromagnétiques, nous remarquons que le déploiement par les sociétés de télécommunication va bon train, nous vantons les mérites de l'Internet instantané partout et pour tous. Plus de 230 scientifiques de plus de 40 pays ont exprimé leur «préoccupation sérieuse» concernant l'accroissement permanent et universel de l'exposition aux champs électromagnétiques par les technologies du sans-fil avant l'ajout du déploiement de la 5G. Ils font référence aux nombreuses études scientifiques récentes qui ont démontré que ces champs électromagnétiques affectent les organismes vivants à des niveaux d'exposition bien en-dessous des valeurs limites internationales. Ces effets accroissent le risque de cancer, le stress cellulaire, de dommages génétiques, de changements structurels et fonctionnels du système reproductif, de déficits d'apprentissage et de mémoire, de désordres neurologiques et d'impacts négatifs sur le bien-être. Ces dommages n'affectent pas seulement l'homme mais aussi la faune et la flore selon un nombre croissant d'études. Les dangers de la 5G et des micro-ondes ont été étudiés et les conséquences peuvent provoquer beaucoup de dommages. A titre d'exemple voici déjà des dommages qui ont été étudiés et qui démontrent que ces technologies de téléphonie ont un

impact significatif sur le vivant. Elles provoquent des acouphènes, des pertes d'attention, des vertiges, des dépressions, des tensions nerveuses, de la fatigue chronique, des maladies infectieuses à répétition, des troubles du sommeil, de l'infertilité. Des effets néfastes ont été constatés sur les oiseaux, les souris et les rats, les insectes (abeilles, fourmis, mouches) ainsi que des vers nématodes et des bactéries. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a classé les radiofréquences comme «cancérogènes possible pour l'homme». On compte aujourd'hui environ 18500 antennes en Suisse. Et selon l'Association suisse des télécommunications, il en faudra 15000 de plus pour couvrir le territoire avec la 5G, donc quasiment le double d'émetteurs en plus. Car il faut savoir que le nouveau réseau 5G aura besoin de plus de petites antennes car sa capacité d'émission est plus faible que la 4G. Actuellement l'émission de ces ondes électromagnétiques peut être régulée de manière individuelle en décidant de n'utiliser son smartphone que maximum 30 min. par jour. Par contre la 5G quant à elle sera omniprésente nous imposant une exposition quasi continue. D'autre part dans cette course au progrès tous nos appareils devront être remplacés pour répondre à cette technologie. Obsolescence programmée peut-être. Il est donc nécessaire de se positionner face à cette nouvelle technologie. Actuellement ces décisions sont prises par l'organe compétent de la Confédération, l'Office fédéral de la communication. La seule possibilité actuelle à cette invasion technologique consiste à accepter ou non des permis de construire pour l'implantation de ces antennes dans notre commune. C'est pourquoi nous demandons fortement au Conseil municipal de bien vouloir se positionner quant aux futurs permis délivrés en la matière, de nous informer et de nous impliquer dans les décisions liées à cette invasion technologique.»

Patrick Tanner, maire: «Merci pour la question. C'est un sujet d'actualité complexe. Les cantons de Vaud, Genève, Neuchâtel, Jura, ont d'ores et déjà suspendu les demandes de permis de construire. Il y a un flou juridique également puisque la compétence semble être à l'Office fédéral de la communication. Le Conseil municipal n'a pas été confronté à de telles demandes actuellement. Nous sommes plutôt confrontés à un certain nombre de trous creusés par Swisscom pour déployer la fibre optique. Mais nous allons nous positionner et apporterons la position de l'exécutif lors de la prochaine séance.»

Swann Thommen, ARC: «Merci.»

Gisèle Tharin, PLR: «Petite question intitulée: Trotinettes, trottinettes électriques, rollers, planches à roulettes, vélos. Les beaux jours riment avec la sortie des engins à roues de toutes sortes. Nous voyons souvent sur les trottoirs du village ces différents moyens de locomotion en action. La loi fédérale sur la circulation routière (LCR) est très claire en la matière. De plus, les trottinettes électriques qui deviennent un phénomène de mode très actuel sont soumises à des exigences bien précises. En effet, il faut être au minimum titulaire de la catégorie de permis M, par conséquent être âgé d'au moins 14 ans. Ce genre d'engin ne doit pas forcément être homologué. Les règles à observer sont identiques à celles du vélo et l'utilisation du trottoir est donc prohibée. Les utilisateurs de ces engins utilisant un trottoir se verront infliger au moins une amende et pourront même



faire l'objet d'une dénonciation. Afin de garantir la sécurité des piétons sur les trottoirs, en particulier les personnes âgées et les enfants en bas âge, et une relation conviviale entre les différents moyens de locomotion, la fraction libérale-radical demande au Conseil municipal de rappeler les règles en la matière et en cas d'infraction d'infliger des amendes aux utilisateurs qui circulent sur les trottoirs.»

Patrick Tanner, maire: «Merci. C'est une problématique. Le Conseil municipal peut rappeler les règles par un communiqué de presse et informer les écoles. Nous ne maquerons pas de le faire. Par contre, il n'est pas de notre compétence de mettre des amendes sur des véhicules en mouvement. La compétence de la Police administrative, c'est uniquement pour les véhicules stationnaires. Je vais discuter avec la Police cantonale pour savoir quelles mesures peuvent être prises. Concernant la prévention, nous allons mettre ceci en œuvre.»

Gisèle Tharin, PLR: «Merci.»

Denis Gerber, PLR: «Petite question intitulée: Point de la situation. Divers projets ont été abordés durant la dernière législature et devront l'être dans un avenir pas trop lointain. Tout et son contraire peuvent être entendus dans notre population. Afin d'être informée de manière précise et de pouvoir communiquer avec sérieux avec ses membres et la population imérienne notre fraction souhaite qu'un point de vue émanant de l'exécutif soit exprimé sur la situation dans l'approche des thématiques suivantes:

- Abattoirs: qu'en est-il du dossier?
- Où en le dossier Migros?
- A quel stade le projet important pour Saint-Imier et la région d'un hôtel en est-il?
- Quel est le futur envisagé pour le bâtiment de l'ancien Home (aujourd'hui ceff Santé-Social), qui va revenir sous la responsabilité de notre commune d'ici cet été?

e) Quelle est la position officielle du Conseil municipal:

- Dans le débat qui entoure l'avenir du site imérien du HJB?
- Au niveau de la création d'un Médicentre?

Patrick Tanner, maire: «Je vous remercie de mettre le doigt sur ces dossiers tant importants pour notre collectivité. Je ne vais pas vous répondre sur l'ensemble, car je ne souhaite pas couper l'herbe sous le pied au Programme de législature que l'on espère vous présenter d'ici la séance du mois de juin. Pour les abattoirs, vous avez pu le lire dans le Quotidien Jurasien aujourd'hui, que le droit, le pacte d'emption est arrivé à échéance. Il n'a pas été fait usage de ce droit. Et un délai supplémentaire a été demandé au Conseil municipal. Il s'agit d'un délai de courtoisie puisque nous ne pouvons pas engager la commune dans une vente ferme. Donc, si ce projet devait aboutir, ce que nous espérons, il s'agira de revenir devant votre autorité pour sanctionner cette vente. Concernant la Migros, des rencontres ont eu lieu ce début d'année. Je peux vous dire que le dossier est en cours et devrait bientôt trouver son épilogue. J'espère qu'une communication pourra être donnée. Je vous avoue que là c'est la société Migros qui est maître du timing. Le dossier des modifications du plan de zones ont été publiées et on est en discussion avec les partenaires hôteliers, et les CFF. Vous l'aurez compris, le projet ne sera pas concrétisé d'ici la fin de l'année, comme annoncé au tout début. Nous espérons donner une suite rapide à ce sujet capital pour notre Cité. Concernant le ceff, ceci figurera dans le Programme de législature, tout comme la question HJB et Médicentre. Michel Ruchonnet, PS, avait également demandé une table ronde à ce sujet. Voilà, le reste sera pour le 20 juin 2019.»

Denis Gerber, PLR: «Merci, de cette manière nous pourrions informer correctement la population.»

Denis Gerber, PLR: «Petite question intitulée: décharges sauvages. Des tournées vertes régulières, un calendrier clair des ramassages de nos ordures, une information régulière sur le tri et une déchetterie améliorée devraient permettre à tout un chacun de se débarrasser de ses déchets le plus respectueusement possible de l'environnement. Nous n'allons pas ici parler de ce qui se passe hélas dans les rues de Saint-Imier où de plus en plus de traces d'incivilités se retrouvent malgré le travail du personnel des Travaux publics, mais des dépôts sauvages dans la nature. Notre question est toute simple:

- Est-il permis de déposer de manière légale dans nos forêts les déchets verts provenant d'entretiens de jardins?
- Si la réponse est non, à qui incombe la charge d'effectuer des contrôles périodiques?

Patrick Tanner, maire: «Je suppose qu'il n'est pas autorisé de jeter des déchets, même compostables, dans les forêts. Je dois avouer que j'ignore ce soit quelle est l'autorité qui peut sanctionner ce type d'infraction. On va se renseigner et vous répondre lors de la prochaine séance.»

Denis Gerber, PLR: «Merci.»

Gaëtan Aellen, président: «Y a-t-il encore des petites questions?»

Gaëtan Aellen, président: «Cela ne semble pas être le cas, nous pouvons passer au point suivant.»

11. Divers et imprévu

Gaëtan Aellen, président: «Je n'ai pas de divers ou d'imprévu, est-ce que quelqu'un demande la parole?»

Gaëtan Aellen, président: «La parole n'étant plus demandée je lève la séance.»

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 21 h 12.

Au nom du Conseil de ville

Le président: Gaëtan Aellen

Le vice-chancelier: Tiago Rodrigues

EN SALLES 

AU CINÉMATOGAPHE À TRAMELAN

DOLOR Y GLORIA

VENDREDI 7 JUIN, 18 H
DIMANCHE 9 JUIN, 20 H
LUNDI 10 JUIN, 20 H

de Pedro Almodovar, avec Antonio Banderas, Penelope Cruz. Suite à l'invitation de la part de la cinémathèque à montrer son plus grand film dans le cadre d'une rétrospective à Madrid, le réalisateur Salvador Mallo se trouve confronté à son passé. En VO s.-t. 14 ans. Durée 1 h 52.

X-MEN :**DARK PHOENIX**

VENDREDI 7 JUIN, 20 H 30
SAMEDI 8 JUIN, 21 H
DIMANCHE 9 JUIN, 17 H

de Simon Kinberg, avec James McAvoy, Jennifer Lawrence, Sophie Turner. Non seulement les X-Men doivent affronter leur adversaire le plus fort, mais ils sont également confrontés au fait que cet adversaire vient de leurs propres rangs. C'est Jean Grey qui a failli mourir lors d'une mission de sauvetage dans l'espace, mais qui a été frappé par une force cosmique. En français. Durée 1 h 54.

L'ORDRE DIVIN

SAMEDI 8 JUIN, 14 H

reprise.

LEANING INTO THE WIND

SAMEDI 8 JUIN, 18 H

reprise.

SIBYL

LUNDI 10 JUIN, 18 H
MARDI 11 JUIN, 20 H
JEUDI 13 JUIN, 18 H

de Justine Triet, avec Virginie Efira, Adèle Exarchopoulos, Gaspard Ulliel. Sibyl est une romancière reconverte en psychanalyste. Rattrapée par le désir d'écrire, elle décide de quitter la plupart de ses patients. En français. 16 ans. Durée 1 h 40.

MEN IN BLACK INTERNATIONAL

MERCREDI 12 JUIN, 20 H

de F. Gary Grey, avec Chris Hemsworth, Tessa Thompson; Liam Neeson. Les Men in Black ont toujours protégé la Terre de la racaille de l'univers. Dans cette nouvelle aventure, ils doivent faire face à une menace globale, la plus terrifiante qu'ils ont jamais connue: une taupe au sein de leur propre organisation. En français. Durée 1 h 55.

BOOKSHOP**CINÉ SENIORS**

JEUDI 13 JUIN, 14 H 30

de Isabel Coixet, avec Emily Mortimer, Bill Nighy, Patricia Clarkson. A la fin des années 50, nous sommes à Hardborough, une paisible petite ville côtière en Angleterre. Florence Green rêve d'ouvrir sa propre librairie. En français. 12 ans. Durée 1 h 53.

TAMBOUR BATTANT

JEUDI 13 JUIN, 20 H

de François-Christophe Marzal, avec Jean-Luc Bideau, Pierre Mifsud. Au début du printemps 1970, le petit village de Monchoux, en Valais, connaît une agitation inhabituelle. Est-ce à cause du scrutin sur le droit de vote des femmes? Ou à cause du prochain référendum sur l'expulsion des étrangers? Non, c'est pire: la fanfare du village a implosé! En français. 8 ans (sugg. 12). Durée 1 h 30.

**KERMESSE DE LA SOCIÉTÉ D'ORNITHOLOGIE****Une foule de petits animaux**

Lundi de Pentecôte 10 juin à la Loge du Cernil, la Société d'ornithologie de Tramelan et environs tiendra sa kermesse annuelle. Pour l'occasion, la Loge sera transformée en une vaste basse-cour, avec une pièce d'eau pour y faire nager oies et canards, des clapiers abritant des nichées de lapins, des parcs à poules permettant d'observer plusieurs races et des volières avec, entre autres, des pigeons voyageurs et d'agrément.

Une couveuse montrera le miracle toujours renouvelé de l'éclosion en direct de poussins. La possibilité sera aussi donnée de profiter de promenades à dos de poneys. Vers 14 h 45, les enfants pourront lâcher les pigeons voyageurs; c'est un spectacle unique d'observer ces coursiers à plumes, capables de voler 1000 km en un seul jour, tourner au-dessus du public, s'orienter et filer dans la direction de leur pigeonier.

La cantine servira des grillades tout au long de la pause de midi et un choix diversifié de boissons sera à disposition de 10 h à 16 h 30.



AU ROYAL À TAVANNES

ROCKETMAN

MERCREDI 5 JUIN, 20 H
JEUDI 6 JUIN, 20 H
VENDREDI 7 JUIN, 20 H
SAMEDI 8 JUIN, 21 H
DIMANCHE 9 JUIN, 17 H

de Dexter Fletcher, avec Taron Egerton, Jamie Bell. Rocketman est le premier film sur la vie mouvementée et la carrière d'Elton John. Taron Egerton joue le rôle du jeune Elton, qui a débuté sa carrière à la Royal Academy of Music et est devenu mondialement connu. En français. 14 ans (12 acc.). Durée 2 h 01. Durée 2 h 08.

THE DEAD DON'T DIE

DIMANCHE 9 JUIN, 20 H
MARDI 11 JUIN, 20 H

de Jim Jarmusch, avec Bill Murray, Adam Driver, Selena Gomez, Iggy Pop, Chloé Sevigny. Bill Murray et Adam Driver jouent les flics, le père et le fils. Il ne se passe pas grand-chose dans leur village – jusqu'à ce que les morts sortent de leurs tombes. En VO s.-t. 16 ans (14 acc.). Durée 1 h 43.

X-MEN-DARK PHOENIX

MERCREDI 12 JUIN, 20 H
JEUDI 13 JUIN, 20 H

voir ci-contre.

PARTI SOCIALISTE TRAMELAN**L'Ordre divin, à voir demain à 14h**

Le parti socialiste section de Tramelan et du Jura bernois vous convie pour une projection publique et gratuite le samedi 8 juin à 14 h au Cinématographe de Tramelan afin de promouvoir la grève des femmes suisses du 14 juin. Venez profiter de voir ce magnifique film suisse retraçant la lutte des femmes pour l'accession au droit de vote. Rendez-vous le samedi 8 juin à 14 h au Cinématographe de Tramelan!

www.psjb.ch
www.ps-tramelan.ch

Le clin d'œil

14 JUIN - GRÈVE DES FEMMES
Les patrons soutiennent l'initiative

ÉGALITÉ SALARIALE !!!



AGENDA

EXPOSITIONS

- « Faire du ciel son plus beau terrain de jeux », exposition de photographies de Dimitri Houllmann, apprenti cuisinier de troisième année, à La Roseraie, Saint-Imier, jusqu'au 31 août, de 9h à 19h, tous les jours
- Barbara Dobbs expose des œuvres en quilling à la bibliothèque communale de Villeret jusqu'au 4 juillet durant les heures d'ouverture de la bibliothèque
- Exposition collective « Géta » au CIP à Tramelan jusqu'au 12 juillet, du lundi au vendredi de 8h à 20h et samedi de 14h à 20h

VENDREDI 7 JUIN

- Tournoi de beach-volley à Corgémont
- Foire de printemps de Corgémont, dès 18h30
- Festival de musique Espace Noir, dès 21h
- La Juracime dès 19h

SAMEDI 8 JUIN

- Tournoi de beach-volley à Corgémont
- Marché aux puces à Corgémont dans le cadre de la foire de printemps
- Foire de printemps de Corgémont, dès 9h
- Séance gratuite au Cinématographe Tramelan du film « L'Ordre divin » à 14h
- Spectacle pour enfants à 16h dans le cadre de la fête du village de Corgémont sous la tente du HC Corgémont
- La Juracime dès 9h

DIMANCHE 9 JUIN

- Concert du Cœur qui chante et de Air de rien au temple de Renan à 17h
- Foire de printemps de Corgémont, dès 10h45
- La Juracime dès 10h

LUNDI 10 JUIN

- Déjeuner campagnard de la Farandole des Jonquilles, dès 9h à la halle de gym de Courtelary
- Kermesse de la société d'ornithologie à la Loge du Cernil à Tramelan, dès 10h
- La Juracime dès 8h

MARDI 11 JUIN

- Concert de La Montagnarde à Romont, 19h30, sur la place de l'école

MERCREDI 12 JUIN

- Conférence organisée par Espace découverte Energie sur le thème « Photovoltaïque et consommation », salle communale de Courtelary, 18h, entrée libre

JEUDI 13 JUIN

- Sortie des aînés de 70 ans et plus de Tramelan
- Fête du village de Cormoret

VENDREDI 14 JUIN

- Fête du village de Cormoret
- 40° Fête jurassienne de musique à Tramelan, dès 18h30

SAMEDI 15 JUIN

- Fête du village de Cormoret
- 40° Fête jurassienne de musique à Tramelan, dès 11h
- Portes ouvertes de Sasdoval, vallon de Saint-Imier, de 14h à 17h, salle de spectacles et dans les locaux de Sasdoval
- Fête champêtre à la Cuisinière dès 18h
- Partage philo organisé par la paroisse de La Ferrière au restaurant de La Licorne, La Ferrière, de 10h30 à 12h
- Rencontres équestres au manège de la Hasler Farm de Tramelan

DIMANCHE 16 JUIN

- 40° Fête jurassienne de musique à Tramelan, dès 9h
- Repas offert aux aînés de 70 ans et plus par l'Association de la Scierie, dès 11h30, dans le locaux de la Scierie à Sombeval
- Fête champêtre à la Cuisinière dès 11h
- Rencontres équestres au manège de la Hasler Farm de Tramelan

MERCREDI 19 JUIN

- Club des Aînés, course annuelle « Au bord du lac de Biene, visite chez un souffleur de verre », départ à 9h et retour vers 18h
- Cours junior de l'amicale de pétanque des Potets de Sonvilier, de 14h à 17h destiné à tous les enfants de 8 à 15 ans du Vallon, sur les terrains de pétanque de Sonvilier, inscription par message au 076 436 22 89, cinq francs par enfant, collation offerte
- Vide-dressing pour enfants de 14h à 18h à l'école de
- Cormoret
- Conférence au CIP à Tramelan sur le thème: « L'internement administratif: une histoire et des enjeux actuels », 19h30, entrée libre, collecte
- Conférence organisée par le groupe Parkinson, à 14h à Corgémont: « Qu'est-ce que la maladie de Parkinson? »

VENDREDI 21 JUIN

- Summer tour, spectacles de rue de la plage des six-pompes, dès 18h à la cour de l'école de la Printanière à Tramelan, entrée libre, chapeau

SAMEDI 22 JUIN

- Festival des fanfares du Bas-Vallon, Péry
- Festival d'été au Salon de Musique de Cormoret, 17h30 (ouverture des portes à 17h), sur inscription

DIMANCHE 23 JUIN

- Salaire de la Suze de 14h30 à 16h30, rendez-vous devant l'entrée CHEZ Camille Bloch à 14h15

MARDI 25 JUIN

- Marche découverte organisée par la Commission 3° âge du Bas-Vallon, une balade intercantonale, Berne-Soleure, circuit à la découverte des bornes limitrophes et de l'emplacement de la grotte de la Montagne de Romont, lieux de rendez-vous: Péry, place de la Gare, 13h15, Orvin, place du village, 13h15, Vauffelin, place de parc de l'église, 13h30, pour plus de renseignements, contactez Gilbert Grosjean au 032 485 14 03 ou Josée Medici au 032 358 15 69

MERCREDI 26 JUIN

- Après-midi lecture et gourmandise à la bibliothèque communale et scolaire de Sonvilier, de 16h à 18h

VENDREDI 28 JUIN

- Nul bar ailleurs, Last Friday, ancien stand de tir à Vauffelin, dès 18h30, avec apéro dinatoire puis possibilité de se rendre à la braderie à Biene
- La Retrouvaille, visite guidée dans les lieux historiques de Zurich

DIMANCHE 30 JUIN

- La Filarmonica La Concordia en concert, Place de la Fontaine, Biene à 15h

MERCREDI 3 JUILLET

- Conférence « Retrouver son chemin de vie au travers des archives » au CIP à Tramelan à 19h30, entrée libre, collecte
- Né pour lire à la médiathèque du CIP à 9h30

DIMANCHE 7 JUILLET

- Brunch à la médiathèque du CIP, de 10h30 à 14h, pour toute la famille

LA JURACIME

Par monts et par vaux en courant

Les organisateurs de la 19^e édition de la Juracime terminent les préparatifs et l'accueil des participants. Cet après-midi marque le début d'un week-end de Pentecôte particulier pour les bénévoles et les 230 athlètes annoncés et répartis dans les catégories « dames » et « hommes », élite et vétérans.

Tavannes-Montoz

La préparation des parcours est en cours, et bien qu'il reste encore une ou deux taches de neige sur le Chasseral, tout est sécurisé. Les coureurs, dont une cinquantaine d'athlètes venant de Belgique, s'élanceront pour les cinq étapes, soit: la mise en jambe ce soir à 19h entre Tavannes et le Montoz, 7 km pour 550 m de dénivellation.

Un samedi bien rempli

Ce sont 21 km pour 850 m de dénivélé qui seront parcourus entre Moutier, la Tour de Moron et Les Genevez pour l'étape 2; départ demain samedi 8 juin à 9h. Toujours le samedi, les coureurs se mesureront contre la montre entre Les Genevez et Les Reussilles, sur 7 km. Les départs seront donnés dès 15h.

Magnifique vue depuis le Chasseral

La partie dominicale du 9 juin à 10h est jalonnée entre Orvin

et le Chasseral, soit 19 km pour 950 m de différence de hauteur. Si la météo le permet, les coureurs jouiront d'une magnifique vue sur les trois lacs, la chaîne des Alpes et le Plateau suisse en récompense avant l'arrivée, une vue toujours bien appréciée des athlètes étrangers.

Cerise sur le gâteau

Le dessert, c'est pour le lundi de Pentecôte 10 juin, sur une étape de 23 km entre Mont-Soleil et Tavannes. Le départ aura lieu à proximité de la centrale solaire à 8h.

La Juracime en chiffres

Sur les parcours, le ravitaillement est assuré sur 21 postes et la sécurité par 8 stations occupées par les samaritains.

La Juracime, c'est aussi plus de 1500 repas adaptés, 1200 litres de thé, plus de 1000 litres d'eau, 600 litres de boissons isotoniques, 300 sandwiches et diverses victuailles reconstituantes et une centaine de personnes logées.

En guise de clôture, une fête ainsi qu'une remise des prix auront lieu à la Salle communale de Tavannes après le repas pris en commun par les coureurs et les bénévoles.



Sans ces derniers, dont le nombre s'élève à 250, une telle course ne pourrait pas avoir lieu.

Vendredi 7 juin, 19h
Samedi 8 juin, 9h
Dimanche 9 juin, 10h
Lundi 10 juin, 8h

www.laiuracime.ch

| la Juracime

ESPACE DÉCOUVERTE ÉNERGIE

Photovoltaïque et consommation

En complément à sa vocation touristique, l'Espace découverte Energie est devenu au fil des ans un centre de compétences unique qui attire de nombreux chercheurs et décideurs. En plus des centrales solaire et éolienne, ce véritable laboratoire à ciel ouvert accueille depuis 2018 l'école doctorale organisée par la Société Mont-Soleil et l'EPFL (PhD Summer School Mont-Soleil), et fait territoire commun avec le Swiss Energypark. Conformément aux buts qu'elle s'est fixés, l'association Espace découverte Energie souhaite ainsi faire partager cette expertise technique et académique à la population de notre région en organisant une série de conférences publiques le mercredi 12 juin prochain à 18h à la salle communale de Courtelary.

Après une introduction du Prof. Alfred Ruffer de l'EPFL sur le haut lieu de formation qu'est devenu le site de Mont-Soleil-Mont-Crosin, la D^r Laure-Emmanuelle Perret, de l'association Compaz, présentera les nouvelles générations de panneaux photovoltaïques, devenus éléments de construction et œuvre d'art productrice d'énergie. La seconde partie de la conférence sera animée par Martin Péclat, assistant et doctorant à l'Institut de recherches économiques de l'Université de Neuchâtel. Il présentera les conclusions d'une étude réalisée sur mandat de l'Office fédéral de l'énergie dont l'objectif visait à mesurer la possibilité d'inciter des ménages à consommer davantage de solaire.

Le panneau photovoltaïque: élément de construction et œuvre d'art productrice d'énergie

Le photovoltaïque jouera un rôle clé pour faire face à la transition énergétique et à ses défis. D'une part, ses coûts sont devenus très compétitifs et, d'autre part, de nouvelles solutions technologiques permettent de faciliter toujours plus son intégration esthétique.

Du panneau solaire noir au blanc en passant par l'intégration d'images, il existe aujourd'hui une multitude de solutions techniques qui ne demandent qu'à trouver leur place au sein de nos villes et de notre patrimoine construit. On observe cependant que le marché du photovoltaïque intégré au bâtiment a du mal à démarrer. Ces projets sont encore innovants et nécessitent de nouveaux types de collaborations entre différents corps de métier. Au-delà des aspects purement techniques, Laure-Emmanuelle Perret

montrera à l'occasion de sa conférence comment l'art et la science, au service de l'un et l'autre, peuvent aussi devenir des outils permettant une vision et une prise de conscience différentes, et ainsi susciter une discussion nouvelle en contribuant à un nécessaire changement de paradigme.

Peut-on inciter les ménages à consommer davantage de solaire?

C'est à cette question que tentera de répondre Martin Péclat, de l'Université de Neuchâtel, dans la seconde partie de la conférence. La production de courant d'origine solaire a lieu essentiellement à la mi-journée, alors que la consommation se concentre majoritairement en soirée. On rencontre le même problème, mais en termes de différences de production saisonnières, entre l'été et l'hiver. Avec la multiplication des installations solaires observée aujourd'hui se pose la question de comment (ré)concilier les périodes d'offre et de demande d'électricité. Pour réduire ce décalage, une solution envisageable est d'influencer la manière dont les ménages consomment de l'électricité afin qu'ils absorbent une part plus importante de l'électricité disponible lors des périodes de forte production.

L'étude scientifique « Flexi », menée par des chercheurs de l'Université de Neuchâtel, l'EPFL et la société Planair, avec le soutien financier de l'Office fédéral de l'énergie et l'apport logistique de la Société des Forces Électriques de La Goule, a pour but d'évaluer la flexibilité de la consommation d'électricité des ménages. Pour y parvenir, une expérience de terrain a été réalisée pendant plus d'une année auprès de quelque 500 clients de La



Goule. En faisant varier le prix du kilowattheure en fonction de l'ensoleillement, cette expérience visait à inciter financièrement les ménages à déplacer leur consommation vers les pics de production d'énergie photovoltaïque.

La soirée se terminera par un échange entre les intervenants et le public, à l'issue duquel un apéritif sera offert par l'entreprise Zesar.

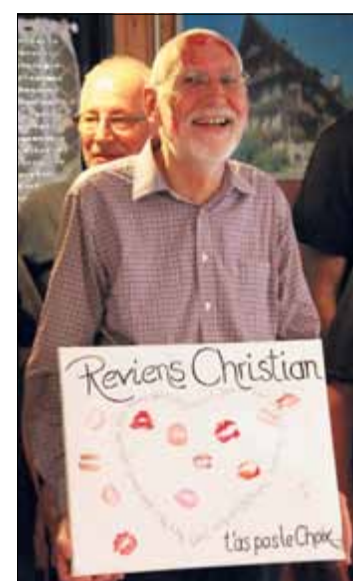
Mercredi 12 juin, 18h
Salle communale, Courtelary
Entrée libre

BRANLE-GLOTTES

Ils ont entraîné la foule

Sous la direction de Charlene Lebois, grande artisane du coup de jeunesse ressenti dans les rangs des Branle-Glottes, la joyeuse troupe a, le 31 mai dernier, présenté une sérénade haute en couleur. Quel plaisir de voir sur les visages des jongleurs de la glotte les larges sourires retrouvés. Une année déjà que les ménestriers se donnent à fond, pour de beaux résultats!

La soirée de vendredi dernier a entraîné toute la salle des Jardins de Boujean dans un tourbillon de mélodies musicales avec quelques pointes de comique et fantaisie propres aux Branle-Glottes. La surprise de la soirée aura été l'appel d'un ancien Branle-Glottes en la personne de Christian, pour lui remettre un diplôme décoré des babines badigeonnées de rouge à lèvres avec l'épigraphe « Reviens Christian, t'as pas le



Choix». La prochaine manifestation des Branle-Glottes aura lieu à la Braderie biennoise du 28 au 30 juin prochain. | jclivère

FOOTBALL CLUB COURTELARY

Mieux vaut tard que jamais !

Dimanche dernier, le FC Courtelary Women a reçu le FC Courgenay pour son dernier match à domicile de la saison. Malgré les difficultés rencontrées, les joueuses du coach Magri étaient déterminées à marquer le coup, en remportant leur première victoire. Nicolas Magri a décidé de placer un 4-4-2 très offensif pour l'occasion. Le FC Courgenay se trouvant juste devant le FCC, il s'agissait de mettre toutes les chances du bon côté, pour ajouter trois points au classement.

Sous un soleil de plomb, les joueuses du FCC ont débuté le match avec un très bon rythme et ont essentiellement joué dans la partie adverse. De belles phases de jeu ont laissé la place à quelques tirs, mais sans succès. Il aura fallu attendre la 44^e minute pour que le FCC Women débloque enfin le score, avec un très beau but de Elise Machado. Les filles sont allées prendre le thé en étant conscientes qu'elles étaient encore capables de faire mieux.

De retour sur le terrain, l'équipe du FCC a perdu un peu de concentration et s'est laissée déborder. Les quinze premières minutes de la deuxième mi-temps se sont jouées dans le camp du FCC, mais sans grands dangers. Les filles de Magri ont repris confiance et à la 56^e minute, la capitaine Sandy Béguelin a mis au fond le deuxième but pour Courtelary.

L'équipe de Nicolas Magri remporte donc enfin son premier match face au FC Courgenay et compte actuellement quatre points, en restant malheureusement à la dernière place du groupe 3. Malgré les



nombreuses défaites de cette première saison, le FCC Women a su garder la tête haute et surtout, une bonne motivation. Cette dernière devra encore se maintenir pour le dernier match face au FC La Courtine, mercredi 12 juin (match renvoyé).

Cette belle victoire fait du bien au moral et permet de fixer de nouveaux objectifs pour le début du championnat en août prochain. Conscientes de leurs progrès, les joueuses du FCC savent néanmoins qu'il y aura beaucoup de travail pendant la pause estivale.

Courtelary – Courgenay _____ 2-0

Mercredi 12 juin
19h: La Courtine – Courtelary



La capitaine Sandy Béguelin en pleine action

FOOTBALL CLUB SAINT-IMIER

La fin de la saison approche

Pour le FC Saint-Imier, le baisser de rideau sera bientôt là. Une fin de saison que le club aborde avec beaucoup de sérénité légitime. Bien que décevant, le deuxième tour de l'équipe fanion a permis de consolider son objectif. En qualité de néo-promu, les hommes de Cédric De Souza ont rempli leur contrat en assurant leur place en deuxième ligue. Du côté de Saint-Imier II Sonvilier, les rouges et blancs du Président Sébastien Farine sont en passe de réussir une splendide saison dans la nouvelle organisation les liant au FC Saint-Imier. Après avoir longtemps caressé l'espoir d'occuper la tête du classement et du même coup une promotion en 3^e ligue, les joueurs du terrain du Stand se sont laissés distancer par

le leader Helvetia. Assurés de rester sur le podium avec leurs douze points d'avance sur le quatrième, Saint-Imier II Sonvilier tente de conserver la seconde place convoitée également par Espagnol NE. Du coup, la venue du leader dimanche à Sonvilier revêt une grande importance et une sérieuse motivation. | gde

JD Lignières – Erguël Saint-Imier I 0-10
JD Deportivo II – Erguël St-Imier II 8-0
JD Erg. St-Imier III – Val-de-Ruz IV 2-4

Samedi 8 juin

2^e I. 17h30: Saint-Imier I – Audax-Friul
JD 12h: Erguël Saint-Imier I – Neuch.
Xamax FCS I (Finale coupe BCN)
JC 14h30: Litt. Colom. – Erg. St-Imier I
Sen. 20h15: Courtemaiche – St-Imier

Dimanche 9 juin

4^e I. 15h: Helvetia – St-Imier II Sonvilier

FOOTBALL CLUB SONVILIER

Difficile victoire

Pour leur dernier match à domicile, les Seniors se sont imposés 4-3 contre Vicques. Le match avait mal débuté et les visiteurs menaient déjà 1-3 à la pause. Après le thé, le réveil a eu lieu: en effet, les locaux ont semblé animés de meilleures intentions. Le score a donc été inversé grâce à trois buts, le dernier à cinq minutes de la fin. Par la suite, le FC Saint-Imier II (Sonvilier) était au repos

et devra s'imposer dimanche 9 juin contre le leader, le FC Helvetia NE, pour conserver sa 2^e place.

Sonvilier – Vicques _____ 4-3

Samedi 8 juin

JE 11h45: Etoile-Sport. I – Erg. Sonvi. II
JE 12h: Etoile-Sport. II – Erg. Sonvi. III

Dimanche 9 juin

15h: Helvetia NE – St-Imier II (Sonvilier)

ARMES-RÉUNIES COURTELARY

Des tireurs aux résultats prometteurs

Tir en Campagne et Finale AJBST du Championnat de Groupe

Le week-end du 24 et 25 mai a eu lieu la traditionnelle fête annuelle du tir suisse. Le tir en Campagne s'est déroulé, pour notre section, sur la place de Sonceboz. Les conditions étaient difficiles. Ce sont 48 tireurs de notre section qui ont fait le déplacement. Le champion de la place est Arnaud Grossenbacher avec le beau total de 67 points. Au 2^e rang on trouve Alexandre Corpataux, avec 66 points et au 3^e rang se tient Thibaut Cudré-Mauroux, avec 65 points.

Résultats individuels

1^{er} Grossenbacher Arnaud 67 points, 2^e Cudré-Mauroux Thibaut 65 points (gagnant du challenge), 3^e Gavino Esteban 64 points, 4^e Cudré-Mauroux Claude 64 points, 5^e Etique Corinne 64 points, 6^e Montanaro Dimitri 63 points, 7^e Cudré-Mauroux Colin 63 points, 8^e Cudré-Mauroux Robert 63 points, 9^e Todeschini John 63 points, 10^e Etique Jean-Pierre 63 points, 11^e Bechtel Stéphane 63 points,

12^e Cudré-Mauroux Joëlle 63 points, 13^e Cudré-Mauroux Michel 63 points, 14^e Chopard Sidney 62 points, 15^e Page Nicolas 61 points, 16^e Brand Théo 59 points, 17^e Grossenbacher Thierry 59 points, 18^e Delalay Maria 58 points, 19^e Mathez Henri 58 points, 20^e Leuenberger Jean-François 58 points, 21^e Tschan Daniel 58 points, 22^e Mathez Vreni 58 points, 23^e Page Jeremy 57 points, 24^e Pierre Nicolas 57 points, 25^e Montanaro Ophélie 57 points,

26^e Bassard Coraly 56 points, 27^e Poulin Ewan 56 points, 28^e Müller Daniel 56 points, 29^e Pierre Yves 56 points, 30^e Todeschini Fabienne 56 points, 31^e Grossenbacher Jean-Claude 55 points, 32^e Nicolet Jean-Luc 53 points, 33^e Rindlisbacher Benjamin 53 points, 34^e Rindlisbacher Petra 53 points, 35^e Bourquin Christian 52 points, 36^e Bassard Gregory 51 points, 37^e Bühler Adrian 51 points, 38^e Abellan Eric 50 points, 39^e Delalay Michel 49

points, 40^e Guédat Fabien 48 points, 41^e Valente Deolinda 47 points, 42^e Grossenbacher Florian 45 points, 43^e Bechtel Loane 43 points, 44^e Abellan Jan 43 points, 45^e Py Julien 43 points, 46^e Stauffer Yannick 41 points, 47^e Müller Lionel 40 points, 48^e Bassard Gérald 34 points.

4^e et 2^e places

La finale du championnat de groupe AJBST a eu lieu le samedi 18 mai dans notre stand de Courtelary. Notre section était représentée par deux groupes. En catégorie D, c'est la société de Péry qui l'a emporté avec 1349 points. Au 2^e rang on retrouvait Le Fuet avec 1343 points et à la troisième place, Court avec 1331 points. Le groupe D de notre section a terminé au 4^e rang avec 1325 points. En catégorie E, le champion du Jura bernois est Plagne avec 1350 points, 2^e Courtelary avec 1284 points et 3^e Saint-Imier avec 1213 points.

Catégorie D

3^e Todeschini John 279 points (143 et 136), 15^e Cudré-Mauroux Claude 269 points (137 et 132), 21^e Etique Jean-Pierre 266 points (130 et 136), 29^e Pierre Nicolas 261 points (122 et 139), 37^e Cudré-Mauroux Robert 250 points (129 et 121).

Catégorie E

4^e Cudré-Mauroux Colin 265 points (127 et 138), 4^e Cudré-Mauroux Thibaut 265 points (131 et 134), 9^e Etique Corinne 261 points (131 et 130), 10^e Montanaro Ophélie 252 points (127 et 125), 13^e Bechtel Stéphane 241 points (121 et 120). | ccm



Les participants de la section Armes-réunies Courtelary à la finale AJBST

FOOTBALL CLUB PLAGNE

Défaite rageante

En vendangeant beaucoup trop d'occasions, les Plagnards ont dernièrement subi une défaite rageante de 2-1 contre Boujean 34 (but de T. Stoeckli). Nos remerciements vont à Ludmila, qui a préparé un excellent émincé à la moutarde lors du match de dimanche dernier.

PRO SENECTUTE

032 886 83 80

RANDONNÉES

La montagne de Boujean

Rendez-vous jeudi 13 juin à 14h à la montagne de Boujean. Temps de marche: env. 3h. Dénivellation: 350 m. Moniteur: Hermann Barth, 078 614 68 04.

Le tour du Gantrisch

Rendez-vous jeudi 20 juin à 9h15 à l'arrêt du car postal Gurnigel Berghaus (Bienne dp 7h22, Berne dp 8h12, Thurnen dp 8h35, Gurnigel arr. 9h09). Temps de marche: env. 5h30. Dénivellation: env. 900 m. Pique-nique tiré du sac. Inscriptions jusqu'au 13 juin auprès de Pro Senectute. Infos pratiques: un convoiturage sera organisé en fonction des participants. Moniteur: Jean-Louis Wicht, 079 285 15 65.

SOCIÉTÉ DE TIR AU PISTOLET LA VIGNEROLE

GREEN VALLEY WESTERN RIDING

En route vers la finale

Cible campagne et tir fédéral en campagne

Comme chaque année, la Cible Campagne est le concours d'entraînement pour les personnes qui entendent participer au Tir fédéral en campagne. Ce concours peut être tiré dès le début de la saison et jusqu'à la fin du mois de mai. Le total cumulé des résultats des deux tirs (cible campagne + TFC) permet aux 400 meilleurs tireurs au niveau suisse de participer à une finale. Pour notre société, onze personnes se sont mises au défi de tirer ce concours.

Résultats

Hazard Christophe 352 points, Antomil Adrian 351 points, Valente Deolinda 348 points, Mathez Cédric 340 points, Grosjean Ber-

nard 340 points, Mathez Henri 338 points, Grossenbacher Christian 336 points, Schindler Yann 333 points, Müller Daniel 320 points, Sipp Francis 326 points, Villard Benoît 296 points.

La finale aura lieu le premier dimanche de septembre dans les installations de tir «Röti» à Möhlin/AG; une véritable fête en perspective!

Qualifié pour la finale

Comme l'année dernière, Cédric Mathez, avec son total de 340 points, sera qualifié au niveau des juniors pour la finale. Nous lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de succès. Les résultats au niveau suisse peuvent être consultés sur www.feldstich.ch.

TFC 2019

La société profite de remercier les 185 tireurs qui se sont déplacés dans les installations de tir de La Vignerole pour effectuer leur tir en campagne. Le palmarès est le suivant: 1^{er} 178 points Weber Patrick (prix Feller bronze), 2^e 177 points Mutti Marc, 3^e 176 points Mathez Verena, 4^e 176 points Hazard Christoph, 5^e 174 points Valente Deolinda, 7^e 174 points Müller Lionel, 8^e 172 points Glauser Stéphane, 9^e 172 points Blum Fabien, 10^e 171 points Soldati Christophe. La suite du palmarès peut être consultée sur notre site internet. Toutes les informations sur la société ainsi que les photos des diverses manifestations sont disponibles sur le site internet www.lavignerole.ch | grh

Tramelan: équitation à l'honneur



Barrel Racing

Pour la 6^e année consécutive, la société de monte western Green Valley organise ses Rencontres Equestres, qui se dérouleront les 15 et 16 juin prochains au manège de la Hasler Farm à Tramelan.

Au programme figure d'ores et déjà la traditionnelle course d'orientation, ouverte à tous les cavaliers, qui aura la

chance de parcourir avec leur monture une vingtaine de kilomètres à travers les magnifiques pâturages des Franches-Montagnes. Pour la suite de la journée du samedi, un gymkhana junior est organisé pour les jeunes cavaliers de moins de 15 ans, suivi de la manche annuelle du championnat suisse de cutting NCHA,

puis de ses différentes classes de Working Cow Horse; une manche spéciale Junior est organisée pour la première fois cette année! Un Barrel Racing et un Freestyle Reining feront également partie du show proposé aux participants et aux spectateurs de la première journée de la manifestation. C'est au bar que se réunira

tout le monde pour danser et s'amuser sur la mythique musique country.

Le dimanche, les cavaliers s'affronteront à l'occasion de la «Ranch Sorting Swiss Cup des Métairies», afin de remporter le jackpot de 2000 francs offert aux vainqueurs, ainsi que le titre de champion suisse 2019!

Retrouvez
le journal
de la semaine
dernière

EN LIGNE

bechtel-imprimerie.ch

HOCKEY CLUB SAINT-IMIER

Transferts de choix

Si la campagne de transferts au HC Saint-Imier s'est faite discrète, c'est que les dirigeants du club étaient davantage à la recherche de qualité que de quantité. Pour pallier aux quatre départs que les Bats ont enregistrés en fin de saison passée, où les Imériens ont échoué en demi-finale des play-offs, Michaël Neininger et Pascal Stengel ont décidé de resserrer le contingent. L'objectif était

de trouver «le bon» défenseur et «le bon» attaquant capables de donner un peu plus d'expérience dans le team imérien, pour en faire profiter la jeunesse montante. Anthony Tomat, 30 ans, 187 cm, 361 matches et 161 points en 1^{re} ligue, issu du Mouvement Juniors du HC La Chaux-de-Fonds, est défenseur de son état. Il a fait les beaux jours des Franches-Montagnes et dernièrement Université Neu-

châtel. Il est le bon défenseur qui consolidera l'arrière-garde imérienne. Mais la cerise sur le gâteau, c'est certainement le parape intervenu dernièrement sur les bords du lac Léman, à savoir Jérôme Bonnet, 31 ans et 185 cm, 717 matches de LN et 306 points, désormais ancien capitaine du HC La Chaux-de-Fonds. Il devrait être l'homme expérimenté qui apportera du leadership dans le vestiaire des

Bats. Un joli coup donc pour le HC Saint-Imier!

Les liens d'amitié entre Michael Neininger et Jérôme Bonnet ne sont pas étrangers à la venue de la star des Mélézes dans le monde amateur du hockey sur glace. Ainsi le contingent, s'il n'est pas définitivement fermé, devrait être pour le moins assez chatoyant afin de garantir de belles émotions dès fin septembre. | gde

TENNIS CLUB COURTELARY

Interclubs sous le soleil

La saison des Interclubs se poursuit sur les courts de tennis du TCC et, une fois n'est pas coutume, le soleil était de la partie! Samedi, la journée a bien commencé avec la victoire 5-1 de l'équipe Dames 40+ contre Worbenbad. Avec cette victoire, l'équipe garde donc la tête du classement de son groupe, qu'elle occupe depuis le début de la saison. Bravo mesdames!

contre Huttwil. Venez nombreux encourager nos joueuses!

Difficile 9-0

Dimanche dernier, l'équipe Hommes 35+ a joué contre Delémont sous un soleil de plomb. Les adversaires du jour ont toutefois été trop forts pour notre équipe, qui s'est inclinée sur le score sans appel de 9-0. Comme d'habitude, l'ambiance était toutefois très sympathique.

Belles performances

L'équipe Dames 30+ a ensuite pris le relais sur les courts pour jouer le premier tour de promotion pour la 1^{re} ligue. L'équipe a en effet réalisé un parcours sans faute jusqu'à présent en remportant chacune de ses rencontres. On salue au passage les performances de Catherine Schaer et Isabelle Brossard qui ont remporté tous leurs matches, simple et double compris. S'agissant de la rencontre de samedi, les bonnes habitudes ont été respectées, puisque l'équipe s'est une nouvelle fois imposée et ce, grâce aux victoires de Schaer Catherine, Brossard Isabelle et Zbinden Jessica en simple. Alors que l'équipe menait 3-1 à l'issue des simples, les joueuses de l'équipe adverse n'ont pas souhaité jouer les doubles, faute de joueuses aptes. Ainsi, l'équipe du TCC s'est imposée sur le score final de 5-1. Le prochain tour de promotion se déroulera le 16 juin à domicile

Première victoire

A l'extérieur, l'équipe Dames Actives s'est inclinée contre Saignelégier et ce, malgré la victoire de Virginie Cossavella en simple et quelques matches très serrés. L'une des deux nouvelles recrues de l'équipe, Léane Schmidlin, n'est en effet pas passée loin de la victoire. Elle a toutefois dû s'avouer vaincue après 2h30 de jeu contre une joueuse mieux classée et plus expérimentée qu'elle. L'équipe Hommes Actifs jouait pour sa part à Pieterlen. La jeune équipe a remporté sa toute première victoire de la saison sur le score de 5-4.

FSGF PÉRY-LA HEUTTE

Zumba

Lundi 17 juin, un cours de zumba sera donné par Alisson Carmen Gilgen, à 20h15 à la salle de gym. Ce cours s'adresse à tout le monde. Une participation de 5 francs sera demandée aux non-membres. Alors venez nous rejoindre, nous vous attendons nombreuses!

Pour vos enfants!

Le TCC organise une semaine multisports dans le cadre du Pasvac durant la semaine du 12 au 16 août. N'hésitez pas à y inscrire vos enfants!



Le Président Ludovic Barras (à gauche) et Pascal Stengel, le TK Chef, entourent le talentueux Jérôme Bonnet

URGENCES

PHARMACIES DE GARDE

SAINT-IMIER

Du 7 juin au 14 juin: Pharmacieplus du Vallon, 032 942 86 86.

Dimanches et jours fériés: ouvert de 11 h à 12 h et de 19 h à 19 h 30.

TRAMELAN

Du vendredi 7 juin au 14 juin: Pharmacie Schneeberger, 032 847 42 48.

Dimanches et jours fériés: ouvert de 11 h à 12 h et de 19 h 15 à 19 h 30.

Changement de service: le vendredi à 18 h 30. Cas particulier: changement de service le lundi 21 janvier, mardi 23 avril et jeudi 29 mai à 16 h. Les éventuelles modifications, de dernière minute, du service de garde seront annoncées sur le répondeur de la pharmacie concernée.

AMBULANCE ET URGENCES

144

MÉDECINS DE GARDE

ORVIN, SAUGE ET ROMONT

24 heures sur 24 0900 900 024
www.cabinetdurgencesbienne.ch

DE LA FERRIÈRE À PÉRY-LA HEUTTE

24 heures sur 24 032 941 37 37

TRAMELAN

0900 93 55 55

En semaine: 18 h-8 h

Samedi, dimanche, jeudi et jours fériés: 24 heures sur 24

PERMANENCES DES SERVICES FUNÈBRES

VALLON DE SAINT-IMIER

0800 225 500

Par 8 : 0848 778 888

SERVICE D'URGENCE DENTISTES

032 466 34 34

SOINS À DOMICILE

SAMAIDD

VALLON DE SAINT-IMIER
aide et maintien à domicile,
soins en diabétologie

079 439 28 95

samaidd@bluewin.ch

www.samaidd.com

SASDOVAL SAINT-IMIER

rue de Jonnières 60

032 941 31 33

sasdoval@bluewin.ch

www.sasdoval.ch

SERVICE DU BAS-VALLON

032 358 53 53

Tél. national 0842 80 40 20

secretariat@sasdbasvallon.ch

www.sasdbasvallon.ch

GARAGE DE SERVICE

032 489 28 28, 0800 140 140

LOISIRS

ACTION JEUNESSE RÉGIONALE

TRAMELAN

rue du Pont 20

Jeudi: 16 h-18 h**Vendredi:** 17 h-21 h

CENTRE ANIMATION JEUNESSE

PÉRY-LA HEUTTE

Mercredi: 13 h-18 h**Jeudi:** 13 h 30-18 h**Vendredi:** 13 h-22 h

www.cajpery.wix.com

CENTRES DE RECHERCHES, DOCUMENTATION ET ARCHIVES

CEJARE

SAINT-IMIER

rue du Midi 6

Sur rendez-vous, en principe:

lundi et mercredi: 9 h-17 h

032 941 55 45

cejare@cejare.ch

www.cejare.ch

MÉMOIRES D'ICI

SAINT-IMIER rue du Midi 6

Lundi et jeudi: 14 h-18 h

032 941 55 55

contact@m-ici.ch

www.m-ici.ch

ESPACE JEUNESSE ERGUËL

SAINT-IMIER

rue du Marché 1

Mardi: 16 h-18 h,

accueil en cas de besoin/projets

Mercredi: 14 h-18 h, activités diverses selon programme (à voir sur le site internet)**Jeudi:** 15 h 15-18 h,

accueil adolescents 10-17 ans

Vendredi: 15 h 15-18 h,

accueil adolescents 10-17 ans

032 940 12 17

espacejeunesse@saint-imier.ch

www.e-j-e.ch

espacejeunesseerguel

espacejeunesse.erguel

BIBLIOTHEQUE UPJ

www.bibliobus.ch

CORGÉMONT gare

Mardi 2 juillet: 15 h 15-17 h

LA FERRIÈRE commune

Samedi 8 juin: 9 h 45-11 h 45

FRINVILLIER

Mardi 18 juin: 16 h 30-17 h 15

ORVIN centre du village

Mardi 18 juin: 17 h 45-19 h 30

En cas de route fermée ou de travaux, le bibliobus peut s'arrêter à la rue des Longchamps, derrière le Temple.

PLAGNE ancienne école primaire

Vendredi 21 juin: 17 h 30-19 h 15

ROMONT entrée du village

Vendredi 21 juin: 16 h-17 h

SONCEBOZ-SOMBEVAL commune

Mardi 25 juin: 16 h 30-19 h 30

VAUFFELIN place du village

Vendredi 21 juin: 14 h 30-15 h 30

BIBLIOTHÈQUES

CORMORET collège

Mardi: 17 h-18 h 30

CORTÉBERT

école, rez-de-chaussée

Mercredi: 13 h 30-14 h, 19 h 30-20 h

COURTELARY

collège

Lundi: 15 h-17 h 30**Mardi:** 17 h-19 h**Jeudi:** 15 h-16 h 30**Vendredi:** 9 h 30-10 h 30

BIBLIOTHÈQUE RÉGIONALE

SAINT-IMIER rue du Marché 6

Mercredi: 14 h-18 h**Jeudi et vendredi:** 9 h-11 h et 14 h-18 h**1^{er} samedi du mois:** 10 h-11 h 30

Située dans le bâtiment du Relais culturel d'Erguël,

la Bibliothèque régionale vous accueille sur trois étages.

032 941 51 41

bibliotheque@saint-imier.ch

www.saint-imier.ch/bibliotheque

Catalogue en ligne: nouveautés

SONVILIER collège

Lundi: 17 h 30-19 h 30**Mercredi:** 16 h-18 h

PÉRY-LA HEUTTE

collège

Mardi: 15 h 15-17 h 15**Jeudi:** 17 h-19 h

VILLERET rue principale 20

Mardi: 9 h-10 h, 15 h-18 h**Jeudi:** 18 h 15-19 h 15

CHEZ CAMILLE BLOCH LA CHOCOLATERIE À CROQUER

COURTELARY

Grand-Rue 21

PARCOURS DÉCOUVERTE

Mardi-dimanche: 10 h-18 h

(dernière entrée à 17 h)

24 et 31 décembre: 10 h-16 h

LE SHOP ET LE BISTROT

Mardi-dimanche: 9 h 30-18 h**2^{es} jeudis du mois:** jusqu'à 22 h**24 et 31 décembre:** 9 h 30-16 h

Lundis ouverts: vacances scolaires et jours fériés régionales.

Fermures annuelles: 25-26 déc.,

1-2 janvier.

032 945 13 13

welcome@chezcamillebloch.swiss

www.chezcamillebloch.swiss

GYMNASTIQUE DES AÎNÉS

CORGÉMONT

halle de La Combe

Gym Tonic: mercredi 14 h-15 h**Gym Fit:** mercredi 9 h-9 h 55**Gym Seniors:** mercredi 10 h-10 h 55

Si vous avez 55 ans et plus, dames et

messieurs, les leçons sont ouvertes à

tout le monde. L'expérience vous

tente? Venez nous rejoindre.

079 237 21 04

ORVIN halle

Lundi: 16 h 30

PÉRY-LA HEUTTE

halle de Péry

Lundi: 14 h 15

Leçons ouvertes à tout le monde.

LUDOTHÈQUE

SAINT-IMIER

rue du Marché 6

Mercredi et vendredi: 15 h-18 h

Maria Concetta Houriet

responsable

032 941 51 41

www.saint-imier.ch/index.php/fr/vivre/ludotheque

MÉDIATHÈQUE CIP

TRAMELAN

Chemin des Lovières 13

1^{er} samedi du mois: 9 h-12 h**Lundi-vendredi:** 13 h-18 h**Mercredi:** 13 h-20 h

032 486 06 06

cip@cip-tramelan.ch

cip-tramelan.ch

MUSÉES

JEANGUI ARCHIVES

ANABAPTISTES

chapelle

Sur réservation.

079 797 33 53

e.rm.geiser@bluewin.ch

LONGINES

SAINT-IMIER

Lundi-vendredi: 9 h-12 h, 14 h-17 h

Réservation recommandée.

MAISON DES SARRASINS

ORVIN

au cœur du village

Ouvert sur demande.

Entrée libre.

032 358 18 35

032 358 17 27

erwinlehot@bluewin.ch

PISCINES

PISCINE DU CHÂTEAU

TRAMELAN

Chemin du Château 30

Lundi à dimanche: 9 h-20 h**Septembre:** 9 h-19 h

Caisse: 032 487 59 50

Buvette: 032 487 59 26

PISCINE D'ERGUËL

SAINT-IMIER

Sur le Pont

Lundi à dimanche: 9 h-20 h**Septembre:** 9 h-19 h

032 941 28 42

SKI CLUB COURTELARY

Bienvenue aux promeneurs désireux

de se désaltérer!

Gardiennage

Week-end des 15 et 16 juin assuré par

Nicolas Pierre et Jean-Pierre Etique.

Week-end Pentecôte

Du 8 au 10 juin

Fête Champêtre

6 et 7 juillet

Village en fête

Du 23 au 25 août

COMMUNES

AGENCE AVS

DU BAS-VALLON

À PÉRY-LA HEUTTE

L'agence AVS du Bas-Vallon

sera fermée jeudi 13 juin en raison

d'un cours

Lundi: 8 h 30-12 h, 14 h-18 h**Mardi-jeudi:** 8 h 30-12 h

032 485 01 53

c.faeandrich@pery-laheutte.ch

ADMINISTRATIONS

CORGÉMONT

Lundi: 8 h 30-11 h 30, 17 h-18 h**Mardi-jeudi:** 8 h 30-11 h 30, 16 h-17 h**Vendredi:** 8 h 30-11 h 30

Grand-Rue 15, 2606 Corgémont

032 488 10 30

admin@corgemont.ch

www.corgemont.ch

CORMORET

Lundi: 15 h-18 h**Mardi:** 9 h 30-11 h 45**Mercredi:** 9 h 30-11 h 45, 14 h 30-16 h 30**Jeudi:** 9 h 30-12 h

Vieille-Route 1, 2612 Cormoret

Administration: 032 944 15 13

Mairie: 032 940 20 71

Voyer: 079 381 68 60

contact@cormoret.ch, www.cormoret.ch

CORTÉBERT

Lundi et mardi: 10 h-12 h**Jeudi:** 10 h-12 h, 16 h-18 h

Rue du Collège 3, 2607 Cortébert

032 489 10 67, fax: 032 489 19 27

admin@cortebert.ch, www.cortebert.ch

COURTELARY

Lundi et mercredi: 8 h-12 h**Mardi:** 8 h-12 h, 14 h-17 h**Jeudi:** 8 h-12 h, 16 h-18 h

Grand-Rue 58, 2608 Courtelary

032 944 16 01, admin@courtelary.ch

www.courtelary.ch

LA FERRIÈRE

Lundi-vendredi: 10 h-12 h**Mardi et jeudi:** 16 h-17 h 30

Rue des Trois-Cantons 20

2333 La Ferrière

032 961 12 77

Secrétariat: info@laferriere.ch

Finances: commune@laferriere.ch

www.laferriere.ch

MONT-TRAMELAN

Lundi: 16 h-18 h

Métairie des Princes 13

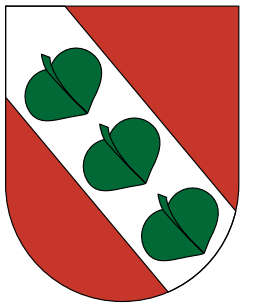
2723 Mont-Tramelan

Editeur
Imprimerie Bechtel SA
CP 103
Bellevue 4, 2608 Courtelary
info@bechtel-imprimerie.ch
032 944 18 18, FAC: 032 944 17 56
www.bechtels-imprimerie.ch

Délai de remise des publications
Mardi 12 h
fac@bechtel-imprimerie.ch

Tarifs
90 ct. le mm/colonne (65 mm) + TVA
Annonces: 2 fr. 75 le mm/colonne (65 mm) + TVA
Largeur max.: 4 colonnes (290 mm)

Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary



Partie intégrante de la *Feuille d'Avis du District de Courtelary*

Péry-La Heutte



Avis de construction

Requérante: Soazig Bessire, rue du Jura 7, 2603 Péry.
Propriétaire foncière: Soazig Bessire, rue du Jura 7, 2603 Péry.
Auteur du projet: entreprise Tropia Sàrl, rue des Maléchielles 5, 2603 Péry.
Projet de construction: réfection des façades et nouvelle toiture, rue du Jura 7, sur parcelle N° 579, zone H2.
Dimensions: selon les plans déposés.
Genre de construction: nouvelle couleur des façades en crépi de couleur vert-gris RAL N° 7035, nouvelle toiture avec des tuiles de couleur anthracite.
Protection des eaux/eaux usées: raccordement des eaux usées et des eaux pluviales existantes aux canalisations communales en système unitaire.
Dérogation: néant.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement jusqu'au 31 mai 2019 au secrétariat municipal où les oppositions faites par écrit et dûment motivées peuvent être adressées jusqu'à cette date inclusivement.

Péry, le 30 juin 2019

Le Conseil municipal

Renan



Avis de construction

Requérante: entreprise Todeschini SA, rue Plein Soleil 18, 2616 Renan.
Auteur du projet: Buri Gestion Sàrl, rue Baptiste-Savoie 67 A, 2610 Saint-Imier.
Adresse du projet: parcelle N° 647, rue Plein Soleil 9, 2616 Renan.
Description du projet: construction d'une maison familiale.
Dimensions du projet: selon plans déposés.
Constructions du projet: selon plans déposés.
Zone d'affectation et de construction: zone H2, quartier des Etoblon.
Dérogations: –
Zones/périmètres protégés: –
Objets protégés: –
Dépôt public: du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de la Commune municipale, rue du Collège 5, 2616 Renan. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal de Renan, dans le même délai.

En cas d'opposition collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art.26 al. 3 let. h DPC).

Réclame



Pour ceux qui n'ont pas de chez-soi.



Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été introduit dans les trois mois (art. 30, 31 LC et 26 DPC).

Renan, le 7 juin 2019

Secrétariat municipal

Romont



Avis de construction

Requérante: Benoit Dolores, Route Principale 19, 2538 Romont.
Auteur du projet: RP architecture Sàrl, rue Centrale 16, 2740 Moutier, Julien Pedrocchi.
Propriétaires fonciers: propriété commune: Benoit Dolores, Benoit Quentin, Route Principale 19, 2538 Romont et Benoit Camille, Grand'Rue 36, 2603 Péry.
Projet: changement d'affectation de l'écurie en hangar. Aménagement de locaux de bricolage dans le hangar.
Emplacement: parcelle N° 917, zone Centre ancien, route Principale 21, 2538 Romont.
Dérogation requise: –
Dimensions, matériaux, toiture: selon plans déposés.
Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du bureau communal de Romont jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Romont. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Romont, le 7 juin 2019

Le Conseil municipal

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Catherine Wallis, La Haute-Route 27, 2502 Bienne.
Auteur du projet: Grünenwald-Nikles SA, Prés de l'Envers 21, 2607 Cortébert.
Emplacement: parcelle N° 896, au lieu-dit: « rue du Quart Derrière 27 », commune de Romont.
Projet: démolition, reconstruction et agrandissement du bûcher fermé sur tous les côtés par un bardage (lattes à tuiles) sis à l'arrière du bâtiment N° 27, pose d'une petite maison de jardin et aménagement d'une place de stationnement et d'un biotope alimenté par les eaux de pluie.

Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.
Zone: H2.

Dérogations: art. 25 LCFo, 80 LR et 28 RCC.
Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 7 juillet 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Romont. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 7 juin 2019.

La préfète:
Stéphanie Niederhauser

Saint-Imier



Plan de quartier « Le Réservoir » et plan de quartier « Le Réservoir Est »

Abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et édicition d'un nouveau plan de quartier (PQ « Le Réservoir Est »).

Procédure: conformément à l'article 58 de la loi cantonale sur les constructions du 9 juin 1985, la commune municipale de Saint-Imier dépose publiquement l'abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et l'édicition d'un nouveau plan de quartier (PQ « Le Réservoir Est ») pour la phase de participation et d'information de la population.

Dépôt public: les documents relatifs au nouveau PQ « Le Réservoir Est » (plan, règlement de quartier et rapport explicatif) sont déposés publiquement du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclusivement auprès du service d'urbanisme et mobilité, rue Agassiz 4, 2610 Saint-Imier.

Remarques et commentaires: les remarques et commentaires concernant l'abrogation partielle du PQ « Le Réservoir » et l'édicition d'un nouveau plan de quartier (PQ « Le Réservoir Est ») sont à adresser par écrit au service d'urbanisme et mobilité d'ici au 9 juillet 2019.

Saint-Imier, le 7 juin 2019

Le chef du service d'urbanisme
Nicolas Vuilleumier

PRÉFECTURE DU JURA BERNOIS

Avis de construction

Requérante: Ursula Sarasin, Neumattstrasse 56, 4144 Arlesheim.
Auteur du projet: MBR Architecture SA, Passage de l'Esplanade 1, 2610 Saint-Imier.
Emplacement: parcelle N° 916, au lieu-dit: « Mont-Soleil 46 », commune de Saint-Imier.
Projet: construction d'un bûcher fermé sur un côté et d'un local pour accumulateurs électriques sur deux niveaux.
Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.
Zone: agricole.
Dérogations: art. 12 al. 1 DRN, 24 LAT, 25 LCFo et 27 RAC.

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 30 juin 2019 inclusivement auprès de l'administration communale de Saint-Imier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Les éventuelles demandes de compensation des charges selon les art. 30 ss LC seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

Courtelary, le 31 mai 2019.

La préfète: Stéphanie Niederhauser

Sauge



Avis de construction

Requérants: André et Karin Kopp, Luchliweg 16, 3297 Leuzigen.
Auteurs du projet: André et Karin Kopp, Luchliweg 16, 3297 Leuzigen.
Propriétaires fonciers: André et Karin Kopp, Luchliweg 16, 3297 Leuzigen.
Projet: construction d'une allée, d'un avant-toit, d'une place pour four à pizza externe et d'une barrière à la limite au lieu-dit « Les Prés d'Auvergne 105 » sis sur parcelle N° 358 du ban de Vauffelin, hors zone.
Dérogation: art. 24c LAT.
Dimensions: selon plans déposés.
Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 3 juin 2019

Le Conseil municipal

Avis de construction

Requérant: Steed Hofmann, Route Principale 14, 2537 Vauffelin.
Auteur du projet: Studio V9, Dammweg 3, 2502 Bienne.
Propriétaire foncier: Steed Hofmann, Route Principale 14, 2537 Vauffelin.
Projet: aménagement des combles, ouverture et pose d'une nouvelle fenêtre en façade Est sis sur parcelle N° 99, Route Principale 14 à Vauffelin, zone M2.
Genre de construction: fenêtre en PVC blanc.
Objet protégé: immeuble classé digne de conservation.
Dimensions: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*.

Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 28 mai 2019

Le Conseil municipal

Sauge (suite)



Avis de construction

Requérant: Renzo Schneider, Muelichweg 8, 4710 Balsthal.

Auteur du projet: Christoph Bachmann, Baumann Cheminéeöfen Sàrl, Bernstrasse 81, 2613 Steffisburg.

Propriétaire foncier: Renzo Schneider, Muelichweg 8, 4710 Balsthal.

Projet: changement de cheminée, agrandissement de fenêtres et nouvelle terrasse au lieu-dit «Le Coulou 95» sis sur parcelle N° 888 du ban de Plagne, hors zone.

Dérogation: art. 24c LAT.

Dimensions: selon plans déposés.

Construction: selon plans déposés.

La demande, les plans et autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès du secrétariat municipal de Sauge à Plagne jusqu'à l'expiration du délai d'opposition.

Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, les éventuelles réserves de droit et demandes de compensation des charges (art. 31 LC et 32 DPC) doivent être envoyées en deux exemplaires à l'Administration communale de Sauge, 2536 Plagne au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique. Le droit à la compensation des charges est périmé lorsqu'il n'a pas été annoncé dans le délai imparti (art. 31 al. 4 lit a LC).

Plagne, le 3 juin 2019

Le Conseil municipal

Sonceboz-Sombeval



Avis de construction

Requérants: Danz Gonzalez Richard et Esther, rue du Collège 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Propriétaires fonciers: Danz Gonzalez Richard et Esther, rue du Collège 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Auteurs du projet: Danz Gonzalez Richard et Esther, rue du Collège 1, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet de construction: construction d'un couvert à voiture, aménagement d'une place en pavés filtrant et élargissement de l'accès au lieu-dit: «rue du Collège 1», parcelle N° 55, zone C, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Dimensions principales: selon plans déposés.

Genre de construction: fondation: 4 socles en béton; façades: bois stratifié compact; toiture: 1 pan 5° eternit gris.

Protection des eaux: le bâtiment est déjà raccordé à la canalisation communale et à la STEP.

Dépôt public de la demande: la demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement au bureau communal de Sonceboz-Sombeval jusqu'à l'expiration du délai d'opposition. Le délai d'opposition est de 30 jours à compter de la première publication dans la *Feuille Officielle d'Avis du District de Courtelary*. Les oppositions, dûment motivées, doivent être envoyées en double exemplaire au bureau communal de Sonceboz-Sombeval. Les oppositions collectives et les oppositions multicopiées n'ont de valeur juridique que si elles indiquent le nom de la personne autorisée à représenter valablement le groupe d'opposants.

Sonceboz-Sombeval, le 7 juin 2019

Bureau communal

Sonvilier



Avis de construction

Requérante/Maitre d'ouvrage: Chantal Affolter, rue de la Fourchaux 20, 2610 Saint-Imier.

Auteur du projet: A gestion et planification de projets Sàrl, rue de la Fourchaux 20, 2610 Saint-Imier.

Adresse du projet: BF 675, rue Ferdinand-Gonseth 33, 2615 Sonvilier.

Description du projet: isolation de la toiture, remplacement des tuiles et de l'installation de chauffage.

Dimensions du projet: selon plans déposés.

Constructions du projet: selon plans déposés.

Zone d'affectation et de constructions: H2.

Dérogations: –

Zones/périmètres protégés: –

Objets protégés: –

Oppositions/réserves de droits: –

Dépôt public: du 7 juin 2019 au 8 juillet 2019 inclusivement.

La demande, les plans et les autres pièces du dossier sont déposés publiquement auprès de l'administration communale, Place du Collège 1, 2615 Sonvilier. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées sont à déposer en double exemplaire au secrétariat municipal dans le délai de dépôt public.

Les éventuelles demandes de compensation des charges seront reçues dans le même délai et à la même adresse.

En cas d'oppositions collectives et d'oppositions multicopiées ou en grande partie identiques, les opposants ont l'obligation de désigner une personne autorisée à les représenter valablement (art. 26 al. 3 let. h DPC).

Sonvilier, le 7 juin 2019

La Secrétaire: Pauline Grosjean

Tramelan



Avis de construction

Requérant: Baftiari Arbin, Grand-Rue 123, 2720 Tramelan.

Auteur du projet: VIVALogis.ch, Philippe Schwob, Grand-Rue 165, 2720 Tramelan.

Projet: installation d'une pompe à chaleur à l'extérieur en façade ouest (sous un cache). Parcelle N° 1503, zone H2.

Emplacement: rue de Champ-Fleuri 23, 2720 Tramelan.

Dimensions: selon plans.

Dérogation(s): art. 431, al. 4, chiffre 1 RCC - PAC extérieure.

Protection des eaux: secteur de protection des eaux Au.

Dépôt public de la demande avec plans au bureau de la Police des constructions, rue de la Promenade 3, où les oppositions, faites par écrit et motivées, les réserves de droit ainsi que les éventuelles demandes de compensation des charges en cas de demande de dérogations au sens de l'article 30 LC, seront reçues au plus tard jusqu'au dernier jour de la mise à l'enquête publique.

Tramelan, le 31 mai 2019

Commune de Tramelan

Canton de Berne



COMPTES ANNUELS DE NOUVEAU POSITIFS

Excédent de 261 millions de francs en 2018

Le compte de résultats du canton de Berne boucle sur un excédent de revenus de 261 millions de francs, alors que le budget prévoyait un excédent de 108 millions de francs. A 277 millions de francs, le solde de financement est lui aussi positif.

La conjoncture solide s'est traduite par une augmentation des recettes fiscales. Ce bon résultat est également dû au double dividende versé par la Banque nationale suisse et aux gains comptables découlant de la vente d'immobilisations inscrites au patrimoine financier. Pour renforcer l'économie bernoise, conformément à sa vision «Engagement 2030», le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'allouer une partie de l'excédent au futur Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques.

Valeurs-repères des comptes annuels 2018 du canton de Berne:

En millions de CHF	Budget 2018	Comptes 2018	Écart par rapport au budget
Charges	11 171	11 448	277
Revenus	11 280	11 709	429
Compte de résultats	108	261	152
Investissements nets	469	386	-83
Solde de financement	35	277	241

Avec des charges de 11 448 millions de francs et des revenus de 11 709 millions de francs, le compte de résultats 2018 dégage un excédent de 261 millions de francs, alors que le budget tablait sur un solde positif de 108 millions de francs. Les investissements nets totalisent 386 millions de francs, soit 83 millions de francs de moins que prévu. Ils ont été intégralement autofinancés. Le solde de financement se monte à 277 millions de francs, contre 35 millions de francs au budget.

Facteurs positifs

Le compte de résultats reflète l'effet bénéfique de la conjoncture sur les rentrées fiscales (+164 millions de francs par rapport au budget 2018). Deux autres facteurs extraordinaires ont également eu un impact positif. Tout d'abord, la Banque nationale suisse a versé un dividende double, qui n'était pas budgété, et dont 55 millions de francs ont été directement affectés au compte de résultats. Le solde de 26 millions de francs a été alloué au Fonds des distributions du bénéfice de la BNS, qui a ainsi atteint son montant maximal légal de 250 millions de francs. En outre, des gains comptables ont été réalisés sur la vente d'immobilisations inscrites au patrimoine financier, comme par exemple la cession du terrain du Viererfeld à la ville de Berne. Ces deux rentrées extraordinaires représentent 118 millions de francs. Sans elles, le résultat serait proche du budget.

Investissements réduits

Les investissements nets s'établissent à 386 millions de francs, soit 83 millions de francs de moins que les 469 millions de francs inscrits au budget. Cela s'explique en particulier par des retards dans des projets, mais aussi par des transferts comptables du compte des investissements vers le compte de résultats.

«Engagement 2030»

Dans son programme de législature 2019 à 2022, le Conseil-exécutif s'est engagé à accroître le potentiel de ressources et la capacité économique du canton de Berne («Engagement 2030»). La forte hausse des besoins d'investissement à partir de 2022 est l'expression de cette volonté politique de miser sur des projets d'avenir, comme le Campus de la Haute école spécialisée à Berne ou le renforcement du site médical bernois.

Le gouvernement prévoit d'assurer le financement de tous ces projets en particulier grâce au Fonds de financement de projets d'investissement stratégiques. Le Grand Conseil examinera le projet de loi afférent lors de la session d'automne 2019. Le bon résultat des comptes permet d'agir pour mettre en œuvre la vision «Engagement 2030». Concrètement, le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'affecter au futur Fonds une enveloppe de 150 millions de francs prélevée sur l'excédent 2018.

Le Conseil-exécutif a également engagé des travaux en vue de déterminer quels projets pourraient être reportés, voire supprimés, afin d'atténuer le pic des investissements qui se dessine pour 2022 à 2027. Il apparaît d'ores et déjà qu'il sera quasiment impossible, sans un fonds, de réaliser comme prévu les grands projets d'investissement tels que la construction des campus de Berne et de Berthoud ou encore les multiples projets visant à renforcer le site médical bernois. Le gouvernement présentera les résultats de cette analyse fin août, avec le budget 2020 et le plan financier 2021-2023.

Les défis demeurent

Malgré le résultat positif des comptes 2018, le canton de Berne restera confronté à des défis financiers d'une ampleur inchangée ces prochaines années. Parmi eux,

- la baisse des revenus de la péréquation financière fédérale;
- la hausse massive des besoins d'investissement à partir de 2022 et l'insuffisance de financement de 500 à 700 millions de francs qui en résultera;
- la nécessité urgente d'alléger la pression fiscale;
- le développement de prestations de l'État réclamé dans certains domaines (hausse des effectifs de la Police cantonale, meilleure rémunération du corps enseignant des écoles primaires, augmentation de la réduction des primes-maladie, etc.);
- la croissance importante des charges dans certains domaines, comme l'aide sociale, les personnes âgées et les personnes handicapées ou encore le système de santé, en raison de l'évolution démographique ou de la hausse générale du nombre de cas.

Au vu de ces défis, il n'est pas question pour le Conseil-exécutif d'envisager un relâchement de la politique financière. Cela inclut la mise en œuvre des mesures du programme d'allègement 2018.

Conseil-exécutif

Réclame

Votre don facilite la vie de Marlène.





Aider rapproche

Fondation suisse en faveur de l'enfant infirme moteur cérébral
www.cerebral.ch
 Nous remercions la maison d'édition pour son aide lors de la réalisation de cette annonce.



Compte postal: 80-48-4